

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION
07/02/2025

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCATION
07/02/2025

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
18/02/25

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRES DE VOTANT : 73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 13 février 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur François ANDRE, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Christophe BELLENGER, Monsieur Laurent BLANCQUART, Monsieur José CACHIN, Madame Chantal CARDELEC, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Florence COQUART, Monsieur Benoit CORDIN, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Pascale DENIS, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Monsieur Tristan JACQUES, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNBERGER, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur Gérard LEVY, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Monsieur Ali RABEH, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Monsieur Brice VOIRIN.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Monsieur Yann LAMOTHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric-Alain JUNES

Pouvoirs :

Monsieur Rodolphe BARRY à Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Ali BENABOUD à Monsieur François MORTON, Monsieur Bruno BOUSSARD à Madame Catherine BASTONI, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Sandrine CARNEIRO à Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand COQUARD à Madame Françoise BEAULIEU, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Claire DIZES à Madame Corinne BASQUE, Madame Ginette FAROUX à Madame Martine LETOUBLON, Madame Valérie FERNANDEZ à Monsieur Laurent BLANCQUART, Madame Catherine HUN à Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI à Monsieur Michel CRETIN, Monsieur François LIET à Madame Pascale DENIS, Monsieur Dominique MODESTE à Monsieur Christophe BELLENGER, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Sarah RABAULT à Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Sébastien RAMAGE à Madame Nathalie PECNARD, Madame Véronique ROCHER à Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Isabelle SATRE à Madame Eva ROUSSEL.

Agenda 21

OBJET : 3 - (2025-18) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du Rapport de Développement Durable 2024

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU le décret d'application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle) qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants,

CONSIDERANT que la loi précise que ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité dans le cadre de la préparation du budget,

CONSIDERANT que le rapport sur le développement durable (RDD) établit :

- D'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation (pratiques/activités internes et politiques publiques territoriales).
- D'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en place par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action (modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes).

CONSIDERANT que pour 2024, comme pour la précédente édition, le bilan de politiques publiques, programmes et actions de la collectivité s'appuie sur les enjeux nationaux fixés par les objectifs de développement durable (ODD) :

- Justice sociale,
- Transition énergétique,
- Transition écologique
- Education et formation,
- Santé et Bien-être,
- Participation Citoyenne.

CONSIDERANT que les 17 objectifs du développement durable qui sont le cadre structurant de la mise en œuvre du développement durable en France pour les 15 prochaines années sont déclinés sur chaque fiche,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un travail de collaboration entre l'ensemble des services de l'agglomération et les communes afin de balayer l'ensemble des actions de développement durable institutionnelles sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que l'analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action est réalisée sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » :

- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage des politiques et projets ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée ;
- une stratégie d'amélioration continue.

CONSIDERANT que le rapport est illustré par les nombreuses actions engagées par la Communauté d'agglomération en faveur du développement durable, dans le cadre de ses compétences transversales,

CONSIDERANT qu'il fait également état des actions engagées par les 12 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines au cours de l'année 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Environnement et Travaux du 29 Janvier 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Prend acte du rapport sur le développement durable 2024 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines annexé.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 73 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

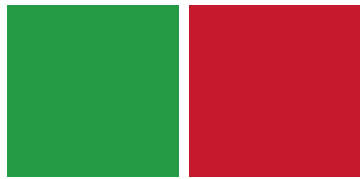
Jean-Michel FOURGOUS

« signé électroniquement le 18/02/25 »

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



RAPPORT



2 0 2 4

DÉVELOPPEMENT
DURABLE



ÉDITOS



Accompagner le changement grâce à nos politiques publiques

En matière de développement durable, nous accompagnons les enjeux liés au changement climatique. Ces dernières années, nous avons constaté à SQY une élévation des températures, avec des canicules et des pluies abondantes.

Depuis 2018, SQY exerce la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire, afin de prévenir les inondations lors de fortes pluies. Nous anticipons les changements en préservant la présence de la nature dans le tissu urbain : parcs, coulées vertes, « trame verte et bleue » et biodiversité.

SQY s'est également dotée de la compétence de « Protection et mise en valeur de l'environnement ». Sous l'autorité de Joséphine Kollmannsberger, Vice-Présidente déléguée à l'Environnement et à la Transition écologique, nous élaborons un Plan de Prévention du Bruit et mettons en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial, avec des initiatives telles que des équipements publics en énergie positive et un plan de bornes pour véhicules électriques.

Avec 62 % d'espaces verts et 38 % d'espaces constructibles, nous veillons à maintenir un équilibre entre développement urbain, économique et préservation de l'environnement, dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Vous le verrez dans ce rapport : avec tous les élus communautaires, nous nous efforçons d'intégrer dans nos actions la dimension environnementale, pour faire de SQY un territoire d'innovations où la qualité du cadre de vie est aussi au cœur de nos préoccupations.

Jean-Michel Fourgous
Président de Saint-Quentin-en-Yvelines



Un chemin exigeant, ambitieux et nécessaire

Les chiffres sont là : l'année 2024 est la plus chaude jamais enregistrée. Après plusieurs épisodes caniculaires en 2023, les douze derniers mois ont été marqués, à Saint-Quentin-en-Yvelines comme à l'échelle nationale, par une pluviométrie exceptionnelle. Nous sommes désormais confrontés à un défi devenu visible, palpable, impactant.

Dans ce contexte, la puissance publique continue de se mobiliser. Pour cela, SQY utilise à plein les outils dont elle dispose. Le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Plan local d'urbanisme intercommunal, le Plan Air, les plans locaux de déplacement, de logement, et bien d'autres encore s'articulent pour accélérer la transition. Dans un cadre budgétaire en nette baisse pour l'ensemble des collectivités locales et territoriales, la puissance publique continue de s'investir, même si d'autres priorités sont aussi à prendre en compte.

Ce défi sera relevé de manière collective. Cette édition 2024 du RADD le montre : toutes les directions de SQY sont tendues vers un même objectif. Elles font preuve d'initiative, de mutualisation, de créativité. C'est aussi le cas des communes, dont on mesure ici l'engagement. Chaque acteur montre qu'il s'agit désormais de « faire société » autour de la préservation de nos environnements. Et l'on voit aussi combien les entreprises, les associations et, à travers elles, les citoyens continuent de s'engager.

Le chemin que nous empruntons est exigeant. Il est également ambitieux, et plus que jamais nécessaire.

Joséphine Kollmannsberger
2^e Vice-présidente déléguée à l'environnement



Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Hénaff
BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
tél. : 01 39 44 80 80
sqy.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel Fourgous

Pilotage du projet :

Service Développement Durable, TransitionS et Prospective

Responsable de service : Céline Almeida

Responsable éditorial : Frédéric Theulé

Direction de l'Urbanisme et de la Prospective

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire

Conception graphique :

Direction de la Communication

Création : Sylvie Humbert

Édition : Janvier 2025

Impression : Repro SQY

SOMMAIRE

00	CONTEXTE DU DESCRIPTIF DU TERRITOIRE	7			
	HISTOIRE D'UN TERRITOIRE	8			
	SQY DANS SON ENVIRONNEMENT	9			
	LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION	10			
	L'OCCUPATION DES SOLS DE SQY	12			
	POLITIQUES PUBLIQUES : LES GRANDES ORIENTATIONS	14			
	17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	28			
01	JUSTICE SOCIALE	31			
	LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE BUS	32			
	LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRAINS	33			
	ITI 2021-2027 : UN PROGRAMME RÉSOLUMENT VERT ET INNOVANT, JUSTE ET INCLUSIF	34			
	DES POLITIQUES DE L'HABITAT POUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE	35			
	CHARTRE DES PROMOTEURS POUR UN URBANISME NÉGOCIÉ	36			
	L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS : 2 DISPOSITIFS ESSENTIELS	37			
	EMPLOI : ACCÈS À L'ENTREPRISE POUR TOUS	38			
	CONTRAT DE VILLE : POUR UNE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE ACCESSIBLE À TOUS	39			
	UN CONTRAT DE VILLE POUR TOUTE LES PRÉVENTIONS, MÉDIATIONS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	40			
	UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE ACCESSIBLE À TOUS	41			
	JOP : UNE BILLETTERIE ACCESSIBLE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS	42			
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE	43			
02	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	51			
	UNE GESTION DES CONSOMMATIONS EFFICIENTE	52			
	MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PUBLICS	53			
	UN LABEL QUALITATIF POUR LE LOGEMENT NEUF	54			
	L'ALEC : L'INGÉNIERIE PUBLIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ	55			
	PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS : STRATÉGIE D'INTERVENTION	56			
	GESTION DE LA FLOTTE ÉLECTRIQUE	57			
	MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	58			
	STARTSQY : DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES	59			
	RELEVER L'ENJEU DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	60			
	CONTRAT DE VILLE : POUR DES QUARTIERS PLUS VERTS ET PLUS RÉSILIENTS	61			
	GESTION DES CONSOMMATIONS LIÉES À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT	62			
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	63			
03	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	69			
	SOLS VIVANTS : PALIER LES ALTÉRATIONS	70			
	PROTÉGER, RESTAURER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ	71			
	LUTTE CONTRE LA FAUNE NUISIBLE	72			
	DÉMINÉRALISATION ET RENATURATION DES SOLS	73			
	PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT	74			
	GESTION DE LA STRATE HERBACÉE	75			
	VERGERS ET ÉCO-PÂTURAGE	76			
	LA SMART CITY AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES	77			
	GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES	78			
	LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DU PAPIER DE SQY	79			
	MUTUALISATION DES RESSOURCES : POUR UNE DÉPENSE PUBLIQUE DURABLE	80			
	UN CAISSON DE RÉEMPLOI POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS	81			
	AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES	82			
	MIEUX LUTTER CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES CYANOBACTÉRIES	83			
	RÉHABILITER DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR L'INTÉRIEUR	84			
	LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	85			
03	GESTION DES BIENS RAISONNÉE	86			
	REPROGRAPHIE ET COURRIER : RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE	87			
	INTENDANCE ET RESTAURATION	88			
	UN PARC DE MATÉRIEL GÉRÉ ET OPTIMISÉ	89			
	INNOVER POUR DÉCARBONER : UN ENJEU	90			
	SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	91			
	CONTRAT DE VILLE : POUR DES QUARTIERS PLUS VERTS ET PLUS RÉSILIENTS	92			
	RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET GESTION OPTIMISÉE DES COLLECTIONS	93			
	VERS UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À SQY ?	94			
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	95			
04	ÉDUCATION & FORMATION	103			
	RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	104			
	MUSÉE DE LA VILLE : SENSIBILISER AU CADRE DE VIE AU	105			
	L'ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE : UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION DU CITOYEN	106			
	DÉMOS : UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION À VOCATION SOCIALE	107			
	LES PLANS DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES (PMIE)	108			
	RÉFLEXIONS SUR L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	109			
	JOP : DES ACTIONS SPORTIVES POUR LES SCOLAIRES	110			
	L'ESR ET L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT	111			
	PLUSIEURS OPÉRATIONS INTERNES DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	112			
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	113			
05	BIEN-ÊTRE	121			
	AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES DANS LES ESPACES PAYSAGERS	122			
	OFFRE DE SOINS : L'ACTION DE L'IPS	123			
	LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS TOUS MODES	124			
	ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES MOBILITÉS	125			
	LA POLITIQUE CYCLABLE AU SERVICE DES MOBILITÉS DOUCES	126			
	MOBILITÉ EN LIBRE-SERVICE ÉTENDU POUR UNE AGGLOMÉRATION PLUS CONNECTÉE	127			
	DIVERSIFICATION DES MOTORISATIONS	128			
	CRÉATION D'ESPACES MULTIMODAUX ET INTERMODAUX	129			
	HYGIÈNE : DES MESURES PRISES ET DES PRATIQUES RENOUVELÉES	130			
	CONTRAT DE VILLE : ACCÈS AUX SOINS ET SANTÉ MENTALE	131			
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE	132			
06	PARTICIPATION CITOYENNE	139			
	GESTION DES BIODÉCHETS : UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DÉCHETS À SQY	140			
	LE CODESQY, UNE INSTANCE PARTICIPATIVE	141			
	GUVA : LE GUICHET UNIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE (GUVA)	142			
	JOP 2024 : APPEL À PROJETS POUR LES ASSOCIATIONS	143			
	IMMERSION OLYMPIQUE AVEC LE VILLAGE INTINÉRANT ET DES VISITES DE SITES	144			
	UN CONTRAT DE VILLE QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE D'UN GROUPE D'HABITANTS	145			
	LE PROGRAMME BÉNÉVOLES DE SQY LORS DES JOP	146			
	SQY FAN ZONE CLUB 2024 : BILAN RSE POSITIF POUR DES JEUX RESPONSABLES	147			
	QUAND NUMÉRIQUE RIME AVEC ESPACES PUBLICS	148			
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	149			



00

CONTEXTE & DESCRIPTIF DU TERRITOIRE



HISTOIRE D'UN TERRITOIRE

Saint-Quentin-en-Yvelines est un territoire diversifié, à la fois défini par un cadre de vie « vert » et une forte dynamique urbaine héritée des années 1960. En raison de sa position géostratégique et de son histoire urbaine particulière, il se caractérise par une articulation unique entre le rural et l'urbain. SQY a su devenir un pôle de vie et d'activités économiques d'envergure à l'échelle régionale.

DES FERMES DU PLATEAU À LA VILLE NOUVELLE

Saint-Quentin-en-Yvelines se caractérise par une forte présence d'espaces forestiers, aquatiques et agricoles. Le territoire est fortement impacté par le développement d'un réseau d'étangs, de rigoles et d'aqueducs artificiels conçus pour approvisionner le Versailles de Louis XIV.

Au XIXe siècle, les progrès de l'industrialisation et du chemin de fer modifient le paysage et la démographie de la région.

LA VILLE NOUVELLE (1970-2003) : UNE FORTE DYNAMIQUE URBAINE

Le principal tournant dans l'évolution de SQY est le projet national de villes nouvelles visant à désengorger Paris (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965). SQY fait partie des 5 villes nouvelles structurées en région parisienne, dans le cadre d'un dispositif dérogatoire au droit commun.

Cette politique d'aménagement va considérablement dynamiser l'urbanisation du territoire. En 1999, le territoire compte quatre fois plus d'habitants qu'en 1968. Au cours de la décennie 1990, 60 % des emplois créés dans les Yvelines l'ont été à SQY.

LA STABILISATION DU TERRITOIRE (2004-2015)

En 2004, SQY devient une communauté d'agglomération et rentre administrativement dans le droit commun. Elle est alors composée de 7 communes : Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux. L'urbanisation du territoire se poursuit depuis pour répondre aux besoins en logements, en équipements et en développement économique.

L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION (2016) : SQY AUJOURD'HUI

Au 1^{er} janvier 2016, sur la base des différentes évolutions législatives survenues depuis 2010, la nouvelle Communauté d'agglomération élargit son périmètre à 12 communes (communes de Coignières, Maurepas, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Villepreux). L'agglomération saint-quentinoise constitue un centre d'activités à part entière, relié à la capitale par un dense réseau de transports en commun. Cette situation lui permet d'être le premier Pôle économique de l'Ouest Parisien après La Défense, avec 145000 emplois et 17 000 établissements économiques (taux d'activité : 77,1%), mais également un pôle d'enseignement supérieur (44 organismes de formation, 4 établissements d'enseignement supérieur dont une université, 20 000 étudiants au total).

Aujourd'hui, 4 habitants sur 10 ont moins de 30 ans et le taux d'activité se monte à 77,1 %. De nombreuses grandes entreprises y sont implantées : Technocentre Renault (11 000 emplois), Thales (4000 collaborateurs), JCDecaux (3420 emplois), Airbus (3600 salariés), Bouygues Construction (3 000 emplois)... Il s'agit d'emplois majoritairement qualifiés (39,6 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, 29,7 % de professions intermédiaires). Au total, 35 groupes de plus de 500 salariés sont implantés sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

La grande diversité des communes composant le territoire saint-quentinois offre un spectre urbain hétérogène, où l'urbanisation s'est faite en respectant la présence de la nature en ville : parcs, coulées vertes, et plus largement « trame verte et bleue » (TVB). Ainsi, le territoire bénéficie d'une riche biodiversité.

Il profite également de la proximité de grands espaces verts classés (Château de Versailles et ses jardins), ainsi que d'espaces naturels et agricoles comme le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ou le plateau de Saclay.



SQY DANS SON ENVIRONNEMENT

**LE TERRITOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT :
AGGLOMÉRATIONS LIMITOPHES,
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
PARIS-SACLAY, GRAND PARIS,
DÉPARTEMENT DES YVELINES ET RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

Depuis la loi du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe »), Saint-Quentin-en-Yvelines est entourée de cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- la Haute Vallée de Chevreuse (au Sud) ;
- le Cœur d'Yvelines (à l'Ouest) ;
- Gally-Mauldre (au Nord) ;
- Versailles Grand Parc (au Nord-Est) ;
- Communauté Paris-Saclay (à l'Est).

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est par ailleurs comprise dans le périmètre d'études de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS). Créé par décret du Conseil d'État en 2009, celui-ci pilote le projet d'opération d'intérêt national (OIN) Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin. Son périmètre d'action couvre 49 communes au Sud-Ouest de Paris (dont sept des douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines). Il vise au développement d'un cluster scientifique et technologique porteur de croissance économique.

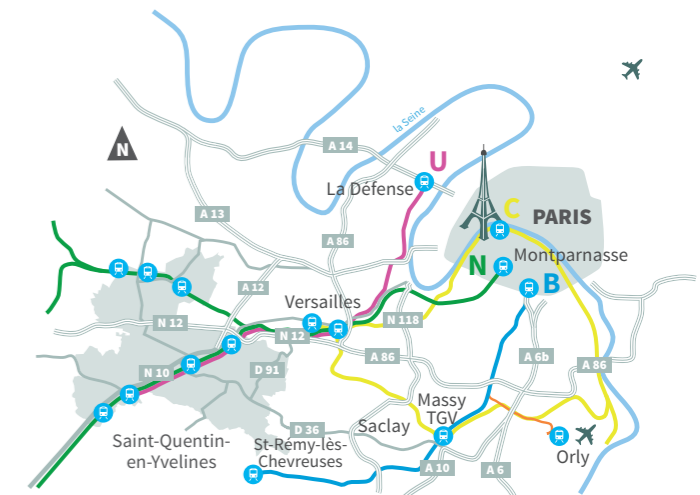
D'autres échelles territoriales sont porteuses de dynamiques exerçant une forte impulsion sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

La Métropole du Grand Paris (MGP) est l'une d'entre elles. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la MGP réunit 131 communes et 7,2 millions d'habitants. Elle est gérée par un conseil qui compte 209 membres.

La région Île-de-France est l'échelle qui permet de cadrer l'urbanisme régional. Voté en 2013, le Schéma directeur de la Région (« Sdrif Île-de-France 2030 ») donne les grands axes du développement de SQY. Tous les documents d'urbanisme doivent lui être conformes, et

son influence s'exerce sur plusieurs domaines (espaces naturels, espaces déjà urbanisés, etc). Par ailleurs, un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) engage les territoires. À SQY, il fixe les objectifs du PCAET, le plan climat air énergie territorial.

Enfin, le Département exerce une influence sur les politiques de son territoire, que ce soit à travers des schémas prospectifs (Schéma d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines, Sdadey) ou des actions plus ponctuelles (contrat Yvelines Territoires, politique de solidarité territoriale initiée en 2017 et 2018).



LE TERRITOIRE DE SQY

- est entouré de 5 EPCI ;
- est compris dans le périmètre d'étude de l'EPAPS ;
- est cadré par les orientations régionales du Sdrif, ainsi que par plusieurs schémas régionaux ;
- est influencé par la Métropole du Grand Paris et par le département des Yvelines.

1 & 3 Pré-diagnostic / Projet de territoire - SQY Demain - Décembre 2016
2 Insee recensement, Sirène 2016 - DADS 2015



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération de SQY exerce les compétences transférées en lieu et place des communes membres. Ces transferts n'excluent néanmoins pas que ces dernières puissent conserver des compétences de proximité. SQY exerce ainsi trois types de compétences.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique** : innovation, entreprises, partenariats, parc immobilier... ;
- **Aménagement du territoire** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et les PLU d'échelle communale, accessibilité, patrimoine urbain et architectural, équilibre entre zones urbaines et zones vertes et bleues, etc. ;
- **Gestion de l'équilibre social de l'habitat** : Programme Local de l'Habitat (PLH), production de logements, etc. ;
- **Accueil des gens du voyage** : réalisation et gestion des aires d'accueil ;
- **Politique de la ville** : lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités territoriales : Contrat de ville signé en 2015 puis élargissement du territoire et élargissement du CDV (2017-2020) fin 2017. Un nouveau contrat de ville a été signé en 2024 (cf p.21) pour la période 2024-2030.
- **Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers** ;
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)**, depuis le 1^{er} janvier 2018.



© G. Robin

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Voirie** : SQY est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries communautaires (réseau secondaire reliant deux communes et/ou deux quartiers). Ce réseau peut être automobile, piéton ou vélocipédique. La communauté d'agglomération travaille aussi à l'optimisation de la circulation automobile sur son territoire. De plus, SQY assure la mise en place et la gestion de l'éclairage public (39 000 points lumineux), la signalisation lumineuse tricolore, les abribus et le jalonnement directionnel sur l'ensemble du territoire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : SQY s'est dotée d'une compétence optionnelle liée à la « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». Dans ce contexte, elle pilote notamment l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Elle met également en œuvre son Plan Climat Air Energie Territorial, adopté par le conseil communautaire de SQY le 27 mai 2021.
- **Eau et assainissement** : Dans le cadre de la compétence assainissement, SQY gère à la fois la collecte des eaux usées, leur transport et leur traitement au sein des stations d'épuration. Les dépenses sont totalement couvertes par la redevance assainissement votée annuellement par l'agglomération. La compétence eau potable est actuellement déléguée au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et

au Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SYRIAE). SQY a néanmoins sous sa charge la gestion et la maintenance des 1 555 bornes et bouches d'incendie du territoire.

- **Équipements culturels et sportifs** : SQY gère les équipements sportifs et culturels du territoire à vocation intercommunale, parmi lesquels le réseau des médiathèques d'Eau (SYRIAE). SQY a néanmoins sous sa charge la gestion et la maintenance des 1555 bornes et bouches d'incendie du territoire.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Sport** : SQY favorise le déploiement du sport sur son territoire : organisation de manifestations sportives, soutien au sport de haut niveau et aux équipements sportifs. Elle favorise l'accès au sport et développe les activités de l'Île-de-Loisirs.
- **Culture** : SQY définit et met en œuvre une politique de lecture publique via le réseau des savoirs accessibles à tous regroupant douze médiathèques, un bibliobus et le service en ligne « E-médiathèque ». Elle favorise le rayonnement culturel de l'agglomération en soutenant les équipements culturels et en organisant des manifestations culturelles. Elle anime un réseau de coopération culturelle et soutient le développement de l'éducation artistique en milieu scolaire.
- **Enseignement culturel, recherche et innovation** : SQY soutient et valorise l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire. Elle apporte son soutien à la vie étudiante et conduit un ensemble d'actions visant à consolider la place de l'agglomération au sein de l'OIN Paris-Saclay.
- **Aménagement de l'espace communautaire et autorisations relatives au droit des sols** : SQY est compétente pour les actions lui permettant de mettre en œuvre ses compétences obligatoires. Elle met en œuvre la politique foncière relative au droit de préemption et instruit les autorisations relatives au droit des sols dans les zones d'aménagement concerté et les lotissements d'initiative communautaire.
- **Réseaux** : SQY met en œuvre et gère l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, le jalonnement directionnel et les abribus sur l'ensemble du territoire. Elle est autorité concédante en gaz et électricité. Elle est compétente en matière de réseaux de communication électronique et de service de communications audiovisuelles.

→ **Espaces verts** : SQY valorise le patrimoine paysager, aménage et entretient des espaces verts, boisés et arborés (parcs, squares, bassins, aires de jeux, parcours sportifs, espaces extérieurs de résidences et bâtiments communautaires, accotements de voirie, liaisons douces...).

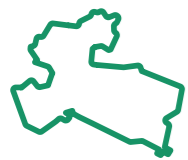
→ **Œuvres d'art et mobilier urbains** : SQY assure la gestion du mobilier urbain et des œuvres d'art urbain implantées en bord de voirie et dans les espaces verts d'intérêt communautaire.

→ **Propreté urbaine** : SQY est chargée du nettoyage des espaces publics aux abords des gares.

→ **Défense extérieure contre l'incendie** : SQY participe à la défense extérieure contre l'incendie notamment en créant et exploitant les points d'eau nécessaires (hydrants) sur l'espace public de l'ensemble des communes.

→ **Action sociale** : SQY développe une politique d'action sociale d'intérêt communautaire (santé, accompagnement des publics en situation de fragilité socio-économique, accompagnement des personnes âgées, coopération décentralisée). SQY est dotée d'un Institut de promotion de la santé, qui coordonne la politique de santé publique du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences et de sa compétence spécifique de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, SQY met en place une **politique transversale de développement durable**.



L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)

L'observation du mode d'occupation des sols nous apprend que le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est à majorité non-bâti.

Une approche plus affinée permet de distinguer les espaces agricoles, naturels, forestiers, mais également les espaces urbains (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques...).

Ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines comporte 62 % d'espaces dits « verts » (espaces agricoles, forestiers, naturels et ouverts artificialisés) contre 38 % d'espaces construits/artificialisés.

LES GRANDES POLARITÉS URBAINES

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est composé de différentes polarités urbaines :

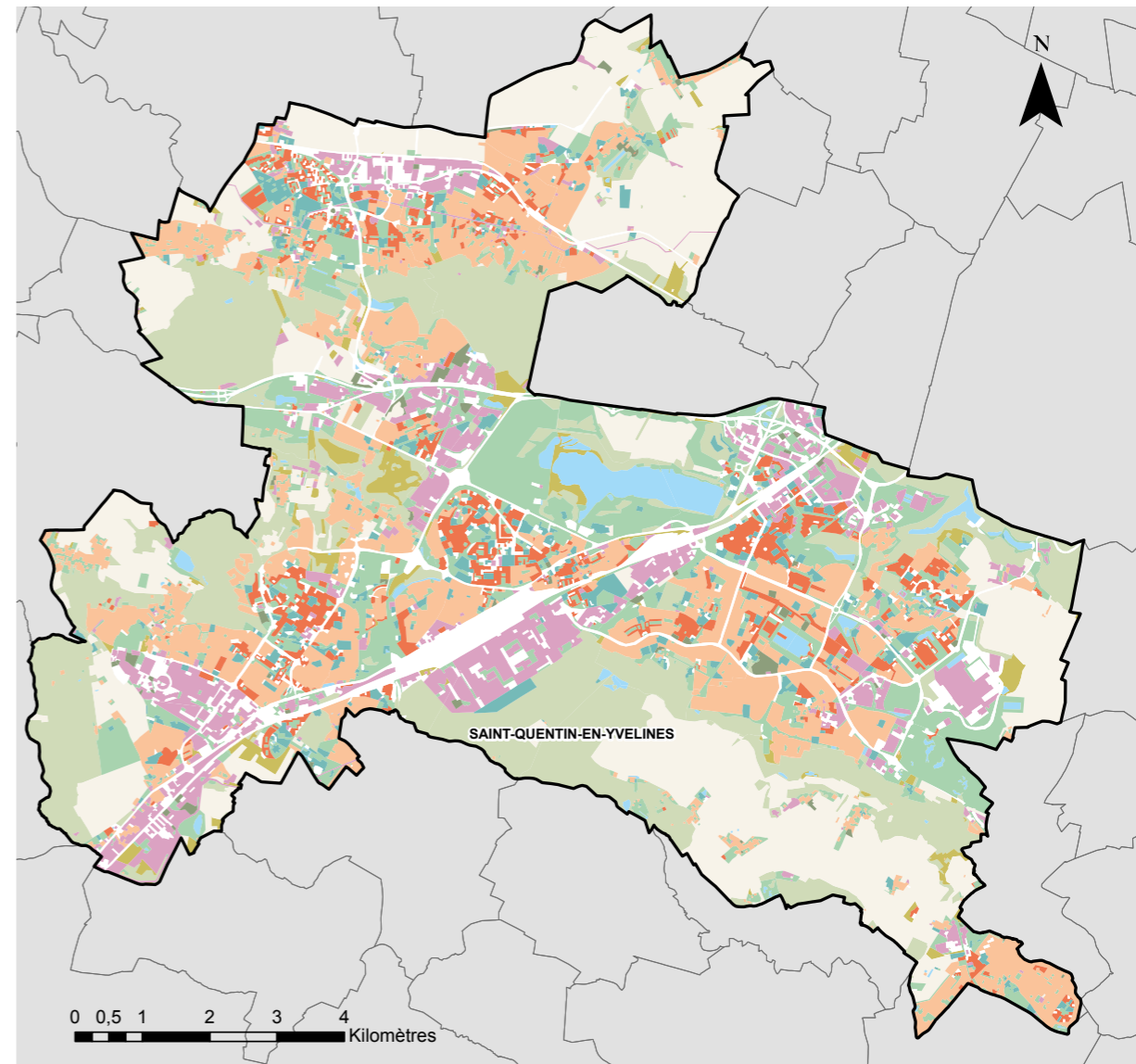
- à l'Ouest et au centre, les communes de Trappes, Élancourt, Maurepas, La Verrière, Coignières ;
- au Nord, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux ;
- à l'Est, Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux ;
- au Sud, Magny-les-Hameaux

Le cœur de ces centres urbains, plus dense, est composé d'habitat collectif, entouré d'implantations individuelles.

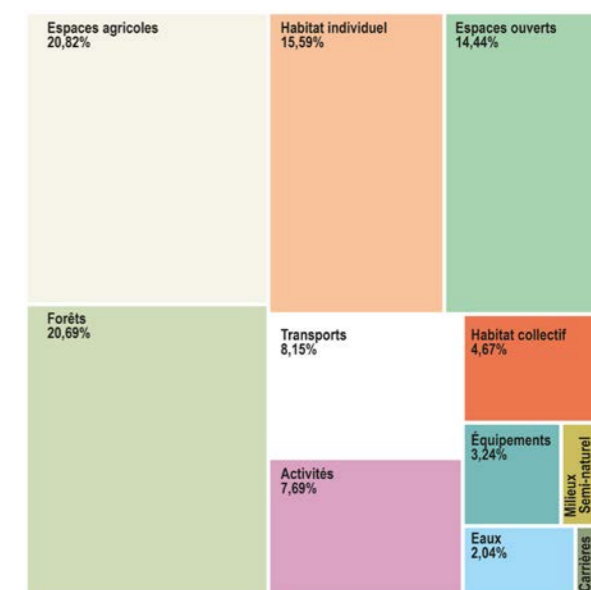
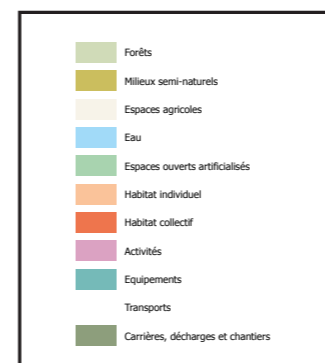


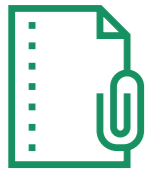
© C. Loulé

Mode d'occupation du sol à Saint-Quentin-en-Yvelines 11 postes



© Institut Paris Région, 2021





POLITIQUES PUBLIQUES, LES GRANDES ORIENTATIONS



Le territoire de SQY prend en compte les objectifs de Développement Durable ainsi que les enjeux du changement climatique dans ses politiques publiques. L'ensemble des documents-cadre prescriptifs (Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan Air, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de Déplacements, Programme Local de l'Habitat...) sont ainsi concernés. La présente partie expose leurs principales orientations.

Les documents-cadre prescriptifs définissent les grandes orientations de politique publique. Ils sont de plusieurs natures.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE

SQY est compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les documents d'urbanisme (PLU communaux / PLU intercommunal à l'échelle des 7 communes de la ville nouvelle) sont conçus en lien avec l'élaboration des politiques sectorielles (PLH, PLD, Contrat de ville, PCAET...) et en compatibilité avec le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF). Ce dernier est en révision (arrêt lors du conseil régional du 12 juillet 2023) et intègre un volet environnemental important demandant que 90% de la production de logements à l'échelle régionale se fasse en renouvellement et donnant des potentiels d'extension de l'urbanisation maximum sur les espaces naturels et agricoles. Ces ambitions devront être retranscrites dans les documents de planification locaux.

Ces derniers sont réalisés en collaboration étroite avec les communes, en veillant à la cohérence de l'agglomération.

Bien plus qu'un simple document réglementaire, le PLU est un outil stratégique de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, à l'échelle intercommunale ou communale. Il fixe un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement et des politiques publiques sectorielles.

Les PLU, outils incontournables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) notamment est une pièce pivot du PLU, qui fixe les grandes orientations politiques d'évolution du territoire en matière d'aménagement et de développement pour les 10 à 15 ans à venir.

Les PLU sont l'outil incontournable de la planification à l'échelle locale. Ils sont l'expression des projets politiques locaux et la retranscription d'objectifs nationaux comme la zéro artificialisation nette. La loi dite « Climat et Résilience » adoptée le 22 août 2021 ambitionne de diminuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour aboutir à une zéro artificialisation nette en 2050. Cela aura comme signification que toute consommation de NAF devra être compensée

par une surface équivalente en renaturation. Les PLU devront intégrer cet objectif.

D'ores et déjà, les PLU d'échelle communale récemment révisés (Les Clayes sous-Bois, Villepreux) et ceux qui sont en cours de révision (Coignières et Plaisir) tendent vers ce niveau d'exigence.

Le 13 avril 2023 a été lancée l'élaboration du PLUi-H sur les 12 communes. Ce nouveau document de planification à 12 intégrera pleinement cet objectif fort de la planification.

La préservation des sols et de leur fonctionnalité écologique et économique étant un enjeu pour s'adapter au changement climatique et assurer au territoire une capacité de résilience.

Cette obligation nécessite de changer de paradigme pour le développement des territoires en accentuant la sobriété foncière et encourageant le renouvellement urbain grâce à une densification des tissus déjà constitués. Les PLU devront définir ces niveaux de densification en adéquation avec la proximité des polarités et des équipements structurants l'espace urbain.

Réalisation en 2024 du diagnostic territorial (urbain, socio-économique, habitat, environnemental) et organisation des premiers ateliers de concertation citoyenne avec les habitants, les acteurs économiques, les lycéens, les étudiants et les élus.

L'objectif est de débattre à l'automne 2025 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de l'agglomération.

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD)



Le PLD est le document référence qui définit la politique du territoire en matière de mobilité, avec un objectif général de développement durable. Il décline la stratégie régionale d'organisation des déplacements définie dans le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUiF), élaboré en juin 2014.

Sa vision à long terme permet de :

- Porter les besoins de l'agglomération en matière de transports ;
- Garantir la cohérence des projets de transport, d'urbanisme et d'aménagement, de développement économique ;
- Assurer la cohérence entre la politique régionale et la politique locale de déplacements.

Les 137 actions de son plan visent à organiser les transports de personnes et de marchandises, la circulation ou encore le stationnement à SQY, à travers 6 grandes thématiques :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs ;
- Favoriser les modes actifs ;
- Agir sur la circulation automobile ;
- Mettre en place une politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération ;
- Organiser les flux de marchandises ;
- Communiquer, informer et former efficacement l'ensemble des publics.

Son bilan est positif et montre que SQY anticipe les problématiques de mobilités et sait faire émerger de nouveaux projets pour mieux répondre aux besoins des usagers. Chaque année, les réalisations du territoire sont nombreuses, par exemple en matière de mobilités douces avec l'achèvement de la première phase du Schéma Directeur Cyclable (2021-2024), d'animations auprès des entreprises locales, d'accessibilité ou encore d'innovations à l'image de l'expérimentation du service de transport guidé composé de capsules autonomes : Urbanloop.

Arrêté par la Région le 27 mars 2024, le Plan des Mobilités en Île-de-France succédera au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUiF). En 2024, ce plan est en phase de consultation. Il fixera jusqu'à 2030 la stratégie régionale en matière de mise en œuvre et d'exploitation des projets de transports et de mobilités, pour répondre aux besoins des Franciliens et placer la mobilité en Île-de-

France sur la voie de la neutralité carbone. Le Plan Local de Déplacements devrait donc, quant à lui, évoluer de manière à intégrer la déclinaison locale du Plan des Mobilités en Île-de-France.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL : LE PLHI 2018-2023



© C. Loulé

Le **PLHi** est un document stratégique de programmation détaillant l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour une durée au moins égale à six ans. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le **PLHI** est un document partagé qui se décline en plusieurs parties :

- Une évaluation du précédent **PLHi** et un diagnostic partagé, portant notamment sur l'analyse du marché de l'habitat et des évolutions en cours, sur la mise en évidence des besoins, des dysfonctionnements, des déséquilibres et de leurs conséquences, sur le repérage des opportunités (article L302-1 du CCH).
- Des orientations stratégiques : selon le choix de développement entre les scénarios proposés, les objectifs stratégiques en matière de production de logements et d'intervention sur le bâti existant pour répondre aux dysfonctionnements, et déclinés pour chaque commune (territorialisés).
- Un programme d'actions opérationnel (visant notamment à limiter les effets négatifs en

termes de consommation d'espaces agricoles et naturels, d'imperméabilisation des sols, de fragmentation éco-paysagère, et de routes et émissions de gaz à effet de serre), qui :

- quantifie et localise la production ou l'intervention,
- identifie les acteurs qui interviendront et la répartition des rôles,
- précise les moyens mis en œuvre, notamment financiers,
- fixe l'échéancier prévisionnel de mise en œuvre,
- fixe les modalités de suivi, d'évaluation et de pilotage, et notamment : la description de l'observatoire communautaire de l'habitat, les modalités de suivi et d'évaluation (obligatoire à 3 ans et à 6 ans), les modalités de pilotage, de communication et de maintien de la mobilisation des acteurs.

Approuvé par délibération n° **2019-274**, en date du **26 septembre 2019**, le **PLHi 2018-2023** de Saint-Quentin-en-Yvelines se décline en trois parties :

- **Tome 1** : diagnostic analysant le fonctionnement global du marché local du logement et les conditions d'habitat ;
- **Tome 2** : 5 orientations stratégiques complétées par le référentiel foncier (la déclinaison programmatique des logements par commune concernant l'objectif des **10 200 logements** indiqués dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, **SRHH**).
- **Tome 3** : Le programme d'actions, bâti autour de **17 fiches actions** pour répondre à ces orientations et aux champs d'intervention du **PLHi**.

Après un bilan à mi-parcours sur la période **2018-2020**, **SQY** travaille actuellement sur le bilan final du **PLHi 2018-2023** qui sera intégré au diagnostic du futur **PLUi-H de SQY (Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant un Programme local de l'habitat)**.

En effet, après **3 PLH**, **SQY** souhaiterait sortir du schéma classique d'un PLHi et proposer une démarche plus intégrative, permettant une meilleure coordination et opérationnalité des politiques publiques. Le **PLUi-H** permet de penser les politiques publiques à travers leurs

interactions mutuelles, plutôt que de les penser en « silo » et devient un document d'urbanisme, de planification et de programmation. Autrement dit, la démarche de **PLUi-H** permettra à **SQY** de poursuivre ses politiques de l'habitat et du logement tout en les inscrivant dans un projet de territoire global.

Le **PLHi 2018-2023** a donc été prorogé de **3 ans** par délibération **2023-244** du conseil communautaire (renouvelable une fois) afin que **SQY** puisse poursuivre son action et le développement de ses politiques de l'habitat, le temps de la réalisation du **PLUi-H**, dont le lancement est acté depuis la délibération **2023-83** du conseil communautaire de **SQY**. avis favorable sans réserves.

LE SCHÉMA DIRECTEUR AMÉNAGEMENT LUMIÈRE



© C. Loulé

La mise en lumière d'une ville doit contribuer au renforcement de son attractivité, tout en lui permettant de contrôler sa facture énergétique et en veillant à limiter la **pollution lumineuse**.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) est un document de référence qui structure la **politique de gestion et d'aménagement en matière d'éclairage public** à l'échelle du territoire. À Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), il a été approuvé au mois de **juin 2021**.

Le **SDAL** concerne les **12 communes** de la communauté d'agglomération et vise à répondre à des enjeux :

- **Économiques** ;
- **Énergétiques** ;
- De **développement durable (inclure les nouvelles technologies, limiter le nombre de points lumineux)** ;

→ De **qualité de vie** des Saint-Quentinois (limitation des nuisances et pollutions lumineuses).

Il s'articule autour des objectifs suivants :

- **Adapter** l'éclairage aux **usages** ;
- **Optimiser et maîtriser les coûts** de maintenance et de gestion du parc d'éclairage public ;
- Guider **SQY** vers la création d'**ambiances nocturnes** à différentes échelles ;
- Amorcer la réflexion sur la **Smart city**.

En parallèle de l'établissement de ce document cadre, **SQY** a mis en œuvre un logiciel de **GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur)**. Cet outil permet d'avoir une connaissance plus précise du patrimoine d'éclairage public et de suivre en temps réel les actions de **maintenance réalisées**.

Ce logiciel de **GMAO** est en lien avec l'outil de signalement de **SQY, PEP'S**, ce qui permet d'automatiser complètement le process de demande d'intervention, notamment en cas d'urgence.

Ces **progrès techniques et stratégiques** ont permis d'avoir une vision plus fine de notre patrimoine, de faire évoluer la **gestion de l'éclairage public**, et de mettre en œuvre un programme de rénovation en fonction des objectifs de **modernisation**.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Un outil stratégique et opérationnel



Adopté en Conseil communautaire le 27 mai 2021, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de **SQY** est un outil réglementaire permettant à la collectivité de mettre en œuvre une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de

maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air. Il s'applique à l'échelle du territoire de SQY et concerne tous les acteurs (entreprises, collectivités, associations, habitants...).

Le plan mobilise sur la durée non seulement les élus et les techniciens de SQY mais aussi les 12 communes du territoire ainsi que de nombreux partenaires institutionnels : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), la Direction départementale des territoires des Yvelines (DDT), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), la Région Île-de-France, l'Institut Paris Région (Agence régionale Énergie-Climat – AREC, agence régionale de la biodiversité – ARB), le Département des Yvelines, et des partenaires associatifs (Agence Locale de l'énergie et du climat – ALEC78, Airparif, le Club Climat Énergie de SQY, le Conseil de développement de SQY – CODESQY).

Exemple d'une action majeure : le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est tenue de réaliser un Bilan de ses Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) tous les 3 ans. Le dernier BEGES de SQY datant de 2021, un nouveau BEGES a été produit pour 2024. Le BEGES est une évaluation de la masse totale des GES émis directement et indirectement sur une année par les activités de SQY. Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est l'opportunité pour SQY d'identifier les principaux postes d'émissions pour engager une démarche de réduction et traduire le diagnostic en un plan de réduction des émissions (plan de transition).

Deux rendez-vous pour animer le PCAET : « Les Mensuelles de la transition écologique » et « les Paroles d'experts ». Leur objet est de faire intervenir une personnalité scientifique ou technique, légitime dans son domaine de compétences et reconnue pour le contenu et la valeur ajoutée de son intervention. Au travers de ces rendez-vous, l'idée est d'élargir le champ des connaissances des référents élus et techniques en charge du développement durable des communes et de l'Agglomération et de développer des réflexions fertiles pour les missions professionnelles respectives.

Les données territoriales de consommation / production d'énergie et d'émissions de GES.

Pour le territoire intercommunal mais également pour chacune des communes membres, SQY dispose des données datées de 2019 et communiquées par le Réseau d'observation statistique de l'énergie (ROSE) : l'AREC assure la consolidation et la mise à jour de l'inventaire des productions locales d'énergie ; de son côté, AIRPARIF assure la consolidation et la mise à jour de l'inventaire des consommations énergétiques et des émissions de GES.

PLAN AIR



© C. Louré

Le contexte réglementaire

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire de SQY, mis à part les dépassements de valeurs limites pour les dioxydes d'azote (NOx) et particules fines (PM) le long des axes routiers les plus fréquentés (N10, N12 et A12) et sur les zones résidentielles denses. Toutefois, à l'échelle de l'Île-de-France, la qualité de l'air est dégradée : les seuils réglementaires ne sont respectés ni pour la pollution aux particules fines (PM10) ni pour celle aux oxydes d'azote (NOx). Dans ce contexte, la Cour de justice de l'Union européenne a condamné la France en 2019 pour manquement à ses obligations en matière de qualité de l'air. Le Conseil d'État a également prononcé à l'encontre de l'État une condamnation en 2017 puis en 2020. Aussi, fin 2020, le Préfet de Région d'Île-de-France a demandé aux EPCI franciliens tenus de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial de lui transmettre dans les plus brefs délais leur Plan Air.

L'article 85 de la Loi Orientation des Mobilités (LOM) impose que le Plan Air :

- Fixe des objectifs quantitatifs, territoriaux, biennaux (à compter de 2022) de réduction des émissions de polluants au moins aussi ambitieux que ceux du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants

atmosphériques prévu par la loi sur la transition énergétique, LTE) et respectant les normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025 ;

- Définisse les actions pour atteindre ces objectifs, notamment une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ;
- Estime la réduction des émissions de polluants atmosphériques associée à l'ensemble de ces actions.

Un travail partenarial avec Airparif

Conscients des enjeux de santé publique pour le territoire, lors du Conseil communautaire du 1er avril 2021, les élus ont voté le lancement de l'élaboration du Plan Air, lequel constituera une partie intégrante du PCAET de l'Agglomération.

Un travail partenarial est ainsi mené avec Airparif. SQY adhère à Airparif, association agréée de surveillance de la qualité de l'air à dimension régionale en charge de la surveillance, de l'analyse, de l'expertise sur le champ de la qualité de l'air.

Afin d'accompagner SQY dans l'élaboration de son Plan Air, Airparif a proposé :

- L'identification des actions prévues dans le PCAET, PLH, PLD ayant un impact sur la qualité de l'air ;
- L'évaluation des gains d'émissions de polluants atmosphériques pour chaque action ;
- L'évaluation du Plan Air au regard des exigences du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et des baisses d'émissions nécessaires pour respecter les valeurs réglementaires (concentrations) ;
- L'étude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m.

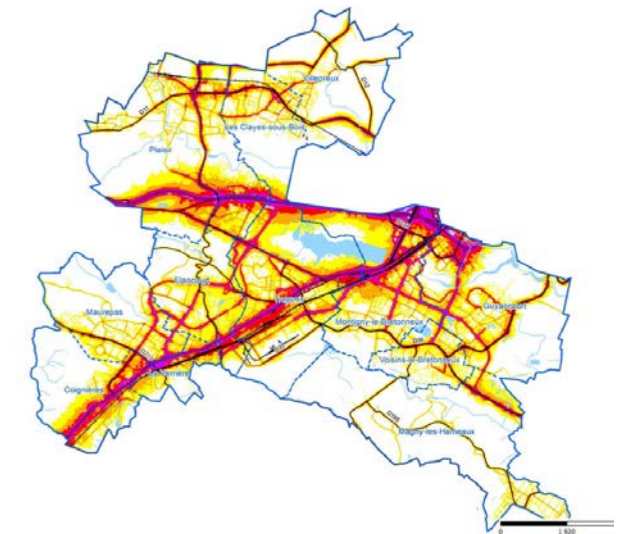
Le but poursuivi est d'atteindre au plus tard en 2025, comme la réglementation l'impose, les objectifs de réduction des émissions de polluants du PREPA et les normes de qualité de l'air.

Après un important travail de diagnostic sur la qualité de l'air sur le territoire de SQY, les travaux

du Groupe de travail technique, du Comité technique, des élus référents Développement durable des communes et du CODESQY ont débouché sur la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions (sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air ; réduire les émissions à la source, réduire l'exposition des populations). Le projet de Plan Air a été arrêté en Conseil communautaire du 23 mai 2024 et sera mis à la consultation du public en 2025.

PPBE : PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le contexte réglementaire



La Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les États membres de l'Union européenne, visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier (réseaux autoroutiers, national, départemental, communal) ;
- Les infrastructures de transport ferroviaire ;
- Les infrastructures de transport aérien ;
- Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de catégorie A.

La **Directive européenne impose l'élaboration de cartes stratégiques de bruit** et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), avec un réexamen des cartes et du plan tous les 5 ans. L'arrêté du 14 avril 2017 au Journal officiel désigne SQY en tant qu'autorité compétente sur l'ensemble de son territoire en matière de bruit.

Les cartes stratégiques de bruit

En France, les cartes stratégiques de bruit doivent être réalisées pour les grandes infrastructures d'Île-de-France, ainsi que sur le territoire des intercommunalités de plus de 100 000 habitants. Pour les collectivités franciliennes, c'est l'association régionale Bruitparif, à laquelle SQY est adhérente, qui réalise ces cartes pour le compte des collectivités.

Les cartes stratégiques de bruit de 5e échéance ont été approuvées en Conseil communautaire le 26 septembre 2024 et ont permis de mettre en évidence les infrastructures les plus impactantes.

Le dispositif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacements, prévention des nuisances...).

Sur la base des Cartes Stratégiques de Bruit de 4^e échéance, l'agglomération a engagé la révision de son PPBE au dernier trimestre 2024. Ce travail est mené en collaboration avec les communes et les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires, pour une approbation courant 2025.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)



Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un document réglementaire de planification des actions de prévention des **déchets** sur le territoire. Ce document détaille les **objectifs de réduction des déchets** et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte exclusivement sur les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**, c'est-à-dire les déchets collectés par SQY, dans le cadre de ses missions de service public, et comparables aux déchets produits par les ménages.

SQY s'est fixé l'objectif de réduire ses **déchets ménagers et assimilés de 9 %** à l'échéance 2029 par rapport aux tonnages **2023**. Au-delà des chiffres, il s'agit d'un objectif qui s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers **l'économie circulaire, l'utilisation efficace des ressources**, et plus largement encore dans le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Le PLPDMA, un projet à l'échelle du territoire.

Le PLPDMA s'applique à l'échelle des 12 communes de l'agglomération, territoire sur lequel tous les **acteurs (entreprises, associations, citoyens...)** sont mobilisés et impliqués. SQY souhaite s'appuyer sur des **partenariats forts** pour mener à bien ce programme avec un **objectif ambitieux** de réduction des déchets sur le territoire.

Une approche innovante et volontairement participative.

→ Un appel à candidatures

Afin d'élaborer, contrôler et suivre la mise en place des futures **actions du PLPDMA**, SQY a constitué une **CCES (Commission consultative d'Élaboration et de Suivi)**. L'agglomération a souhaité innover en lançant un **appel à candidatures** à tous les **acteurs du territoire (associations, entreprises, étudiants, administrés, etc.)** pour participer à l'élaboration du **PLPDMA**. Ce sont ces volontaires qui, via leur participation aux **ateliers thématiques**, ont défini le plan d'action du programme.

→ Développement d'un outil en ligne : « Héros du Quotidien »

La plateforme en ligne **« Héros du quotidien »** est un espace clé dans le développement du **PLPDMA**. Cette plateforme collaborative a de multiples fonctions en offrant la possibilité :

- De prendre connaissance du programme d'actions (fin 2024).
- À chacun de proposer des idées ou de nouvelles **actions** dans une optique d'**amélioration continue**, en phase avec la volonté de **SQY** d'établir une véritable **co-construction citoyenne**.

- De disposer d'un **espace de travail collaboratif** pour les membres de la **CCES** et des **ateliers thématiques**. Ils peuvent échanger, enrichir leurs idées, et poursuivre leurs réflexions communes sur l'évolution du **PLPDMA**.

- De regrouper de nombreuses **ressources et documents**, accessibles à tous, facilitant ainsi l'accompagnement dans le changement de comportement.

Les ateliers thématiques ont permis de définir 11 actions regroupées en 6 axes.

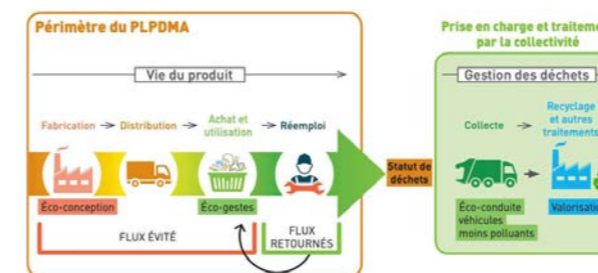
Ces actions seront déployées sur toute la durée de vie du programme.

Des actions déjà engagées

Le **Conseil communautaire** a voté l'adoption du **PLPDMA** le **26 septembre dernier**.

L'année **2024** marque donc l'achèvement de la rédaction du **PLPDMA** et sa publication sur le site internet de **SQY**. Les premières **actions** débuteront dès la fin de l'année **2024**.

Il est cependant important de rappeler que **SQY** avait anticipé la mise en œuvre de son **1^{er} PLPDMA** en initiant plusieurs **actions structurantes (Plan Compostage, Stop Pub, Caisson de réemploi...)** pour enclencher la baisse de la production de **déchets**.



LE CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2024-2030 : UN OUTIL DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Le nouveau **Contrat de ville de SQY 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »** a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Il promeut **l'inclusion sociale** des publics vulnérables résidant majoritairement dans les **quartiers prioritaires de la Politique de la ville**.

Outil de **cohésion sociale**, le nouveau **Contrat de ville Intercommunal** est recentré sur **3 ambitions** :

- Réussite économique accessible à tous
- Des quartiers plus verts et plus résilients

→ Préventions, médiations et lutte contre toutes les discriminations

28 signataires se sont engagés sur ces priorités : **État, CAF, OFII** (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), **France Travail, Agence Régionale de Santé du 78, Éducation Nationale, Banque des territoires/BPI France, Mission Locale, Face Yvelines, CD78, 7 communes en QPV, 10 bailleurs sociaux**.

Les 7 territoires concernés :

- **7 communes en QPV ; 138 356 habitants**, soit **60,6 %** des habitants de **SQY**
- **8 QPV ; 34 728 habitants**, soit **15,2 %** des habitants de **SQY**

Liste des communes et quartiers :

- **Coignières**, le **quartier des Acacias** (nouvellement entrant en **Politique de la ville**)
- **Guyancourt**, le **quartier du Pont du Rouitoir**
- **La Verrière**, le **quartier du Bois de l'Étang/Orly Parc**
- **Les Clayes-sous-Bois**, le **quartier de l'Avre** (nouvellement entrant en **Politique de la ville**)
- **Maurepas**, le **quartier des Friches**
- **Plaisir**, le **quartier du Valibout**
- **Trappes**, les quartiers **Jean Macé et Merisiers/Plaine de Neauphle**

En **2024**, **Saint-Quentin-en-Yvelines** a financé **47 projets** portés par **28 opérateurs** qui déploient leurs actions autour des **3 ambitions** du **Contrat de ville Intercommunal** suivants :

- **Réussite économique accessible à tous** : Orientation/Formation, soutien aux associations de professionnels
- **Des quartiers plus verts et plus résilients** : Amélioration du cadre de vie
- **Préventions, médiations et lutte contre toutes les discriminations** : Accès au droit, Justice de proximité, Éducation et culture, Prévention et sécurité, Médiation de proximité, Aide aux victimes, Lutte contre les discriminations, **Égalité Femmes-Hommes**, Accès à la santé

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Trois **Quartiers Prioritaires Politique de la ville** sont concernés par le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, identifiés parmi les **quartiers souffrant des dysfonctionnements urbains** les plus importants :

- **La Verrière**, le **quartier du Bois de l'Étang** (Projet d'Intérêt Régional)
- **Plaisir**, le **quartier du Valibout** (Projet d'Intérêt Régional)
- **Trappes**, le **quartier des Merisiers** et de la **Plaine de Neauphle, secteurs Barbusse-Cité Nouvelle et Camus-Courbet** (Projet d'Intérêt National)

Ces trois **quartiers** rencontrent des problématiques similaires, notamment la **dégradation du patrimoine bâti des bailleurs sociaux**, une **offre d'équipement inadaptée** et une **vétusté de certains équipements**.

Hors **NPNRU**, le parc de **logements privés** sur l'agglomération de **Saint-Quentin-en-Yvelines**, relativement récent, rencontre des problématiques multiples sur lesquelles il s'agit d'agir le plus précocement possible et de manière volontariste, dont la **rénovation énergétique**. La mise en place concomitante de « **Ma Prime Rénov'** » et du **SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) offre des perspectives de financement et d'accompagnement renouvelées dans lesquelles **SQY** a souhaité s'inscrire.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2 (2018/2024)



Le Contrat Local de Santé 2 est porté par l'**Institut de Promotion de la Santé (IPS)** en partenariat avec les **communes**, les **institutions** et les **associations locales**. Il répond aux **enjeux de santé** présents sur le territoire dans un objectif global de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

Le **CLS** s'articule autour de **3 axes stratégiques** prenant en compte les **déterminants de santé** et inscrivant l'action publique dans la durée. Les actions sont essentiellement **préventives (Axe 2)**. Elles s'appuient sur l'**observatoire en santé (Axe 1)** et sur le **développement de l'offre de soins (Axe 3)**.

→ **Axe 1** : tableau de bord santé : recueil et analyse des données sociodémographiques, socio-sanitaires et médicales actualisées

→ **Axe 2** : actions d'accompagnement des publics défavorisés parmi lesquelles :

- Ateliers de **promotion de la santé** en direction des habitants et journées de sensibilisation/formation destinées aux acteurs du territoire ;
- Déploiement du dispositif « **Sport sur Ordonnance** » à travers l'accompagnement des publics ayant une **pathologie chronique**, en surpoids ou en hypertension artérielle, vers une **activité physique adaptée** et durable (**130 personnes** dans le dispositif cette année) ;
- Développement du **programme itinérant** d'actions de soutien aux **aidants** sur l'ensemble du territoire ;
- Mise en œuvre du plan d'actions du dispositif « **coopérative d'acteurs** » pour mobiliser les publics « **invisibles** » (les plus éloignés du système de soins) vers un parcours de santé : accès aux soins, renforcement de la dynamique partenariale, formation « **premiers secours en santé mentale** » des professionnels.

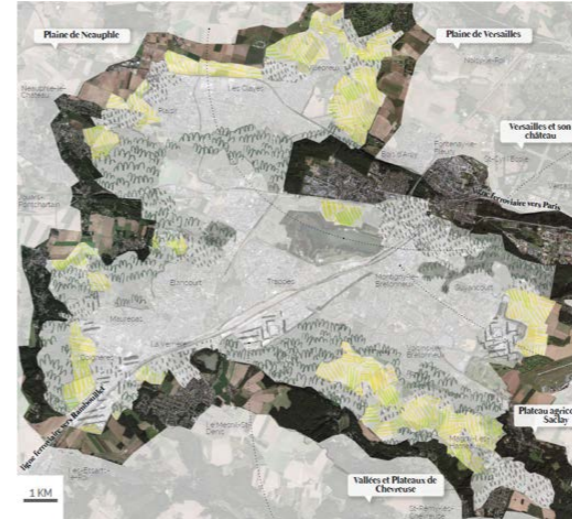
→ **Axe 3** : Favoriser l'**offre de soins et l'innovation en santé locale** :

- Poursuite de l'accompagnement des **communes** dans le renforcement de leur **offre de soins** à travers les projets de **Maisons de Santé Pluridisciplinaires pluriprofessionnelles (MSP)** ou de cabinets médicaux de groupe non labellisés sur le territoire ;
- Développement au **Mérantais du centre de ressources et de formation** en aides techniques et en solutions domotiques à travers un **appartement show-room** pour les personnes en perte d'autonomie, les étudiants et les professionnels de l'aide à domicile.

PLAN PAYSAGE DE SQY : LISIÈRES ET FRANGES DE L'AGGLOMÉRATION

Le **Plan paysage de SQY** définit **3 grandes orientations de qualité paysagère (OQP)** pour valoriser et faire connaître le patrimoine paysager de SQY.

OQP 1 : découvrir et s'approprier le territoire ;



OQP 2 : penser les franges comme vitrines de l'agglomération ;

OQP 3 : cultiver de nouveaux usages dans les espaces vécus.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'**OQP 2**, un travail sur les **lisières** a été mené pour définir les **pistes d'action** et les **leviers** pour redonner aux **espaces de lisières** une place à part entière dans le **paysage de SQY**.

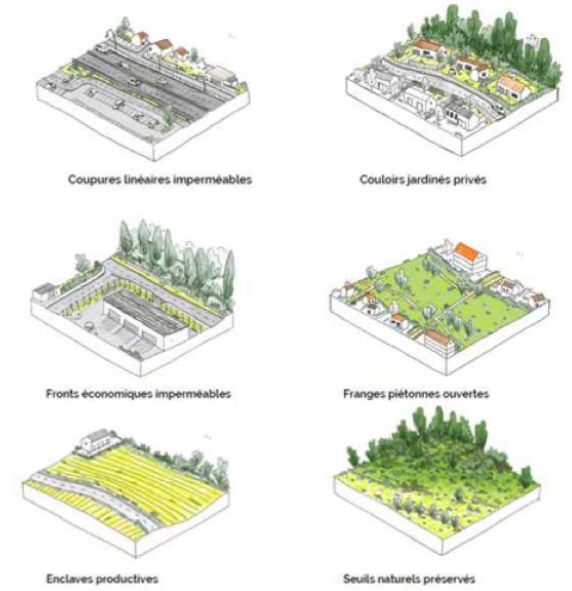
Les **lisières** ont été analysées par leur **morphologie**, leur **délimitation**, leur **nature (urbaine, agricole ou naturelle)**, leur **propriété** et leurs **usages**.

La **lisière** est souvent traitée comme un **non-sujet**, un **espace d'arrière**, une **limite**, alors qu'elle participe à la construction des **unités paysagères** justement parce qu'elles **(dé)limitent les entités paysagères**.

Les lisières de l'agglomération forment **6 catégories d'interface différentes** mais dont les enjeux sont assez proches : environnementaux, socio-urbains et paysagers.

Certaines **lisières** délimitent, alors que d'autres jouent le rôle d'**interface**. Certaines sont

monofonctionnelles, car intégrées dans des **quartiers issus de la politique d'aménagement de zonage**, alors que d'autres pourraient devenir des lieux de couture urbaine multifonctionnels.



© Illustrations : Charlotte Muiel

Pour faire évoluer ces espaces, des **objectifs** ont été définis de façon à :

→ **Les préserver** grâce à la perméabilisation des espaces, une gestion écologique adaptée, une protection stricte (en A ou N) de ces espaces ;

→ **Les diversifier**, ce qui passe par ouvrir ces espaces grâce à l'accompagnement de projets citoyens notamment, la mise en réseau de l'agriculture de proximité et la requalification de certains secteurs pour les ouvrir sur le reste de la ville ;

→ **Les connecter**, ce qui implique de donner à voir ces lieux considérés comme des arrières, en balisant les espaces publics et mettant en scène les points de vue. Cela peut être couplé avec la création de liaisons douces et de boucles de découverte en lien avec le Grand Chemin.

Le **Plan paysage** a fait l'objet d'une **large consultation citoyenne**.

LA TRAME VERTE & BLEUE À L'ÉCHELLE DES 12 COMMUNES



© C. Lamié

Saint-Quentin-en-Yvelines a mis en place des outils permettant de développer une stratégie écologique cohérente sur l'ensemble de son territoire, de préserver, renforcer et améliorer sa trame verte et bleue (TVB).

À la suite de l'élargissement du territoire en 2016, il était nécessaire d'étendre la connaissance de la trame verte et bleue au nouveau périmètre de l'agglomération. Une étude a été lancée en 2018, afin de bénéficier de documents homogènes et utiles à l'échelle du territoire à 12 communes.

L'étude TVB, financée pour partie par le Conseil Régional d'Île-de-France, avait pour but d'accroître la connaissance du territoire et de fournir des outils opérationnels pour permettre à SQY de préserver, restaurer voire améliorer sa trame verte et bleue.

Étude TVB : différents objectifs

L'étude TVB a été réalisée dans le cadre d'une démarche concertée avec tous les acteurs du territoire, auxquels SQY met à disposition les outils pratiques réalisés. Ces outils ont vocation à orienter les différents projets et actions portés par l'agglomération. Il s'agit d'un atlas cartographique et SIG, d'un guide pratique et pédagogique, d'un rapport méthodologique et de vidéos de restitution de l'étude.

Sur le territoire étendu de Saint-Quentin-en-Yvelines, le **guide pratique et pédagogique de la trame verte et bleue** poursuit différents objectifs :

- Déterminer les différents éléments constituant la TVB ;
- Analyser les données recueillies, déterminer les fonctionnalités écologiques et services dits « écosystémiques » ;

→ Proposer des actions opérationnelles et donner des préconisations tenant compte des enjeux de la TVB et de ceux du développement territorial global ;

→ Assurer la cohérence avec les documents de normes supérieures (SRCE, SDRIF, etc.) et doter SQY des outils nécessaires pour un développement intégrant la préservation de la TVB.

En parallèle, la cartographie d'« occupation verte et bleue du territoire à l'échelle de la parcelle cadastrale » doit être finalisée et mise en concordance avec les cartographies de la trame. Ces outils permettent par exemple de définir plus précisément les coefficients de biotope qui imposent des surfaces favorables à la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

En 2024 et au vu de ses différentes implications, SQY a été reconnue Territoire Engagé pour la Nature par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France.

GEMAPI : GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR LES INONDATIONS



© C. Lamié

Depuis le 1^{er} janvier 2018, **SQY exerce pour le compte des communes la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).**

Pour l'agglomération de SQY, l'enjeu est de taille. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les régulations nécessaires afin de prévenir les inondations (et leurs conséquences pour les habitants de SQY et des communes en aval du territoire) en cas de pluies abondantes.

Auparavant, huit syndicats mixtes exerçaient – en totalité ou en partie – cette compétence sur les quatre bassins versants du territoire : la Mauldre, la Bièvre, l'Orge-Yvette et le réseau des étangs et rigoles royales. Dès 2018, l'agglomération s'est engagée dans une démarche visant à rationaliser le nombre de syndicats présents en favorisant

l'émergence d'une structure unique par bassin-versant.

Une première étape a été franchie avec la fusion, en 2019, de trois syndicats sur le bassin-versant Gally-Mauldre (Hydreaulys, SIAVGO et SMAERG, aujourd'hui Hydreaulys). En partenariat avec l'État, ainsi que d'autres communautés d'agglomération et communautés de communes, SQY a œuvré afin de poursuivre dans cette voie.

En 2019, SQY a adhéré au SIAVB (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre) afin de disposer d'une représentation sur ce bassin-versant, et de pouvoir faire valoir les intérêts de ses habitants guyancourtois. Ce syndicat a d'ores et déjà entrepris des études relatives à la renaturation de la Bièvre, à la protection des zones humides, au fonctionnement hydraulique du ru de Saint-Marc et à l'automatisation des vannes des bassins de la Minière.

En 2023, ont démarré les travaux de mise en place de vannes automatisées et gérables à distance des bassins de la Minière, à savoir le Val d'or et le Moulin à Renard.

En 2024, les travaux d'automatisation des vannes se sont terminés et ont permis d'intégrer ces ouvrages au système de télégestion du SIAVB.

Couplé à la baisse du niveau de ces deux bassins de plus de 10 cm, augmentant ainsi leur capacité de stockage des eaux pluviales, ces actions ont démontré leur efficacité lors des événements pluvieux des 9 et 16 octobre 2024.

RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



© C. Lamié

Suite à l'élargissement de la communauté d'agglomération à 12 communes, la mise à jour des études de planification s'est imposée. En effet, les schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (SDAGEP) existants sont obsolètes, puisqu'ils datent tous

de plus de 10 ans. Il devient donc nécessaire de les réactualiser afin de disposer d'un document de planification pluriannuelle des travaux d'assainissement à l'échelle du territoire. Ce document se décompose selon les cinq phases suivantes :

Phase 1 : Diagnostic

Dans le cadre de sa démarche de gestion patrimoniale, SQY a engagé, depuis 2018, les actions suivantes afin d'établir un diagnostic de son patrimoine assainissement :

- Analyse des rapports d'inspection des réseaux
- Étude des bilans de fonctionnement des stations d'épuration
- Mise en œuvre de campagnes de prélèvements caractérisant la qualité des rejets au milieu naturel
- Réalisation de contrôles de conformité des branchements au réseau d'assainissement
- Réalisation d'études hydrauliques visant à définir les consignes des bassins
- Établissement d'une carte de l'aptitude des sols à l'infiltration
- Vérification de l'adéquation des ouvrages existants et des besoins liés à l'évolution de la population

Cette phase a été réalisée en interne et fera l'objet d'une actualisation suite à la décision de confier l'élaboration du SDAGEP à un bureau d'études externe.

Phase 2 : Campagnes de mesures et investigations complémentaires

La phase de diagnostic ayant permis de caractériser l'état des infrastructures et les zones qui nécessitent une étude approfondie, la phase 2 vise à définir et mettre en œuvre un plan d'instrumentation permettant d'identifier les zones problématiques, afin de sectoriser les apports des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et des Eaux Claires Météoriques (ECM). Ces données précieuses serviront ensuite au calage du modèle hydraulique prévu en phase 3.

Ces mesures en réseau sont également accompagnées d'investigations complémentaires (inspections télévisées, tests à la fumée, inspections nocturnes, etc.).

Phase 3 : Modélisation hydraulique

Pour vérifier si le dimensionnement des réseaux et ouvrages correspond aux besoins actuels et futurs, des modèles hydrauliques fiables sont nécessaires. Ces derniers permettent de simuler la réaction du réseau face à différents événements pluvieux et d'étudier des scénarios d'aménagement. Une étude de fiabilisation des modèles a débuté en 2024.

Phase 4 : Élaboration d'un programme de travaux

L'exploitation des résultats des phases précédentes permet de définir un programme hiérarchisé des travaux et d'établir ainsi le SDAGEP.

Phase 5 : Établissement des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales

Cette phase consiste en la mise à jour des zonages EU et EP. Une enquête publique permettra l'adoption de ce document réglementaire qui sera annexé au plan local d'urbanisme intercommunal.

En 2024, une mission d'AMO a été confiée au bureau d'études Artelia pour accompagner la collectivité dans le choix du BET en charge de la rédaction du SDAGEP.

LE PLAN D' ACTIONS AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS 2019-2025



L'agriculture et l'alimentation locales constituent des enjeux importants pour Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Depuis 2019, l'agglomération s'est dotée d'un **plan d'actions** dédié.

Le territoire de **SQY** est composé à **21% de terres agricoles**. L'ensemble des espaces cultivés remplit diverses fonctions (économiques, sociales, alimentaires, de loisirs, liées au paysage ou à la biodiversité). Par ailleurs, l'intérêt des habitants et des salariés des entreprises de SQY pour des **produits agricoles de proximité** et de qualité est croissant.

Le **27 juin 2019**, **SQY** a adopté un **Plan d'actions "Agriculture locale et circuits courts"** pour la période 2019-2025. Ce plan d'actions définit la stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation locales. Il vise à :

- **Pérenniser les espaces agricoles ;**
- **Soutenir l'agriculture locale ;**
- Encourager les **transitions** vers des **pratiques respectueuses de l'environnement ;**
- **Soutenir les dynamiques associatives** en matière d'**agriculture** et d'**alimentation locale ;**
- **Développer les circuits courts alimentaires.**

Il a été élaboré collectivement, entre octobre 2018 et juin 2019, avec les **élus**, les **services de SQY et des communes**, les **agriculteurs**, ainsi que les **partenaires institutionnels et associatifs**.

Il est composé de **6 axes** :

- **Axe 1** : accompagnement des porteurs de projets agricoles, des exploitants et des chefs d'entreprise en lien avec l'agriculture locale ;
- **Axe 2** : développement de filières alimentaires et de marchés locaux ;
- **Axe 3** : urbanisme/ foncier/ paysage ;
- **Axe 4** : communication/ sensibilisation/ mise en réseau ;
- **Axe 5** : accompagnement des projets citoyens ;
- **Axe 6** : environnement et biodiversité.

Projet alimentaire territorial

SQY est également intégré au **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** "de la Plaine aux Plateaux", qui couvre les agglomérations de **Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines** et **Paris-Saclay**. Ce projet partenarial a été labellisé en tant que **PAT de niveau 1 (en émergence)** par l'État (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) en juillet 2021, et comme **PAT de niveau 2 (en phase opérationnelle)** en octobre 2024.

Il réunit :

- Les **3 communautés d'agglomérations** ;

→ Les **associations de la Plaine de Versailles, Terre et Cité, le Triangle Vert** ;

→ Différents **partenaires**, comme la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, l'établissement public Paris-Saclay et le Pôle Abiosol (dont le Champ des Possibles).

Ce projet est coordonné par **Terre et Cité**. Dans ce cadre, des projets sont conduits par les différents partenaires, à une échelle **supra-agglomération**, afin de renforcer la **résilience alimentaire locale** et de faciliter l'accès à une **alimentation locale et de qualité** pour toutes et tous.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT À SQY

SQY assure la compétence Assainissement Eaux Usées/Unitaires (Collectif et non collectif) et Eaux Pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire.

Pour cela, SQY a attribué à l'entreprise SEVESC :

→ **Pour les réseaux/ouvrages d'eaux usées :**

- Un contrat de délégation d'une durée de 15 ans de service public sur les communes de Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Élancourt, La Verrière et Trappes, depuis 2014.
- Un contrat de concession d'une durée de 7 ans sur les communes de Villepreux, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas et Coignières, depuis 2022.

→ **Pour les réseaux/ouvrages d'eaux pluviales :**

- Un marché de prestation de services depuis 2021 pour une durée de 7 ans.

Une volonté d'harmonisation de la qualité de service

La SEVESC assure, sur les communes dites historiques de SQY, l'exploitation et l'entretien des réseaux et ouvrages, mais aussi de la station d'épuration d'Élancourt et du poste de refoulement de La Minière à Guyancourt. Les obligations du délégataire comprennent :

→ **La connaissance du patrimoine** : inspections télévisées des réseaux, contrôles de conformité à l'assainissement collectif (particuliers et entreprises),

→ **L'entretien du patrimoine** : curage préventif des collecteurs, reprises des casses ponctuelles sur les ouvrages, renouvellement des équipements,

→ **La maîtrise du patrimoine** : travaux de raccordement en domaine public, respect des normes de rejet de la station d'épuration, recherche de pollution ponctuelle.

De plus, des travaux d'amélioration réalisés par le délégataire ont permis aux ouvrages d'être encore plus **performants**, tant sur la **collecte que sur le traitement**. Concernant la **gestion de l'assainissement** dans les communes de Maurepas, Coignières, Villepreux, Les Clayes-sous-Bois et Plaisir, avant 2022, elle était assurée par 3 contrats de DSP présentant une forte hétérogénéité dans les obligations contractuelles.

Ces contrats avaient été établis et attribués à la **SAUR** et **SUEZ** par le SIAC, la CCOP et les communes. Lors de la dissolution du SIAC, de la fusion de SQY avec la CCOP et de l'élargissement aux communes de Plaisir, Villepreux et Les Clayes-sous-Bois, SQY a hérité de ces **contrats hétérogènes jusqu'à leur terme**.

Ces 3 contrats ont engendré des **niveaux d'entretien et d'état des ouvrages contrastés**. Dans un souci d'harmonisation et d'optimisation des coûts, SQY a donc décidé de mettre en place un **unique contrat de concession** pour les ouvrages de ces 5 communes.

Et ce, avec une date de fin identique au contrat des 7 historiques, à savoir mars 2029, pour que la collectivité dispose d'un choix de mode de gestion à l'échelle des 12 communes à l'issue de ces deux DSP.

Le **Cahier des Charges** a ainsi été rédigé afin de remettre au même niveau de prestations, à l'issue de cette DSP, les ouvrages de ces 5 communes.

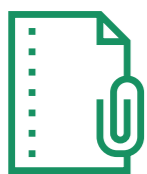
La SEVESC, titulaire du nouveau contrat, a donc été confrontée à certaines difficultés :

→ État de connaissance du patrimoine hétérogène en fonction des communes,

→ Vétusté avancée sur certains ouvrages, défauts d'entretien conduisant à des risques de sécurité du personnel et de traitement sur la station d'épuration de Maurepas.

Depuis 2022, des **travaux conséquents** sur la remise en état et la sécurisation des ouvrages ont été effectués, mais aussi des actions d'entretien préventif ont été mises en place.

À titre indicatif, les montants des investissements effectués par SQY entre 2022 et 2024 pour la remise en état de la station d'épuration de Maurepas s'élèvent à **675 000 € HT**.



17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs du développement durable, au nombre de 17 et interconnectés, ont été mis en place par l'ONU en 2015 dans le cadre de sa définition de l'Agenda 2030. Chacune des fiches du présent rapport fait référence à au moins l'un d'entre eux.

ODD 1 - PAS DE PAUVRETÉ : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD 2 - FAIM ZÉRO : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 3 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD 4 - ÉDUCATION DE QUALITÉ : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD 7 - ENERGIES PROPRES À UN COÛT ABORDABLE : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 8 - TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 - INDUSTRIES, INNOVATIONS, INFRASTRUCTURES : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 10 - INÉGALITÉS RÉDUITES : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD 11 - VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES : faire en sorte que les villes et les établissements urbains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES : établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 - LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 14 - VIE AQUATIQUE : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD 15 - VIE TERRESTRE : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

ODD 16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

ODD 17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS : renforcer les moyens pour mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser





01

JUSTICE SOCIALE



LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE BUS

Un travail constant est assuré sur le réseau de bus saint-quentinois afin que celui-ci soit plus accessible aux personnes en situation de handicap. Une mise en accessibilité qui passe aussi par la poursuite du Schéma Directeur d'Accessibilité.

En 2024, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est desservie par **95 lignes de bus** d'une grande variété : lignes express, locales, ponctuelles, Noctiliens, à vocation scolaire, bus de soirée...

72% D'ARRÊTS ACCESSIBLES

Grâce à la formation des chauffeurs, au renouvellement du parc de bus et à l'aménagement de nombreux arrêts, **le nombre de lignes de bus accessibles sur SQY évolue chaque année**, passant de 14 lignes en 2017 à 33 lignes en 2024. En particulier, la ligne 5113 (ex-ligne 9) circulant sur la commune de Plaisir a été officiellement déclarée accessible au cours de l'année.

Nom de l'arrêt	Commune	Lignes concernées
Mises aux normes dans le cadre du SDA		
Avenue de Maurepas	Coignières	5124
Écoquartier (x2)	Maurepas	7
Massenet (x2)	Les Clayes-sous-Bois	5102
Jonchères (x2)	Plaisir Express	4, 5110, 5114
Mises aux normes hors SDA (Schéma Directeur Cyclable, rénovation de voirie...)		
Maison des Bois	Plaisir Express	78, 67D
Romainville	Magny-les-Hameaux	5145, 519, 5193, 5194
Ébisoires (x2)	Plaisir	5102
Normandie (x2)	Maurepas	5134, 5190
Lycée des 7 mares (x2)	Maurepas	5134, 5190, 61
Le Pressoir (x2)	Plaisir	Express 4
Points d'arrêts accessibles rénovés sur SQY en 2024		
Château d'eau		Express 78, 67D

En 2024, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines compte **836 points d'arrêts desservis** par les lignes régulières de bus, dont 72 % sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), soit **1 point de plus par rapport à 2023**.

17 NOUVEAUX POINTS D'ARRÊT MIS AUX NORMES EN 2024

Une nouvelle fois, les investissements importants de SQY et des autres gestionnaires de voirie ont permis la **mise aux normes de 17 nouveaux points d'arrêt** au cours de l'année, dont 7 directement issus de la programmation du Schéma Directeur d'Accessibilité, subventionnés à hauteur de 70 % par Île-de-France Mobilités (IDFM), l'autorité organisatrice des transports de la Région.

Parmi eux, citons les mises aux normes des **arrêts de Maurepas** issues de la requalification du Boulevard Miserey (arrêts Normandie et Lycée des 7-Mares) et du **prolongement de la ligne 7** jusqu'à la gare de La Verrière (création de l'arrêt Écoquartier sur la D13). Par ailleurs, l'arrêt **Château d'eau** à Plaisir a été rénové par l'EPI 78-92 pour favoriser la sécurité et le confort des usagers.



LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRAINS

Un travail constant est réalisé sur le réseau ferroviaire de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le rendre plus accessible aux personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre du SDA.

En 2024, Saint-Quentin-en-Yvelines compte **7 gares** : Coignières, La Verrière, Trappes, SQY-Montigny, Villepreux-Les Clayes, Plaisir-Les Clayes, Plaisir-Grignon.

En lien avec le Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF), ces gares se répartissent en différents pôles :

- **SQY-Montigny** : grand pôle multimodal ;
- **Trappes, La Verrière, Villepreux-Les Clayes et Plaisir-Grignon** : desserte des secteurs denses ;
- **Plaisir-Les Clayes et Coignières** : accès au réseau ferré.

Le réseau ferroviaire comprend **trois grandes lignes** :

- **Ligne N** : dessert SQY avec deux branches. La première relie Paris-Montparnasse à Dreux/Mantes et dessert les gares de Plaisir-Grignon et, selon les horaires, Plaisir-Les Clayes et Villepreux-Les Clayes. La seconde relie Paris-Montparnasse à Rambouillet et dessert SQY-Montigny, Trappes, La Verrière et Coignières. Depuis 2021, certains trains TER Centre Val de Loire s'arrêtent à SQY-Montigny.
- **Ligne U** : relie La Défense à La Verrière via Trappes et SQY-Montigny.
- **RER C** : relie la gare SQY-Montigny à Paris et au-delà.

FRÉQUENTATION ET ACCESSIBILITÉ DES GARES

Les gares de SQY totalisent **27 millions de voyageurs par an**, avec une fréquentation variable. SQY-Montigny accueille 45 % des voyageurs, contre seulement 2 % pour Coignières. Quatre gares (SQY-Montigny, Plaisir-Grignon, Trappes, La Verrière) sont intégrées au **Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP)** d'Île-de-France Mobilités, soit une de plus qu'en 2023. En 2024, toutes ces gares sont désormais accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), alors qu'aucune ne l'était en 2019.

TRAVAUX DE 2024

L'année 2024 a été marquée par l'**achèvement des travaux de la gare SQY-Montigny**, troisième chantier d'Île-de-France pour la SNCF. Ces travaux ont notamment permis l'installation de trois ascenseurs et deux travelators pour rendre les quais accessibles. De plus, la gare de Villepreux-Les Clayes a bénéficié de travaux depuis l'été 2023, hors programmation initiale du SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée) d'IDF Mobilités. Ceux-ci comprennent deux ascenseurs, le rehaussement des quais, la rénovation du passage souterrain, des bandes de guidage, des rampes d'accès et des escaliers mis aux normes.

À l'échelle des pôles, les gares continuent de faire l'objet de **travaux ou d'études centrées sur l'accessibilité**. Ainsi, la phase de préparation des travaux du pôle gare de Plaisir-Grignon débutera fin 2024, et des études sont en cours pour Trappes, Villepreux-Les Clayes et Guyancourt-SQY.





ITI 2021-2027 UN PROGRAMME RÉSOLUMENT VERT ET INNOVANT, JUSTE ET INCLUSIF

Avec près de 4 millions d'euros de subventions européennes, SQY déploie une stratégie ambitieuse autour de trois axes prioritaires : numérisation, efficacité énergétique et préservation de la biodiversité.

Depuis 2014, l'Europe déploie de puissants financements en faveur du développement des zones urbaines. Gérés par la Région Île-de-France, ces crédits proviennent du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE). SQY en est depuis 2016 l'un des lauréats (15 projets soutenus, pour un montant global de 4,52 millions d'euros de subventions pour la programmation 2014-2020).

NOUVELLE PROGRAMMATION

Fin 2022, un nouvel appel à candidatures a été lancé par la Région. Forte du premier succès, SQY a porté une nouvelle candidature avec des projets plus ambitieux. Objectif : répondre aux objectifs pour une Europe plus verte et plus intelligente.

À nouveau lauréate pour cette nouvelle programmation (12 territoires sélectionnés en Île-de-France), SQY s'engage pour les années à venir à mettre en place des projets toujours plus innovants. Ceux-ci doivent participer à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et améliorer l'équité sociale et économique. Ces projets sont déclinés dans trois thématiques :

- La numérisation des territoires
- L'efficacité énergétique des logements sociaux
- La biodiversité

5 PROJETS PROGRAMMÉS

5 projets de SQY ont été retenus dans le cadre du dispositif ITI 2021-2027 :

- 2 projets ayant pour objectifs principaux d'améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et permettant le



renforcement des infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et en réduisant toutes les formes de pollution à Montigny-le-Bretonneux (projet de renaturation de l'hypercentre) et à Plaisir (projet de renaturation du Centre Bourg).

- 2 projets visant à faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics : création d'une Cité du numérique à la Commanderie des Templiers et mise en place d'un Datahub territorial.

- 1 projet de soutien à la rénovation énergétique de 197 logements sociaux dans le quartier de la Sourderie à Montigny-le-Bretonneux opéré par le bailleur Batigère. Celui-ci a comme double objectif de favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique (amélioration thermique de la résidence qui passera d'une étiquette D à B) et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

À l'issue de cette nouvelle programmation, ce sont presque 4 millions d'euros de subventions dont pourra bénéficier SQY pour réaliser ses projets.



DES POLITIQUES DE L'HABITAT POUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Les politiques de l'habitat et de peuplement ont pour objet de développer et diversifier l'offre de logements, afin de répondre aux besoins et favoriser le parcours résidentiel des populations.

Dans le cadre des politiques de l'habitat, différentes actions sont mises en place :

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET NPNRU

Le PLH intercommunal 2018-2023, Programme Local de l'Habitat, définit la politique visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- Favoriser le renouvellement urbain (mixité fonctionnelle, optimisation du parc immobilier) ;
- Répondre aux dynamiques locales (rapprochement habitat/emploi, mixité sociale) ;
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Entré dans sa dernière année en 2023, il a été prorogé de 3 ans afin que SQY puisse terminer les actions engagées le temps de la réalisation de son PLUi-H (délibération du conseil communautaire de SQY).

Le NPNRU (Nouveau Projet de Renouvellement Urbain) concerne 3 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) situés à Trappes, Plaisir et La Verrière. Financé par l'ANRU, la Région, la Banque des Territoires et le Département, il concerne l'habitat social sur la période 2020-2030 (25 000 habitants concernés).

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET NPNRU

Depuis 2022, SQY s'est doté d'une stratégie d'intervention sur le parc privé. Déployées sur



© C. Loulé

plusieurs thématiques (rénovation énergétique, copropriétés fragiles, lutte contre la vacance), toutes les actions doivent permettre d'améliorer les conditions de vie du parc existant. En 2024, SQY a accompagné financièrement 3 nouvelles copropriétés engagées dans des travaux de rénovation énergétique tout en continuant de proposer des subventions aux ménages réalisant ces travaux en parties individuelles.

Sur Trappes, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) a confirmé la nécessité de lancer en 2025 cette OPAH-RU sur le centre-ville. La seconde étude pré-opérationnelle sur 4 copropriétés est toujours en cours fin 2024 (conclusions attendues en 2025).

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : obligatoire pour les territoires situés en « géographie prioritaire », elle se réunit en assemblée plénière au minimum une fois par an. Objectif : suivre l'attribution des logements sociaux et de logement des ménages prioritaires ou relevant d'opérations de renouvellement urbain.

UN PLAN DE GESTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL

En 2023, SQY a adopté son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID). Il comporte des mesures visant à garantir une équité dans l'accès et la transmission d'une information harmonisée au demandeur de logement social, et facilitant l'élaboration de son projet de recherche de logement dans une certaine autonomie.



CHARTRE DES PROMOTEURS POUR UN URBANISME NÉGOCIÉ

Qualité des logements neufs et démarche concertée : la Charte de la Promotion Immobilière Résidentielle a été signée le 4 juillet 2019 par une quarantaine de promoteurs immobiliers, les communes et SQY. Elle a été élaborée en concertation avec les acteurs publics concernés.

La charte de la promotion immobilière de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à **garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants**, tout en participant à l'amélioration de l'image du territoire et des processus opérationnels et décisionnels entre communes et EPCI.

Intégrée au **Programme Local de l'Habitat (PLH)** 2018-2023, la démarche propose une procédure claire, lisible et reproductible sur l'ensemble du foncier du territoire. Depuis l'approbation de la charte, il y a cinq ans, plus de soixante-dix promoteurs immobiliers l'ont désormais signée.

UNE DÉMARCHÉ « DÉONTOLOGIQUE »

L'objectif général recherché consiste à ce que les partenaires de l'immobilier résidentiel, en ratifiant cette charte, **s'associent à une démarche « déontologique »**, afin de respecter les orientations du territoire en matière d'habitat. Cela inclut les actions suivantes :

- **Inciter les opérateurs** à venir présenter leurs projets en amont à la commune concernée et à SQY et développer les relations avec les riverains (concertation, pédagogie...);
- **Maintenir des prix du foncier** cohérents avec le secteur concerné (éviter la spéculation); Atteindre un certain niveau d'exigence environnementale : inciter notamment à une labellisation de tous les programmes en « NF Habitat HQE » délivrée par CERQUAL, à l'image de ce qui est exigé par SQY sur ses propres opérations;



- **Atteindre un certain niveau d'exigence environnementale** : inciter notamment à une labellisation de tous les programmes en « NF Habitat HQE » délivrée par CERQUAL, à l'image de ce qui est exigé par SQY sur ses propres opérations ;
- **Mettre en place des PUP** (projets urbains partenariaux) : associer les promoteurs au financement global de l'opération, notamment si celle-ci comprend des espaces publics et/ou équipements ;
- **Se concerter sur les types de logements**, les financements à privilégier et un certain niveau de qualité d'aménagement, dans le cadre du PLHI ;
- **Promouvoir l'innovation** au sein des projets (Smart City/Smart Building).

LES OBJECTIFS ET MOYENS DE LA CHARTÉ

Cette charte doit permettre d'**améliorer le calendrier de réalisation des programmes immobiliers**, grâce à un cadre défini et connu en amont, partagé par les partenaires et accompagné par un travail de pédagogie sur les objectifs attendus.



L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS : 2 DISPOSITIFS ESSENTIELS

SQY, multiplie les initiatives pour encourager la création d'entreprise. Grâce aux dispositifs CitésLab et Entrepreneuriat pour tous, l'agglomération soutient les porteurs de projets et les talents issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), favorisant ainsi une économie inclusive et innovante.

CITÉSLAB : UN SOUTIEN CONCRET DES QUARTIERS

Pour stimuler l'entrepreneuriat dans les quartiers de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dispositif **CitésLab**, surnommé « **Révéléateur de talents** », est essentiel. Mis en place pour répondre aux besoins des porteurs de projets des QPV, ce programme permet aux entrepreneurs potentiels de bénéficier d'un accompagnement sur mesure, dès les premières étapes de leur parcours. CitésLab propose un **référént de proximité** qui guide les entrepreneurs dans la structuration de leurs idées, l'élaboration de leurs projets et leur orientation vers les réseaux techniques et financiers adaptés.

Ce dispositif favorise un **climat de confiance** et d'inclusion pour les habitants des quartiers, facilitant l'accès aux opportunités économiques et aux réseaux d'accompagnement. En créant un lien direct entre les porteurs de projet et les ressources disponibles, CitésLab contribue non seulement à l'émergence de nouvelles entreprises, mais aussi à la **vitalité économique** de SQY.

LA FORMATION AU CŒUR DE L'INITIATIVE « ENTREPRENEURIAT POUR TOUS »

Le programme « Entrepreneuriat pour tous », quant à lui, cible plus largement les talents



émergents. En 2024, ce dispositif a accueilli sa **4^e promotion**, composée de 14 entrepreneurs en herbe. Ces participants ont pu suivre un parcours intensif de **250 heures de formation** réparties sur trois mois, visant à développer leurs compétences entrepreneuriales et à renforcer leur autonomie. En plus des sessions de formation, un accompagnement personnalisé les guide dans le développement de leur projet.

L'objectif est double : repérer les **ambitions entrepreneuriales** et offrir aux entrepreneurs un **cadre structuré** pour réaliser leur potentiel. Les participants sont ainsi mieux préparés aux défis de l'entrepreneuriat, armés de connaissances solides en gestion, marketing, et stratégie financière. En intégrant les entrepreneurs aux réseaux locaux, « Entrepreneuriat pour tous » leur permet de s'insérer durablement dans le tissu économique.

UN ÉCOSYSTÈME DYNAMIQUE ET INCLUSIF

Grâce aux dispositifs CitésLab et Entrepreneuriat pour tous, SQY continue de se positionner comme un **acteur majeur du développement économique inclusif**. En valorisant les talents de ses quartiers, l'agglomération crée un environnement favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour tous. Ces initiatives montrent que l'inclusion économique est un levier puissant pour renforcer le dynamisme et la cohésion d'un territoire.



EMPLOI : ACCÈS À L'ENTREPRISE POUR TOUS

SQY s'inscrit dans plusieurs dispositifs pour favoriser l'emploi sur le territoire et faire émerger des projets et des outils. Objectif : répondre aux besoins de compétences locales, améliorer la qualité de vie des habitants et réduire leurs trajets domicile-travail.

CITÉ DE L'EMPLOI DE SQY : L'ENTREPRISE DANS LES QUARTIERS

SQY poursuit son action en faveur de l'**inclusion des personnes éloignées de l'emploi**, notamment les résidents des Quartiers prioritaires de la ville (QPV), via une Cité de l'emploi co-pilotée avec l'État. Celle-ci a pour objectif de renforcer la collaboration entre opérateurs de l'insertion et de l'emploi au sein des 8 QPV, et ainsi garantir à ses résidents les mêmes opportunités d'insertion, d'accès à l'information et d'accompagnement qu'à la population.

Aux termes de son expérimentation, la Cité de l'Emploi s'est illustrée autour de **trois axes** : créer des liens entre acteurs professionnels, développer des outils et actions innovantes (newsletter, guides, rencontres), assurer un lien avec l'entreprise via des parcours de sortie vers l'emploi (immersion, parrainage...).

LA TASK FORCE RH : UN RÉSEAU MADE IN SQY !

Depuis sa création en 2021, la **Task Force RH**, collectif regroupant plus de 150 membres, a développé 3 axes de travail : favoriser l'attractivité des talents, promouvoir l'inclusion, optimiser la mobilité inter-entreprises et l'échange entre pairs.

Ce réseau local est **animé par SQY** avec des rencontres régulièrement proposées au **SQYcub**, dans une perspective « gagnant/gagnant » et une démarche collaborative.



LA PLATEFORME SQYEMPLOI

Le portail SQYemploi.fr est un outil gratuit de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi locale. Depuis son ouverture, il comptabilise **10 395 candidats inscrits**, dont 6 394 en CVthèque, 681 entreprises et 2 500 offres à l'affiche quotidiennement.

SQYemploi.fr est connecté à un compte **LinkedIn** ainsi qu'aux sites de l'**AGEFIPH** (emploi des personnes handicapées), de l'**APEC** (emploi des cadres) et de **L'Industrie Recrute** (porté par l'UIMM – Union des industries et métiers de la métallurgie).

Grâce à une **IA spécifique**, le site propose un accès direct au public jeune vers des offres de stage, d'alternance et de premier emploi.

Faire découvrir les métiers aux jeunes

- SQY s'attache à **faire découvrir les métiers aux jeunes** en organisant le Printemps de l'industrie. L'opération a réuni en 2024 100 lycéens et une dizaine d'entreprises à l'ESTACA. SQY mobilise également les « Talentueuses » (femmes scientifiques et techniques) lors d'interventions dans des lycées ;
- Dans le cadre de la **semaine de l'ESS à l'école**, SQY, en lien avec la MGEN et l'ESPER, a sensibilisé des lycéens aux métiers de l'ESS. Une rencontre pour les étudiants du Master 1 RSEE de l'UVSQ a également réuni une dizaine de structures de l'ESS.



CONTRAT DE VILLE : POUR UNE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE ACCESSIBLE À TOUS

Depuis les années 1990, SQY est engagée dans la Politique de la ville, mobilisant et renforçant les politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires grâce à ses compétences en habitat, transports, développement économique et aménagement du territoire.

Compétence obligatoire de SQY, la politique de la ville propose des actions portées par des outils structurants, en complémentarité avec les partenaires locaux. Dans le cadre du **Contrat de ville Engagement Quartiers 2030**, SQY s'engage sur l'ambition d'une réussite économique accessible à tous à partir de **3 actions**.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR STRATÉGIE RH

Le développement économique, au travers notamment de l'entrepreneuriat et l'emploi, est un véritable **levier d'inclusion sociale**. Orientées vers la stratégie RH des entreprises, ses actions permettent de **répondre aux problèmes de recrutement de certains secteurs** en facilitant l'accès à l'emploi, d'améliorer les recrutements et la mise en réseau, d'accompagner les entreprises d'un secteur/filière dans leurs recrutements, de **générer des parcours d'insertion** et/ou de découverte de métiers au niveau local, tout en s'appuyant sur l'expertise du groupe d'habitants (orientés par chaque commune).

COORDONNER LES PARTENAIRES

Les actions économiques coordonnent également les **partenaires de l'emploi**. Il s'agit ici d'identifier et de fédérer les acteurs locaux, de permettre une orientation adaptée et une mobilisation accrue des publics, de faire connaître les opportunités, de **rendre visible l'offre locale d'accompagnement vers l'emploi**. Il s'agit également de favoriser l'accompagnement des publics éloignés, de proposer une



mobilisation renforcée, de coordonner les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation et du monde économique. Le tout en s'appuyant là encore sur l'**expertise du groupe d'habitants** (orientés par chaque commune).

SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT ORIENTÉ VERS LES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)

Ce soutien a pour objectif de rendre lisibles et accessibles les **dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat**. Il forme des porteurs de projets éloignés des dispositifs classiques, promeut la création et le développement d'entreprises dans les QPV et détecte les potentiels cachés, avec les habitants eux-mêmes.

LES CHIFFRES CLÉS

- **15,2 %** des habitants de SQY résident dans un QPV (Insee RP 2020) ;
- Au 2nd trimestre (T2) 2023, **4 664** demandeurs d'emploi (D.E) étaient recensés en QPV ;
- À SQY, le taux de chômage en QPV se monte à **19,4 %** en QPV SQY (contre **10,3 %** à l'échelle de l'agglomération de SQY) ;
- **22 %** des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi en QPV SQY.



UN CONTRAT DE VILLE POUR TOUTES LES PRÉVENTIONS, MÉDIATIONS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Compétence obligatoire de SQY, la politique de la ville propose des actions portées par des outils structurants, en complémentarité avec les partenaires locaux. Dans le cadre du Contrat de ville Engagement Quartiers 2030, SQY s'engage sur l'ambition de **préventions, de médiations et de lutte contre toutes les discriminations**.

SQY est impliquée dans divers dispositifs de médiation et de prévention depuis plus de deux décennies. Parmi eux, la **Maison de Justice et du Droit** (ouverte en 1999), le réseau des **Points Services aux Particuliers (PSP)**, devenu **France Services** en 2020) et l'accueil des plaignants dans les commissariats (depuis 2003) sont essentiels pour l'accès au droit et la résolution des litiges du quotidien. Ces dispositifs sont situés dans ou à proximité des **quartiers prioritaires de la ville (QPV)**, et voient leur fréquentation croître.

ILLECTRONISME ET DISCRIMINATIONS

Cependant, les défis sont nombreux, notamment face à la dématérialisation accélérée des services publics. **L'illectronisme**, qui touche un tiers des habitants des QPV, constitue un frein majeur à l'accès aux droits, amplifié par le vieillissement de la population et l'isolement des familles monoparentales. Malgré les efforts des conseillers numériques et des associations locales, l'accompagnement des publics reste insuffisant.

Les **discriminations**, omniprésentes dans la vie des habitants des QPV (emploi, logement, santé), sont traitées via l'éducation à la



citoyenneté, la formation des professionnels, et l'accompagnement juridique des victimes. SQY entend **renforcer la lutte contre ces discriminations** et intégrer **l'égalité femme-homme** comme axe transversal du contrat de ville.

Les orientations de ce contrat visent à faciliter l'accès aux services publics, renforcer la médiation, prévenir les conduites à risques et lutter activement contre les discriminations, tout en valorisant **l'expertise d'usage des habitants**. Les actions proposées incluent le soutien à la parentalité, la formation à l'égalité des droits, et la prévention des violences. L'objectif est de créer une **société plus inclusive et égalitaire** pour les habitants des QPV.

LES CHIFFRES CLÉS

Les quartiers prioritaires de SQY présentent des **vulnérabilités marquées** :

- 1/3 d'un tiers des familles sont **monoparentales** ;
- 1/4 des habitants sont **étrangers** ;
- 80 % des logements sont **sociaux** ;
- Le revenu médian est de **12 897 €**, plaçant la moitié des habitants sous le seuil de pauvreté. Les prestations sociales réduisent ce taux à 32 %, mais la précarité reste forte avec 1 375 allocataires du RSA et 70 % des habitants couverts par la CAF.



UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE ACCESSIBLE À TOUS

Le réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans un objectif d'accès au plus grand nombre, se déploie sur l'ensemble du territoire avec ses **12 équipements**, son **bibliobus** et ses actions hors les murs.

Le réseau des médiathèques regroupe **12 équipements** de lecture publique, répartis sur les 11 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi qu'un **Centre de Ressources pour les Professionnels de l'Enfance (CRPE)** et un **bibliobus** qui circule dans toute l'agglomération.

LE MAILLAGE TERRITORIAL, UNE CLÉ DE L'ACCESSIBILITÉ

En 2024, le **bibliobus** s'est installé pour des tournées régulières sur **six sites** éloignés des médiathèques :

- **Coignières** – Résidence des Acacias – Maison du Voisinage
- **Élancourt** – La Clé Saint-Pierre – Place de Paris
- **Magny-les-Hameaux** – Le Buisson – Esplanade Gérard-Philipe
- **Trappes** – Square Jean-Macé
- **La Verrière** – École régionale, Rue Georges-Lapierre
- **Les Clayes-sous-Bois** – Le Sémaphore, Mail des Écoliers

Les équipes poursuivent également leur travail **volontariste** de hors les murs en se rendant directement chez les partenaires si nécessaire. La médiathèque Jacques-Prévert (commune de Clayes-sous-Bois) se déplace, par exemple, très souvent au centre d'accueil pour seniors Jacqueline-Auriol.



L'ACTION SOCIALE : UN MARQUEUR DE L'ACTIVITÉ DES MÉDIATHÈQUES

Depuis six ans, le réseau soutient, avec le pôle Art & Handicap 78, le **projet « Art et handicap »**. Ce projet permet chaque année à des personnes en situation de handicap de créer, de rencontrer des artistes et de découvrir de nouvelles œuvres dans nos lieux culturels.

Le **projet « Des livres à soi »**, favorisant la parentalité autour du livre et la lecture aux tout-petits dans les quartiers relevant de la Politique de la ville, a également été poursuivi cette année.

Enfin, chaque équipement du réseau développe des **coopérations avec les centres sociaux**, des établissements médicaux ou des associations du territoire afin de garantir à tous un égal accès à la culture et à l'information.

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

- Un **service public gratuit** – Accès libre – Adhésion gratuite pour les habitants, les étudiants et les salariés sur le territoire • 12 médiathèques, un bibliobus et un Centre de Ressources pour les Professionnels de l'Enfance (CRPE) ;
- + de **500 000** documents ;
- Des **services et animations** sur place ;
- Des services **en ligne** qui permettent également de réduire les déplacements individuels ;
- Une circulation des collections réduisant les déplacements individuels entre médiathèques.



JOP : UNE BILLETTERIE ACCESSIBLE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS

Dans le cadre de l'accueil des JOP de Paris 2024, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a pu bénéficier d'une billetterie gratuite : la Billetterie Solidaire Paris 2024.

UNE BILLETTERIE SOLIDAIRE

La Billetterie Solidaire Paris 2024 était destinée à **certains publics cibles respectant les critères suivants** :

- Population en situation de **précarité** ou d'**exclusion** via le tissu associatif local qui leur vient en aide ;
- **Jeunes et publics scolaires**, en priorité dans les établissements Génération 2024 et les réseaux de l'éducation prioritaire ;
- Jeunes **licenciés** du mouvement sportif ;
- Publics issus des **Quartiers Prioritaires** de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), via le tissu associatif local ;
- Populations en **situation de handicap**, notamment via les structures d'accueil et d'hébergement spécialisées ;
- Bénévoles et personnes bénéficiaires des **projets associatifs labellisés Impact 2024** ainsi que leurs encadrants et porteurs de projet.

SQY a ainsi pu bénéficier de **2000 billets olympiques** à 24 € ainsi que de **1000 billets paralympiques** à 15 € offerts par Paris 2024.



TRAVAIL AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA CULTURE

SQY a travaillé avec la direction de la **Politique de la Ville** ainsi que la Culture afin de cibler les publics prioritaires.

Plus de **750 billets olympiques** ont pu être distribués aux différents publics appartenant au programme du Sport sur ordonnance, aux différents foyers sociaux, aux QPV, aux associations dédiées aux publics précaires, aux ESAT du territoire, mais aussi aux participants des différents événements mis en place par les médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La direction des Sports de SQY a principalement ciblé les **licenciés des associations sportives du territoire**, les sections sportives scolaires, mais aussi le troisième âge via les EHPAD du territoire ainsi que les participants à nos différents événements à destination des scolaires et les bénévoles inscrits à notre Programme Bénévoles.

Les 1000 billets paralympiques ont été distribués à **l'institut franco-japonais** situé à côté du Vélodrome National, aux groupes jeunesse des communes du territoire ainsi qu'aux bénévoles du Programme Bénévoles et aux résidents de la maison Rousseau.

Grâce à cette **billetterie solidaire**, SQY a pu permettre à de nombreux publics éloignés de la pratique sportive et de ce type d'événement planétaire de profiter de l'ambiance extraordinaire qu'ont offert ces Jeux Olympiques et Paralympiques à Saint-Quentin-en-Yvelines.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE



COIGNIÈRES

→ **Actions récurrentes** :

- **Gestion**, par la commune, de 2 **jardins familiaux** comprenant 68 parcelles, attribués prioritairement aux personnes en appartement.
- Mise à disposition d'un logement de priorité sociale pour répondre aux urgences, qu'elles soient sociales ou liées à des accidents de la vie, avenue du Bois. Un autre logement rue de Neauphle-le-Château est mis à disposition de l'association **SNL Yvelines** (Solidarités Nouvelles pour le Logement).
- Prise en compte des aspects **sociétaux** dans la passation de certains **marchés** par la cellule **Marchés publics**, et notamment le marché ménage et vitrerie sur toutes les **structures communales** (marché formalisé) : obligation de reprise du personnel et, dans la mesure du possible, des personnes de la commune en situation de demande d'emploi.
- Délivrance de **bons alimentaires** après évaluation effectuée par un **travailleur social** - Convention avec l'**épicerie sociale** de la **Croix-Rouge Française** située à Élancourt.

- **Sortie mer** en août destinée aux familles les plus précaires et, depuis cette année 2024, également aux **seniors**.
- Desserte du **Bibliobus**, médiathèque ambulante de **SQY**, devant la maison du voisinage afin de permettre le prêt et la location de livres, DVD au plus près des habitants.
- Mise à disposition par le **CCAS** d'un **minibus** spécialement dédié aux **seniors**, afin de les accompagner dans leurs déplacements pour les courses, les visites médicales et les rendez-vous à l'hôpital, contribuant ainsi à leur bien-être au quotidien.
- Distribution de **paniers solidaires** à l'approche de **Noël** en faveur des personnes défavorisées, avec un appel aux dons auprès des **Coigniériens** pour participation à ce projet.
- Pour les enfants issus de familles en situation de **précarité**, ainsi que pour les **seniors** défavorisés, une **carte cadeau** est proposée en fin d'année.

- Collecte et traitement du **courrier** par une entreprise adaptée ayant recours à des personnes en situation de **handicap (ESAT)**.

→ Actions 2024 :

- En février, une **aide financière** de 70 € a été accordée aux ménages les plus précaires pour faire face à l'augmentation du **prix de l'énergie**. Cette action sera renouvelée en janvier 2025.
- **Collecte solidaire** en faveur de l'épicerie sociale de la **Croix-Rouge** en juin 2024.
- Pour les collégiens, lycéens et jeunes en études supérieures issus d'un milieu précaire, une **bourse d'études** peut être accordée en janvier. Action mise en place en 2024 et qui sera renouvelée en 2025.

ÉLANCOURT

- **Inclusion et égalité**. La ville d'Élancourt s'engage pour l'inclusion des **enfants porteurs de handicap en milieu périscolaire**. Elle organise également des sensibilisations à l'**égalité filles/garçons** auprès des enfants de 3 à 6 ans. Le projet **Ring Itinérant** est mis en place dans les quartiers pour aider les jeunes à s'orienter vers les partenaires compétents. De plus, une **épicerie sociale** est disponible pour les plus démunis.
- **Loisirs et vacances pour les familles**. L'Agora propose plusieurs activités familiales, notamment des **vacances collectives** (pour neuf familles cette année), des **sorties** durant les vacances, et des ateliers mensuels « Livre à toi » (yoga, lecture de contes, etc.).
- **Emploi et aides pour les jeunes**. La ville soutient l'insertion professionnelle des jeunes avec 5 **jobs d'été** (Politique de la ville) et un programme Permis citoyens pour 10 jeunes. La **Carte Élan Pass** offre aux 11-25 ans un accès gratuit aux structures locales et des réductions dans divers commerces. Un **studio municipal de musique**, le Jack, est disponible à prix réduit pour les jeunes musiciens. Par ailleurs, 10 **chantiers éducatifs jeunes** sont proposés aux 16-21 ans, en lien avec les bailleurs sociaux et les quartiers.
- Deux **éducateurs de rue** accompagnent les 15-25 ans en difficulté, tandis que des **ateliers culturels payants** (danse, arts plastiques, théâtre) sont organisés à la ferme du Mousseau. Les jeunes sont par ailleurs accompagnés dans l'accès et l'utilisation des

plateformes numériques (Pass+, Pass Sport...). 15 d'entre eux bénéficient du dispositif BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, accompagnement complet).

- **Soutien à la scolarité**. La ville propose un **accompagnement scolaire** pour les enfants et collégiens, avec des **soutiens en ligne gratuits** via elancourtenligne.fr. Un **service de veille éducative** est également mis en place pour répondre aux besoins des familles.
- **Actions numériques**. Pour lutter contre la fracture numérique (illettrisme), deux **conseillers numériques** aident les habitants dans leurs démarches en ligne. Des **ateliers thématiques** (Doctolib, Ameli, ENT, etc.) sont proposés, ainsi qu'un **Café numérique** (CCAS) pour apprendre à utiliser les outils numériques.
- **Autres initiatives**. Des **séances de conteurs**, des conférences sur les **troubles DYS**, et une **Semaine du Handicap** permettent de sensibiliser le public aux sujets sociaux. Des **permanences de justice** et des **écrivains publics** sont disponibles pour faciliter l'accès aux droits.
- **Solidarité**. Des **locaux municipaux** sont mis à disposition pour des associations comme la Croix Rouge et les Restaurants du Cœur, et des événements comme la sortie à l'**Atelier des Lumières** sont organisés pour les personnes en situation de handicap.

GUYANCOURT

- **Soutien** de la Ville pour faciliter l'insertion en accueillant notamment les nouveaux locaux de l'association **La Sauvegarde des Yvelines** et la **Maison France Services** en 2023.
- **348 foyers** accompagnés par l'**allocation de consommation énergie**, étendue aux **familles monoparentales** depuis 2023.
- Renforcement des actions de **sensibilisation** : **Ateliers participatifs, Nomad'Appart**, création du **Kosm'Appart**, éco appart valorisant les **éco gestes (245 personnes accueillies sur 2 jours)**.

LA VERRIÈRE

- Développement des **ateliers sociolinguistiques** selon les niveaux de chacun, et **Alpha'ludo**, apprentissage **du français maman/bébé** par le jeu.
- Signature d'un **CTAI**, Contrat territorial d'accueil et d'intégration.

→ **Matinales ressources** (Logement).

- Un poste pour coordonner les actions et la gestion des **subventions Politique de la Ville**. Travail en concertation avec les **bailleurs** pour l'**animation des quartiers en QPV** et mise en œuvre des **soutiens sociaux adaptés**.
- **Aides financières du CCAS**, notamment allocation énergie, **épicerie sociale**, aides exceptionnelles...

- Les **tarifs** des prestations sont très ajustés et progressifs avec l'application d'un **taux d'effort** évitant les **effets de seuil**.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Mise en fonctionnement de la **maison de santé**.
- Poursuite des **vendredis de l'été** avec la présence de l'association **Répar'Tout**.
- Mise en place d'une **Politique de la ville**, quartier ouest.
- Création d'un **programme de réussite éducative**.
- **Nombreuses activités culturelles gratuites** (**Back to 80**, expo orange...).
- Ouverture de l'**Argos**, maison des **droits et des devoirs**.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Aides sociales** via le **CCAS**. Le **CCAS** intervient en complément de l'**aide sociale légale** avec des **aides ponctuelles facultatives**. Par exemple, l'**aide au départ en séjours** (hiver et été 2024) pour les enfants organisées par le service **Enfance**, ainsi qu'une **allocation énergie** versée aux **personnes âgées** ou **dépendantes** sous condition de ressources.
- **Convention avec EDF** : cette **convention** permet d'accompagner les administrés ayant des difficultés à régler leurs **factures énergétiques**.
- **Service de cartes d'identité et passeports**. La mise en place d'un **Dispositif de Recueil (DR)** pour les **cartes d'identité et passeports** (début 2024) permet aux **Magnycois** de ne plus se déplacer au sein d'autres communes pour obtenir ces documents. Cela facilite l'**accès** à ce service pour tous, quel que soit le lieu de résidence.

- **Lutte contre la fracture numérique**. Le **Centre Social** met à disposition **4 postes informatiques** en accès libre avec la possibilité d'imprimer des **documents essentiels**. De plus, un agent dédié à l'**accompagnement numérique** organise des **ateliers pour adultes et séniors**.

- **France Services** : deux **permanences hebdomadaires** accompagnent les **Magnycois** à accéder à leurs **droits** et à accomplir leurs démarches administratives.

- **Politique tarifaire adaptée** : les **tarifs** des **activités de loisirs** et **culturelles** de la commune sont **individualisés** et donc accessibles au plus grand nombre grâce à une **tarification** basée sur le **quotient familial** calculé en fonction des **ressources des familles**.

- **Labélisation AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle)**. Les deux **Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**, **Madeleine Brès** et **La Maison des Tout-Petits Anne Sylvestre**, sont labellisés **AVIP** par la **CAFY**. Cette labélisation permet d'accueillir des enfants, que ce soit en accueil **régulier** ou **occasionnel** et de soutenir les **familles** dans leur démarche de retour à l'**emploi** ou de démarrage de **formation**, favorisant ainsi leur **insertion professionnelle**.

- **Projets intergénérationnels**. Des projets entre les **écoles** et les **centres de loisirs** sont créés pour toucher les **seniors isolés**, favorisant les **liens entre générations**.

- **PALM, Passeport Loisirs Magnycois**. Le **CCAS** propose un financement pour que les enfants (de la **maternelle** à la première année de **lycée**) puissent accéder à une **activité sportive, culturelle** ou de **loisirs** via une **association partenaire**, sous condition de **ressources**.

MAUREPAS

→ Actions récurrentes :

- **Gestion des jardins familiaux** attribuées prioritairement aux personnes en **appartement**.
- Organisation de l'**ESTI'VILLAGE** du **9 au 27 juillet 2024** avec des **animations gratuites** adaptées à toutes les tranches d'**âges** et en ciblant prioritairement ceux qui ne partent pas en **vacances** durant l'**été**.
- **Animation** d'un dispositif de **réussite éducative** par un **éducateur spécialisé** qui accompagne individuellement certains

enfants et jeunes dans les domaines **scolaires**, **familiaux** et **sanitaires**. Le dispositif apporte également un soutien aux **parents** dans leur rôle éducatif.

- Organisation des **Club Coup de Pouce** pour favoriser, en petit groupe, les **apprentissages en lecture et langage**, de façon ludique, tout en y associant les **parents**.

- Pilotage du **Relais Marianne / Maison France Services** pour accompagner les **habitants** qui le souhaitent dans leurs démarches administratives mais aussi du **Relais Marianne/ Relais Familiales** pour permettre à tout **parent maurepasien** de se mettre en lien avec des professionnels de la **parentalité (temps d'échanges, ateliers, cafés-poussette...)**

→ Actions 2024 :

- Renforcement du **soutien municipal** auprès des **équipes enseignantes des écoles maternelles** en mettant à disposition 1 **ATSEM** par classe pour mieux les accompagner dans les actions favorisant l'**inclusion**.

- Mise en place des **ateliers numériques** par le **Relais Marianne** pour aider les **parents** à utiliser des outils numériques, comme "**mon compte CAF**", "**Espace citoyen**", les **ENT...**

- Mise en place d'un partenariat avec **L'Équinoxe** afin d'accueillir le bureau mobile **l'Étincelle** et ainsi proposer des **permanences régulières** pour les **femmes victimes de violence**.

- Programmation de la **course Equality'Run le 9 mars 2024** pour célébrer l'**égalité femmes-hommes** et favoriser l'**entraide** plutôt que la **compétition (course ouverte à tous en solo, duo, famille ou amis)**.

- **Adaptation des aires de jeux** avec des équipements **inclusifs** pour encourager l'**interaction** et la **socialisation des jeunes enfants**.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Création d'un dispositif d'aide à la mobilité des jeunes**. La commune a souhaité faire évoluer son aide aux **jeunes Ignymontains (18-25 ans)** dans le cadre de sa labellisation **AJI**. Ainsi, elle apportera son soutien à la **mobilité quotidienne** avec une participation au financement de l'**abonnement aux transports en commun**, l'**achat d'un vélo** ou d'une **trottinette électrique** ou le **permis de conduire**. En contrepartie de cette aide, le

jeune s'engagera à réaliser une **action bénévole** dans le cadre de manifestations mises en place par différents services de la **ville** au long de l'année. Le financement sera progressif en rapport avec le nombre d'**actions bénévoles**.

- **Recrutement d'une coordinatrice handicap pour le scolaire** : accueil des **enfants** et **accompagnement** des différents services pour accueillir et accompagner au mieux les usagers **porteurs de handicap**.

- **Journée du bénévolat** : afin de soutenir le tissu **associatif** et de mettre en lumière le visage pluriel du **bénévolat à Montigny**, la **ville** a organisé en octobre un **événement** qui a permis aux nombreux **bénévoles** de les accompagner et de les informer, de valoriser leur **savoir-faire** et **savoir-être**, et de leur présenter des **outils concrets** pour améliorer la gestion de leur **association**. Des **stands d'information** et de **conseil des partenaires** de la commune ont également accueilli les participants associatifs sur des thématiques telles que les **statuts d'une association**, la **responsabilité juridique** droits et risques, la gestion du statut du **salarié**, l'identification des structures **aidantes**, le **numérique** au sein d'une **association** ainsi que la valorisation du **CV de bénévole** et son expérience pour obtenir une **VAE...**

PLAISIR

- **Accueil des enfants en péri et extra-scolaire** co-victimes de **violences intrafamiliales**. Faciliter le parcours des parents plaisirois victimes de violences intrafamiliales et prévenir le bien-être des **enfants co-victimes**, en proposant un **dispositif d'accueil ponctuel** en matin, midi, soir, mercredi et vacances scolaires, dans la complémentarité du **berceau** mis à disposition au sein de la **micro-crèche "A nos Anges"**, des **enfants plus âgés** pendant les démarches de son parent.

- Le **samedi 27 avril 2024**, la **Ville de Plaisir** a accueilli la première édition du **forum jobs d'été**, réunissant **449 jeunes de 16 à 21 ans**. Lors de cet événement, les participants ont eu l'occasion de rencontrer **neuf entreprises locales** à la recherche de **saisonniers** et de consulter diverses **offres d'emploi**. Ils ont également pu échanger avec le réseau **Yvelines Information Jeunesse** pour toute demande d'information, ainsi qu'avec la **SDJES** pour s'informer sur le **Service National Universel**. La **mission locale** et **France Travail** étaient également présentes pour apporter leur soutien. De plus, un espace a été dédié à la **rédaction de CV** et de **lettres de motivation**,

et les jeunes ont eu l'opportunité de bénéficier d'un **coaching professionnel** pour préparer leurs entretiens.

- Face au manque de ressources et de conseils dédiés à l'**orientation professionnelle**, un **forum des métiers** a été organisé le **mercredi 17 janvier 2024**, dans l'après-midi, pour aider les jeunes à découvrir les différents secteurs d'activité qui s'offrent à eux, qu'ils soient artisans ou industriels. Cet événement a accueilli **220 participants** et a rassemblé **six partenaires** : la **Cité des métiers de SQY**, l'**association Positiv**, la **mission locale**, **France Travail**, **Yvelines Info Jeunesse** et un **coach en image**. L'objectif était de fournir aux jeunes les informations et l'accompagnement nécessaires pour mieux comprendre leurs choix de carrière et définir leurs aspirations professionnelles.

- **Convention centre Athena**. Reconstitution de la convention entre le **collège Blaise Pascal**, le **Programme de Réussite Educative** et l'**association Centre Athena** pour la prise en charge des **collégiens exclus**, dans un objectif de **remobilisation** de l'élève et de lutte contre le **décrochage scolaire**.

- **Mesures de responsabilisation**. Mise en œuvre des « **Mesures de Responsabilisation** » dans le cadre d'un partenariat entre la **ville**, le **CCAS** et le **collège Blaise Pascal**. Proposer à des **collégiens en risque de décrochage scolaire**, une alternative à une sanction d'**exclusion**, en leur permettant d'effectuer hors temps scolaire une **action éducative ou solidaire**.

TRAPPES

- **Droit aux vacances** : 1000 départs en séjours à prix symbolique pour tous les âges et de tous types (séjours de volontariat, à la mer, en Europe...) en 2024.

- Abondement du **Fonds de soutien aux amicales de locataires** pour soutenir ces associations dans leur représentation et défense des locataires à travers une subvention annuelle.

- **Chasse aux œufs** gratuite pour tous les enfants de Trappes à l'occasion de Pâques.

- **Patinoire synthétique** accessible à 1 euro seulement lors des **Féeries de Noël**.

- Lancement des **travaux d'une épicerie solidaire** permettant de proposer des produits à tarif réduit aux personnes orientées par les services sociaux et de proposer aux personnes sans

domicile fixe des services (douche, lessive...) pour assurer leur dignité.

- **Noël du CCAS** : 300 enfants défavorisés bénéficiaires de cadeaux pour les fêtes.

- **Lutte contre les inégalités femmes-hommes** : campagne de prévention contre les violences sexistes, ateliers et conférences organisés au sein de l'Espace 1901...

- **Gratuité de Trappes Plage**, un nouvel équipement de la piscine de Trappes, pendant tout l'été pour permettre à ceux ne pouvant pas partir en vacances de passer un bel été.

VILLEPREUX

- Une **programmation senior riche et diversifiée** tout au long de l'année :

- **Repas à thème**

- **Atelier « fourchette et basket »** pour découvrir les secrets de l'équilibre alimentaire et du renforcement musculaire

- **Des marches actives hebdomadaires**

- **Des voyages** (Deauville, Rouen) d'autant plus accessibles depuis la mise en place des **nouveaux quotients**

- Une programmation ponctuée chaque année par la **Semaine Bleue**. Du **29 septembre au 6 octobre**, la Ville a proposé aux seniors un programme riche en **animations, rencontres, sorties et temps forts intergénérationnels**, gourmands et festifs (promenade découverte du sentier botanique de la coulée verte, sortie à **Passy-sur-Eure**, thé dansant, initiation à la danse en ligne, visite virtuelle « Les passages couverts de Paris », etc.).

- Début des travaux de la **résidence accueil** composée de **30 logements** à destination des **personnes en situation de handicap**.

- **Pass Seniors et Jeunes**. En complément du pass loisir « **Jeunes** », la collectivité a créé le **pass loisir « Seniors »** pour permettre aux seniors, sous conditions de ressources, de bénéficier d'une **aide financière du CCAS** pour leur inscription auprès d'associations locales sportives, culturelles ou de loisirs. Pour l'année 2023/2024 : **20 seniors** étaient bénéficiaires de cette aide et **117 jeunes**.

- **Démarche Ville Amie des Aînés**. Pour répondre au défi démographique du **21^{ème}**

siècle, la Ville a souhaité rejoindre le **Réseau Francophone des Ville Amie des Aînés** dans le but de construire une **politique locale** adaptée aux besoins et aux attentes sur le territoire. Ainsi, après avoir réalisé un état des lieux de sa politique senior actuelle, la Ville engagera un ensemble d'ateliers participatifs avec les seniors et d'autres acteurs locaux intéressés par cet enjeu d'une ville « **amie des aînés** ».

→ Engagements pour des causes solidaires : **Mécénat Chirurgie Cardiaque, Croix Rouge, Octobre Rose.**

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ Mise en œuvre de l'**ADA'P agenda de mise en accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) et de leurs abords** - continuité d'action.

→ Développement d'actions au sein de la **résidence intergénérationnelle de la Manivelle**, dans le cadre du projet social de la résidence (salle commune).

→ Développement d'actions dans le cadre de l'adhésion au **Réseau Francophone de la Ville Amie Des Aînés.**

→ Le **mois du logement** à destination des différents publics et bailleurs privés.

→ Participer à la **matinée portes ouvertes de la résidence étudiants et jeunes actifs de la Cybèle.**

→ Animations collectives autour de la **prévention au surendettement** et mise en place d'une **permanence de 2 notaires.**

→ **Banquet des aînés** (gratuité pour tous).

→ Mise en place du paiement de certaines sorties, selon les **quotients familiaux (QF)** des personnes.

→ Distribution de **colis de Noël** pour les seniors, selon certains critères.

→ Aides sur critères selon **QF des personnes** (aide activités périscolaires, classes découverte, cantine, prime énergie...).





02

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



UNE GESTION DES CONSOMMATIONS EFFICIENTE



© C. Lauté

En 2024, la communauté d'agglomération de SQY a préparé et anticipé des Jeux Olympiques économes en énergie. Elle a par ailleurs livré le tout premier parking relais passif du territoire.

Au cours de l'année 2024, un **ensemble de travaux menés par SQY** a permis d'engager une dynamique vertueuse d'économies d'énergie. Outre les équipements liés aux épreuves cyclistes des Jeux Olympiques et Paralympiques, les travaux ont concerné le **parking relais** de La Verrière ainsi que plusieurs **bâtiments** occupés par la communauté d'agglomération.

2024, ANNÉE OLYMPIQUE

Les éclairages sportifs du **Vélodrome** ont été entièrement revus au cours de cette année. C'est ainsi que la piste indoor et celle du BMX sont passées aux LED. Cette évolution doit permettre un gain estimé à 30 % sur la consommation de l'énergie en lien avec l'éclairage.

PARKING RELAIS DE LA VERRIÈRE

Le **parking** de la gare de La Verrière a été livré. Fort de ses 900 places, ce lieu produit sa propre énergie grâce à ses 700 m² de panneaux **photovoltaïques**. L'énergie ainsi captée sert à la fois à l'autoconsommation et à la revente.

LES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION THERMIQUE

Plusieurs **réhabilitations thermiques** ont eu lieu sur le réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines. À Élancourt et Trappes, ces opérations ont généré près de **30 % d'économies**, soit une baisse de 255 000 kWh.

2024-2027 : ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION

En 2024, les réflexions se poursuivent sur le programme de **réduction des coûts énergétiques de l'hôtel d'agglomération**. Un audit sera lancé en 2025 afin de vérifier si les hypothèses retenues dans le programme de travaux sont pertinentes et/ou s'il faut les compléter. En attendant, les **chaudières** de l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ont été remplacées afin d'assurer des productions supérieures avec des niveaux de consommation plus faibles (chaudières à condensation).

SQY-PICASSO À MAGNY-LES-HAMEAUX

Au cours de cette année 2024, il a été également mené la réfection de l'**étanchéité** du bâtiment utilisé par les **archives** et la **régie bâtiment**. L'isolation de la toiture a été renforcée et près de 200 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés afin de produire de l'énergie qui sera consommée sur place.

LES CHIFFRES-CLÉS

- **30% d'économies réalisées** à terme sur l'éclairage des pistes du Vélodrome et de BMX ;
- **700 m² de panneaux photovoltaïques** installés sur le parking de La Verrière ;
- **30 % d'économies générés dans les médiathèques** d'Élancourt et de Trappes.



MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PUBLICS



© C. Lauté

Livraison de la crèche de Voisins le Bretonneux, 1^{ère} médiathèque « RE2020 » à Magny-les-Hameaux, extension du Théâtre et construction du commissariat du futur : en 2024, les chantiers prennent le relai des études de conception pour de nouveaux bâtiments performant énergétiquement.

CRÈCHE DE LA REMISE À VOISINS-LE-BRETONNEUX

Les travaux de la crèche de Voisins-le-Bretonneux sont terminés et elle a pu ouvrir le **26 août 2024**. Cet équipement a un impact énergétique minime grâce à sa géothermie et à une isolation poussée.

NOUVELLE MÉDIATHÈQUE DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Les travaux de la **1^{ère} médiathèque passive** de SQY sont en cours avec comme objectif une ouverture au deuxième semestre 2025.

COMMISSARIAT D'AGGLOMÉRATION À ÉLANCOURT

Les travaux du commissariat mobilisent près de 70 ouvriers sur place afin de préparer cet ouvrage à une **livraison durant le 1^{er} semestre de l'année 2025**. Isolation extérieures renforcées, panneaux photovoltaïques (autoconsommation), pompes à chaleurs, toiture terrasse végétalisée seront au rendez-vous du commissariat du futur

qui comprendra également des **innovations technologiques** permettant de faciliter le travail des forces de l'ordre.

EXTENSION DU THÉÂTRE NATIONAL À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

La rénovation des sièges et moquettes des salles sont en cours et s'achèveront tout début 2025. C'est le chantier de l'**extension** qui prendra le relai et qui débutera début 2025 pour s'achever en 2026.

Ce sont ainsi près de **800m² supplémentaires** qui viendront compléter cet équipement. L'insertion dans son espace a été particulièrement travaillée ainsi que son impact environnemental. A noter que les productions de chaud et de froid seront fournies par les installations du Théâtre, scène nationale.



UN LABEL QUALITATIF POUR LE LOGEMENT NEUF

SQY est signataire d'une convention avec l'organisme certificateur Cerqual depuis 2017. Il s'agit de la filiale de l'association Qualitel, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité du logement en France, via la certification et l'information du public.

L'objet de ce partenariat est de confirmer l'engagement de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans une **politique volontaire en faveur d'un habitat durable**. La certification « NF Habitat HQE » est imposée pour une durée de 3 ans renouvelable, pour toutes les opérations de logements en construction neuve, aussi bien en secteur d'aménagement qu'en diffus.

ACCOMPAGNER L'INNOVATION DURABLE

La certification permet à la collectivité d'accompagner l'innovation et de répondre aux **enjeux des transitions énergétique, environnementale et numérique**. Elle délivre également un repère fiable sur la qualité et la performance des logements.

Depuis la signature de la convention, **43 opérations**, représentant **2 176 logements** (chiffres au 15 novembre 2024), construits ou en cours de construction sur l'agglomération, ont obtenu la certification environnementale « **NF Habitat HQE** » au stade de la conception sur les 12 communes de l'agglomération.

LE LABEL « QUALISQY »

Dans le cadre de la charte de la promotion immobilière résidentielle en diffus, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a créé un label nommé « **QualiSQY** ». Celui-ci est destiné aux programmes de logements respectant au mieux les orientations inscrites dans la Charte, notamment l'obtention du label « **NF Habitat HQE** » par Cerqual.



Ces orientations sont reprises sous forme d'une **grille d'évaluation**. L'obtention du label « QualiSQY » valorise les opérations. Gage de qualité supplémentaire approuvé par l'agglomération, ces programmes immobiliers résidentiels bénéficient d'une image valorisante auprès de la population (riverains, acquéreurs, etc.).

À ce jour, **3 projets** (à Maurepas, Plaisir et Voisins-le-Bretonneux) ont obtenu le **Label QualiSQY**, et plusieurs autres projets en cours d'étude pourraient y prétendre.

UN HABITAT DURABLE

Cette certification atteste de la construction d'un bâtiment durable offrant une bonne **qualité de vie**. Il est respectueux de l'environnement, énergétiquement et économiquement performant. De plus, il est conçu, construit, géré et utilisé de façon **responsable** tout au long de son cycle de vie.



L'ALEC : L'INGÉNIERIE PUBLIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat des Yvelines met en œuvre la Transition Énergétique de SQY. Elle s'adresse tout à la fois aux habitants et aux différents acteurs du territoire.



QU'EST-CE QU'UNE ALEC ?

- Une ALEC est une agence d'ingénierie partenariale mutualisée des collectivités locales. Elle a pour mission de contribuer aux politiques de transition énergétique et de faciliter leur mise en œuvre.
- Elle agit en tant que tiers de confiance et porte des missions d'intérêt général ou de service public.
- Elle est membre de la Fédération FLAME.

Le rôle de l'**ALEC 78** est d'accompagner les collectivités, acteurs et habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines sur les champs suivants :

- la sobriété énergétique ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- l'adaptation au changement climatique.

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

L'ALEC porte le **Service Public de conseil à la rénovation énergétique des logements** en France. Elle conseille les ménages gratuitement de manière indépendante et personnalisée sur les travaux prioritaires, les choix techniques, et informe sur les aides financières existantes.

L'ALEC AGIT SUR LE TERRITOIRE POUR :

- **Mobiliser les habitants** : par des événements d'information (webinaires, conférences), des stands en communes, fresques, ... ;
- **Informers les ménages** : en proposant des balades thermiques, qui permettent de visualiser les déperditions d'énergie et de comprendre les solutions adaptées, des ateliers écogestes, un salon de la rénovation, ... ;

- **Accompagner les projets** : en apportant un soutien technique aux démarches de rénovation des lotissements, des projets ambitieux ;
- **Favoriser le passage à l'acte** : par la valorisation des bonnes pratiques, en animant des visites de maisons témoins, le Concours Maison Économe, le défi énergie, ... ;

L'ALEC CONSEILLE ET ACCOMPAGNE ÉGALEMENT :

- **Les collectivités**, dans leurs démarches de réduction des charges énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, de déploiement des énergies renouvelables ;
- **Les entreprises**, dans leurs démarches d'économies d'énergie : elle conseille, forme et aide à la montée en compétences sur les enjeux de rénovation énergétique. Elle anime un réseau de professionnels de la rénovation des logements ;
- **Les bailleurs sociaux**, dans leurs démarches d'information et de sensibilisation et de réduction des charges d'énergie des locataires.

CHIFFRES CLÉS

- Près de **200 visiteurs** au Salon de la rénovation ;
- **7 stands Énergie** rassemblant 257 visiteurs ;
- **Fan Zone des JO** : 4 stands animés, 169 visiteurs ;
- **8 ateliers éco-gestes** rassemblant 63 participants.



PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS : STRATÉGIE D'INTERVENTION

L'année a été marquée par le déploiement d'une stratégie d'intervention de SQY en faveur du parc de logements privés. Elle s'articule avec l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements.



© C. Lauté

Le parc de logements privés sur l'agglomération représente **2/3 de l'offre existante** et joue un rôle central dans les conditions de vie des Saint-Quentinois et dans **l'attractivité du territoire**. Cela représente plus de 72 000 logements, parmi lesquels 31 000 en maisons individuelles. Parmi l'offre en collectif (plus de 40 000 logements), il convient de distinguer les **grandes copropriétés** (50 logements et plus) qui représentent 27% du parc de SQY et des **petits et moyens collectifs**.

DES PROBLÉMATIQUES MULTIPLES

Bien que ce parc de logements soit relativement récent, il rencontre des **problématiques multiples** : précarité énergétique, copropriétés ou mono-propiétés collectives potentiellement fragiles, vacance, et habitat insalubre et parfois indigne.

Depuis 2022, de **nombreuses actions** sont mises en place : rénovation de logements énergivores, réduction de consommation d'énergie, amélioration du confort des ménages, meilleure gestion des parties communes, etc.

2024 : 2^{ÈME} ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION SUR LE PARC PRIVÉ EXISTANT

Lancée depuis 2 ans et demi, voici les grandes lignes du bilan à date :

- **2 nouvelles copropriétés** (sur Maurepas) ont été accompagnées dans leur travaux de rénovation énergétiques en parties communes (14 ménages ont bénéficié des aides de SQY) ;
- **39 nouveaux ménages** se sont engagés et vont bénéficier d'une subvention dans de cadre de

leurs travaux de rénovation énergétique en parties privatives ;

- SQY s'apprête à lancer son **POPAC** début 2025 qui permettra l'accompagnement d'une quinzaine de copropriétés rencontrant des difficultés d'organisation, de gestion ou financières ;

- **L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU** pilotée par SQY sur le secteur Action Cœur de ville de Trappes est finie et a acté le lancement de l'opération début 2025. Elle doit améliorer le parc privé existant et redynamiser le centre-ville de la commune ;

- **L'étude pré-opérationnelle « 4 copropriétés »** sur Trappes qui concerne 4 copropriétés situées dans ou en bordure du QPV Merisiers/Plaine de Neauphle, est toujours en cours fin 2024. Elle doit permettre de déterminer précisément les difficultés rencontrées et lancer les actions permettant leur amélioration.

- **Le permis de louer**, lancé sur la commune de Trappes le 1^{er} janvier 2023, a été prolongé de 2 ans jusqu'en 2026.

CONSEIL GRATUITS ET OBJECTIFS POUR LES MÉNAGES

L'ALEC SQY porte l'**Espace Conseil France Rénov'** pour le territoire du Centre Yvelines et donc de SQY. Ce service public gratuit et indépendant de tout fournisseur d'énergie et de matériaux, **conseille les ménages et particuliers** sur la rénovation énergétique des logements : isolation, ventilation, mode de chauffage, eau chaude sanitaire, confort thermique, aides financières...



GESTION DE LA FLOTTE ÉLECTRIQUE

Depuis 2007, SQY investit dans un parc automobile plus respectueux de l'environnement. En 2024, la collectivité territoriale a encore accentué le déploiement de véhicules propres.



© C. Lauté

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 transforme et accompagne la transition en termes de mobilité.

Son objectif : le **déploiement de transports quotidiens faciles**, moins **coûteux** et plus **propres**.

SQY s'est emparé de cette problématique dès 2007 et poursuit ses efforts.

LIMITER LES ÉMISSIONS DE CO₂

Les besoins professionnels de déplacements des agents de SQY s'entendent à l'échelle du territoire. Afin de **limiter l'impact en émissions de CO₂**, le parc de véhicules de SQY connaît une évolution croissante vers l'**électrique**.

La première étape a débuté en 2007 par la mutualisation des véhicules. Elle se traduit par des véhicules non plus affectés personnellement mais regroupés en pool et réservés sur demande. Cette première action a permis de **réduire le nombre de véhicules** de la flotte automobile de SQY.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Une **deuxième étape** est amorcée en 2014 : SQY investit dans les premiers véhicules électriques (Renault Zoé).

En 2024, **7 véhicules électriques et 9 véhicules à faible émission de gaz à effet de serre** ont été acquis. Grâce à la poursuite de cette évolution, la flotte automobile est constituée à 30 % de véhicules électriques. 80 % du parc automobile thermique (véhicules légers et utilitaires) répond au critère « faible émission de gaz à effet de serre ».

DES BORNES DE RECHARGE

L'installation accélérée de bornes de recharge permet une **grande efficacité dans la rotation des véhicules professionnels**. Il conviendra à l'avenir d'augmenter leur implantation, afin de permettre la poursuite de l'électrification de la flotte automobile.

Volontaire dans le soutien d'une évolution des pratiques, SQY a également investi dans l'implantation de **prises électriques** permettant de recharger les véhicules personnels sur son site. Cette implantation devra être étendue pour répondre à la demande croissante des agents.

SQY rationalise également l'utilisation de son parc de véhicules utilitaires. En faisant l'acquisition de véhicules adaptés à chaque corps de métier, SQY répond aux **besoins de fonctionnement de chacun**. Cependant, ces véhicules dédiés sont mutualisés et prêts d'un service à une direction en fonction des besoins. Par cette action, le parc d'utilitaires est contraint et maîtrisé tout en permettant à chacun de fonctionner dans ses missions.

Dans la perspective de 2035 (disparition progressive des véhicules thermiques), SQY poursuit **l'acquisition de véhicules électriques** qui correspondent parfaitement au mode de déplacement des agents de SQY en diversifiant les modèles et les usages.



MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Doté d'un patrimoine d'environ 38 500 points lumineux, l'éclairage public de Saint-Quentin-en-Yvelines représente un parc d'éclairage conséquent.

DES OUTILS POUR UNE GESTION OPTIMISÉE

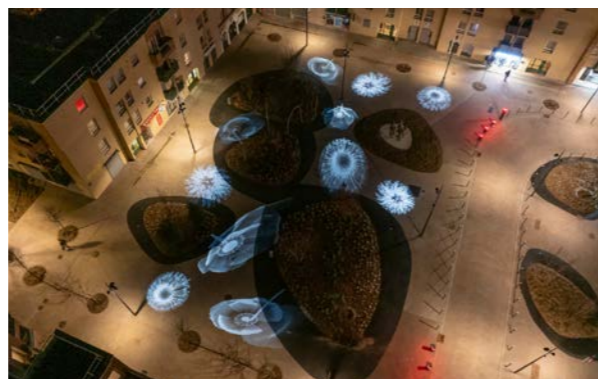
Depuis début 2020, l'éclairage public est géré par les équipes de SQY grâce à un **logiciel de GMAO** (logiciel de maintenance). Cet outil intègre une base de données patrimoniale permettant de connaître l'état des installations et ses caractéristiques. L'ensemble des **interventions de maintenance préventives et curatives** sont également gérées grâce à ce logiciel, ce qui permet d'avoir un historique et de programmer les modernisations d'éclairage en ciblant les luminaires les plus énergivores et/ou les plus vétustes.

En termes de suivi des consommations, SQY a mis en place des tableaux permettant de **quantifier les consommations**, les coûts associés, et de mesurer les impacts des travaux de modernisation et de l'évolution du kWh sur la facture énergétique.

DES RÉNOVATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Si l'approbation du SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) en juin 2021 a permis d'officialiser les bonnes pratiques, **plusieurs actions sont menées depuis de nombreuses années** pour limiter les nuisances lumineuses : mise en œuvre de luminaires équipés de réflecteurs évitant d'éclairer vers le haut, Rénovation systématique de luminaires énergivores par des luminaires équipés de Leds, suppression des luminaires types « boules » à l'horizon 2025...

En 2024, SQY a lancé une **étude sur l'évolution de la pollution lumineuse sur le territoire**. Un premier rendu sur l'analyse des données satellites a permis de mettre en évidence les évolutions positives liées aux actions menées depuis plusieurs années. Cette étude sera complétée en 2025 par des prises de vue nocturnes aériennes permettant de mettre en évidence les sources de nuisances lumineuses (publiques comme privées).



© C. Loulé

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DEPUIS LA CRISE ÉNERGÉTIQUE DE 2022

Fin 2022, SQY s'est inscrit dans la démarche de **sobriété énergétique** initiée au plan national (essor du prix du kWh). Pour limiter la hausse budgétaire associée aux consommations de l'éclairage public, les maires des 12 communes ont fait le choix d'une extinction nocturne depuis novembre 2022 :

- **Extinction de 1h30 à 4h30** pour les villes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Trappes, Élancourt, La Verrière, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois ;
- **Extinction de minuit à 5h** pour les villes de Magny, Coignières et Villepreux.

Entre 2022 et 2023, 30% de consommation électrique de l'éclairage public a été économisée (22 à 24% grâce à l'extinction, 6 à 8% grâce à la rénovation). Financièrement l'extinction nocturne a permis **d'économiser 800k€ sur la facture énergétique**. Dans le même but, SQY continue d'accélérer la modernisation de l'éclairage public (passage en Leds). À mi-2024, le taux de ledification du territoire est de 34% (conforme à la moyenne nationale).

LE SAVIEZ-VOUS ?

20% d'économies réalisées

En termes de consommations énergétiques, le travail effectué a permis de réaliser 20% d'économie d'énergie en 5 ans à l'échelle des 12 communes (hors extinction).



STARTSQY : DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Assuré par SQY, le déploiement des bornes de recharge destinées aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables s'est poursuivi en 2024. À ce jour, **76 points de charge StartSQY** sont ainsi ouverts au public.

Depuis 2021, SQY est compétente pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette offre publique nécessite un fort **investissement public**.

Si de nombreux points de recharge existent dans le domaine privé (particuliers, entreprises...), une **offre publique complémentaire**, ouverte à tous 24 h/24 et 7 jours sur 7, reste indispensable pour accompagner le déploiement des véhicules électriques et assurer la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans nos villes.

L'objectif est de **répondre aux besoins de tous les utilisateurs de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou électrifiés** (particulièrement les automobilistes, motocyclistes et cyclistes ne disposant pas de parkings privés).

TROIS OFFRES : DES PUISSANCES VARIABLES

Depuis 2022, le service StartSQY propose une offre avec trois options de recharge à des puissances variables :

- **Standard** jusqu'à 22 kWh (limitées à 3h) ;
- **Express** jusqu'à 50 kWh (limitées à 1h30) ;
- **Boost** jusqu'à 150 kWh (limitées à 1h30).

Le tarif est réduit et sans limitation de durée, de 22h à 8h.

Pour les Saint-Quentinois, obtenir une carte de recharge avec abonnement se fait en **se rendant sur le site Internet d'un opérateur de mobilité** (badge compatible avec la majorité des bornes de recharge publiques).



© A. Saiffe

À la reprise des infrastructures (2021), le territoire comptait **32 points de charge sur 3 communes**. Depuis 2022, ces bornes ont été adaptées et modernisées afin que le service puisse être homogénéisé et créé sur les autres communes. En 2023, la 1re phase de déploiement (en partie subventionnée par l'ADEME et la Région Île-de-France) a permis d'atteindre **une centaine de points de charge**. Désormais, l'ensemble des bornes du réseau StartSQY est équipé d'un TPE afin de permettre à tous de se recharger sur le réseau SQY. Avec un taux d'indisponibilité très inférieur à la moyenne nationale et une fréquentation en perpétuelle augmentation, le service est un vrai succès.

Page dédiée sur sqy.fr : StartSQY, service de bornes de recharge électrique

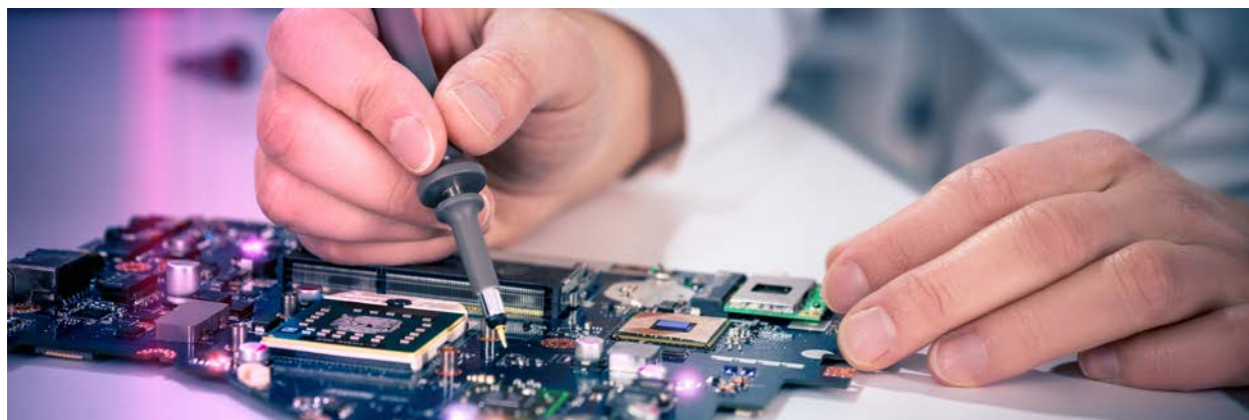
LES CHIFFRES-CLÉS

- **76 sessions** de recharge par jour sur le réseau StartSQY, soit 2,2 sessions par borne/jour ;
- **4 500 sessions** de nuit par an ;
- **99 % de disponibilité** (borne sans dysfonctionnement) ;
- Un taux d'utilisation **multiplié par 2** entre mi-2022 et fin 2023.

En 2024, SQY élabore son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) afin d'établir une stratégie de déploiement en lien avec le développement du besoin.



RELEVER L'ENJEU DE LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE



© Shutterstock

La DSI de SQY assure un ensemble d'actions destinées à réduire l'impact environnemental des technologies de l'information. Une action de longue date, qui va en s'intensifiant.

Depuis les années 2000, la Direction des systèmes d'information de SQY (DSI) a entrepris des actions dans différents domaines afin de **réduire l'impact environnemental des technologies de l'information**. Ces actions couvrent des domaines très variés tels que les marchés d'achat, le choix des produits, la stratégie sur les matériels ou l'accompagnement des utilisateurs.

LES ACTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La DSI incorpore **plusieurs clauses dans les marchés publics d'achat**. Elles visent à préférer des produits ayant des alimentations électriques économes (répondant à la norme EPEAT Gold), des produits ayant des notes de réparabilité élevées et dont le recyclage est facilité. Une **meilleure notation** est également attribuée aux candidats ayant une démarche écoresponsable.

Les matériels achetés depuis des années sont de moins en moins **énergivores**, que ce soit les postes de travail ou les serveurs informatiques.

LA STRATÉGIE SUR LE PARC MATÉRIEL

Depuis 10 ans, la DSI augmente la durée de vie du parc informatique. Ainsi, la durée de vie des postes bureautiques est passée progressivement de 4 ans à 5 ans **puis maintenant à 6 ans**, sans que leur utilisabilité ne soit dégradée.

La direction s'est également attachée au **réemploi** des anciens postes informatiques en les reconditionnant et en les utilisant comme postes « valisettes » pour le télétravail et comme postes de consultation pour le public dans les médiathèques. Cela avec un coût de revient drastiquement diminué.

La DSI s'assure également du **réemploi des matériels en fin de vie** en les faisant échanger contre des matériels reconditionnés (téléphones fixes) ou en les mettant dans nos déchetteries qui s'assurent du circuit de destruction des matériels et recyclage des matériaux employés.

DES ACTIONS EN 2024

Au cours de l'année 2024, la DSI de SQY a régulièrement rappelé la nécessité d'adopter des pratiques informatiques plus économes (actualités site Intranet). De l'entretien et plusieurs remplacements de capteurs ont également été réalisés.



CONTRAT DE VILLE : POUR DES QUARTIERS PLUS VERTS ET PLUS RÉSILIENTS

SQY poursuit, depuis les années 1990, une politique de la ville active, particulièrement dans les quartiers prioritaires (QPV). Les actions de rénovation urbaine sont concentrées sur 3 quartiers prioritaires situés à La Verrière, Plaisir et Trappes. La rénovation énergétique y est cruciale.

Le **Contrat de Ville Engagement Quartiers 2030** vise à renforcer l'inclusion sociale par le développement économique, l'emploi et l'entrepreneuriat, tout en intensifiant les actions de sensibilisation et de communication pour toucher les publics en marge des politiques publiques.

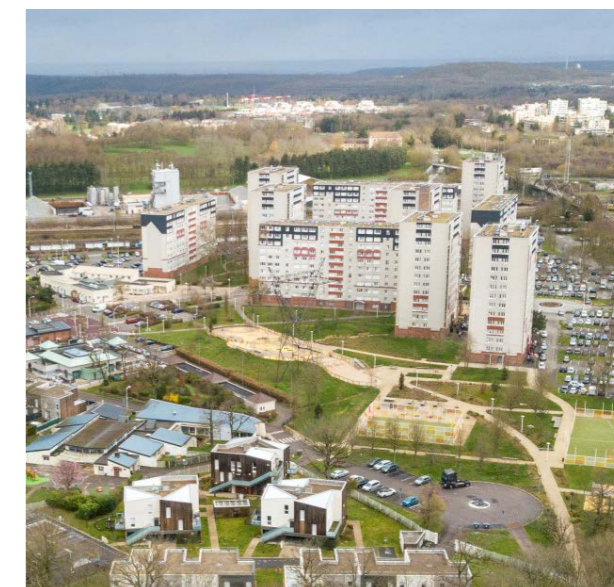
UN LARGE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Trois **Quartiers Prioritaires** sont concernés par le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** :

- **La Verrière** (Bois de l'Étang),
- **Plaisir** (Valibout),
- **Trappes** (Merisiers, plaine de Neauphle, Barbusse-Cité Nouvelle, Camus-Courbet).

Ces quartiers souffrent de **dysfonctionnements urbains majeurs**, tels que la dégradation des logements sociaux, la vétusté des équipements publics et une offre insuffisante. Les actions de renouvellement urbain visent à réhabiliter ces secteurs et améliorer les conditions de vie des habitants.

En parallèle, SQY s'investit dans la rénovation énergétique de son parc de logements, y compris les logements privés récents. Celle-ci passe par le dispositif « **Ma Prime Rénov'** » et le **SARE** (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique), qui offrent des solutions de financement et d'accompagnement.



© C. Loulé

SQY a également signé une **convention d'abattement sur la Taxe Foncière** avec dix bailleurs sociaux pour encourager la transition énergétique. Un programme de **rénovation énergétique des bâtiments** est en cours, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire la dépendance aux énergies polluantes, et de combattre la précarité énergétique.

BILAN ÉNERGÉTIQUE ET POLLUTIONS À SQY

Le **bilan énergétique** de l'agglomération révèle que les bâtiments résidentiels représentent **40 % de la consommation énergétique finale**, loin devant les transports routiers (26 %) et le tertiaire (24 %). La rénovation des bâtiments est donc cruciale pour atteindre la **sobriété énergétique** et remplacer les sources de chauffage les plus polluantes.

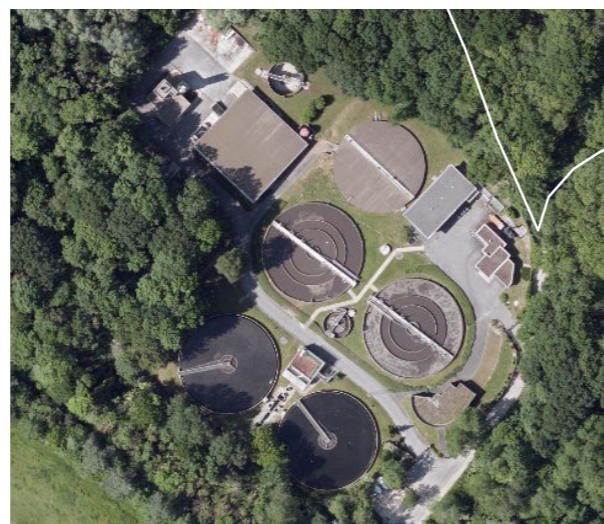
Concernant les **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, les transports routiers émettent 39 % des GES, suivis par le secteur résidentiel (34 %). Plusieurs QPV, notamment ceux de **Coignièrès, La Verrière, Plaisir, et Trappes**, sont particulièrement **exposés aux polluants du trafic routier**.

La **précarité énergétique** touche gravement les habitants des QPV, notamment en raison de la hausse des prix de l'énergie. **L'isolation thermique des logements** est une priorité pour trois quarts des résidents à l'échelle nationale.



GESTION DES CONSOMMATIONS LIÉES À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

SQY gère 3 stations d'épuration (Élancourt, Plaisir et Maurepas) qui assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. De plus, des pompes situées dans les postes de relèvement/de refoulement du système d'assainissement fonctionnent en continu. Enfin, 13 fontaines ornementales sont mises en fonctionnement annuellement.



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la réglementation sur l'eau et l'assainissement, ainsi que les épisodes de sécheresse (recharge plus lente des nappes phréatiques) conduisent SQY à **optimiser sa gestion et à réduire ses consommations** (eau, énergie). Le tout en maintenant la qualité de traitement et de fonctionnement des ouvrages, et en réduisant les **gaz à effet de serre**.

DES ACTIONS POUR DE MEILLEURES PERFORMANCES

Pour ce faire, des actions générales sont déjà entreprises : renouvellement des équipements **électriques** et **électromécaniques** moins énergivores et présentant de meilleures performances ; suivi de l'état du **patrimoine assainissement** et des fontaines par les entreprises titulaires des marchés d'entretien.

→ Pour la partie Assainissement :

- Mise en place d'une **intelligence artificielle** sur les bassins d'aération de la station d'épuration d'Élancourt, pour optimiser les cycles d'aération,
- Optimisation des **quantités de réactifs** utilisés dans les STEP,
- Réalisation d'une **étude d'opportunité** sur la réutilisation des eaux usées traitées sur les 3 STEP de SQY,

- Réalisation d'une **étude de faisabilité** pour la mise en place d'une unité de méthanisation pour le traitement des boues d'épuration du territoire,
- Projet d'installation de **stations de pompage d'eaux pluviales** sur certains bassins en eau accessibles aux acteurs de service public.

→ Pour la partie Fontainerie :

- Recherche de **fuites d'eau potable** sur les ouvrages et réalisation des travaux correctifs,
- Utilisation d'**eau pluviale** pour alimenter certaines fontaines.

TOUJOURS FAIRE MIEUX DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans un souci d'amélioration continue, SQY a identifié **d'autres axes de travail**, qui seront étudiés dès 2025 : meilleure maîtrise des consommations et des coûts de renouvellement des équipements, **utilisation de l'IA pour les 3 stations d'épuration**, méthode d'anticipation de renouvellement des appareils, automatisation des équipements, affinage des axes d'amélioration en lien avec le PCAET, diagnostic plus approfondi sur les autres postes de consommation d'énergie, recherche de sources d'énergies renouvelables et de récupération.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes :

- **Remplacement systématique des éclairages** des bâtiments anciens par des LEDs.
- Mise en place de **détecteurs de présence pour l'éclairage**, notamment lors des rénovations.
- Prise en compte des **aspects environnementaux dans la passation de certains marchés** par la cellule Marchés publics.

→ Actions 2024 :

- Démarrage des travaux de **réhabilitation complète du groupe scolaire Bouvet**, notamment en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments avec un objectif de 40 % d'économie d'énergie pour être conforme au décret tertiaire en 2040. La rénovation inclut : l'isolation des façades par l'extérieur, la réfection de toitures terrasses, le changement des chaudières, le changement des éclairages.
- **Fin des travaux** de reprise énergétique et d'isolation thermique à l'espace **Alphonse Daudet**.
- Travaux de **rénovation énergétique de la toiture terrasse** du groupe scolaire Pagnol.

- Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **désimperméabilisation partielle de la cour d'école élémentaire Bouvet** et de sa végétalisation. Premières phases de concertation avec le corps enseignant et les élèves.

- Remise en état de **sentes piétonnes** (allées de la Meulière et du Forgeron) avec intégration de matériaux favorisant la perméabilité des sols et éclairage avec des LEDs solaires pour assurer un balisage de sécurité pérenne. Remise en état d'autres sentes prévues en 2025.

ÉLANCOURT

- **Mise en place de la GTC** (gestion technique chauffage) dans les écoles et centres de loisirs pour une meilleure gestion du chauffage.
- **Achat d'illuminations de Noël** avec des ampoules à LEDs. Remise en état des guirlandes avec de l'éclairage LED.
- **Suivi des consommations** d'énergie.
- **Rénovation des sanitaires au Prisme** : éclairage LED, remplacement des toilettes et des lavabos (cuvettes auto-lavantes et débit d'eau régulé).
- **Remplacement systématique par des lampes LEDs** de l'éclairage des bureaux.
- **Rénovation de l'accueil de la mairie** avec mise en place d'éclairage LED.

→ **Remplacement des menuiseries** du groupe scolaire du Berceau (2e tranche ; nouvelles normes – produits plus isolants).

→ **Balade thermique** : trajet prédéfini sur un quartier pavillonnaire de la ville avec une vingtaine d'habitants accompagnés d'un conseiller indépendant de l'ALEC78 qui visualise les défauts thermiques des maisons (volontariat des propriétaires) grâce à une caméra thermique. Dans la foulée, les relevés sont restitués en salle (analyse et conseils de rénovation).

GUYANCOURT

→ **Renforcement des 5 axes d'économies d'énergie** pour répondre aux objectifs du décret tertiaire : optimisation des moyens de production (investissements en 2023 : 287 775 €), surveillance des bâtiments par la gestion technique des bâtiments, mise en place d'éclairages durables, renforcement des isolations des bâtiments, sensibilisation des usagers aux économies d'énergie.

→ **Évolution des fluides en 2023 par rapport à 2014** :

- Consommation électrique : -20,73 %
- Consommation gaz : -8,23 %
- Consommation eau : -1,86 %

LA VERRIÈRE

→ Remplacement systématique des **éclairages des bâtiments anciens par des LEDs**.

→ Mise en place de **détecteurs de présence pour l'éclairage**, notamment lors des rénovations.

→ Prise en compte des **aspects environnementaux dans la passation de certains marchés publics**.

→ **Calorifugeage des tuyaux ECS** (eau chaude sanitaire) et chauffage dans certains bâtiments.

→ Acquisition de **nouveaux véhicules électriques** et matériels électriques.

→ Lancement d'un **nouveau marché de chauffage** avec objectif de réduction des dépenses énergétiques.

→ **Réduction de la consommation d'eau** : pose de limiteurs de débit sur les robinets communaux et suppression de l'eau chaude lorsque cela était possible.

→ **Baisse des températures au sein des bâtiments publics** en hiver.

→ Étude sur la mise en place d'un **réseau de chaleur**.

→ Les travaux de **réhabilitation des bâtiments Sequens** du Bois de l'Étang intègrent une grande part de réduction d'énergie (isolation, changement des huisseries, etc.).

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ Rénovation de l'**école Jean Jaurès**.

→ Rénovation de l'huissierie de l'**école Henri Prou**.

→ Rencontre avec l'**association Gallywatt**, en vue d'une sensibilisation.

→ Définition des ZAER, **zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables**.

→ Dépôt d'un dossier pour **panneaux photovoltaïques** sur un parking.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par l'énergie de récupération du data center**. Étude en cours en 2024 en vue d'alimenter l'ensemble des bâtiments chauffés collectivement et équipements publics situés dans les quartiers du Buisson, Hôtel de Ville, Cressely, Croix aux Buis (étude technique, économique, financière, approche environnementale, approche juridique).

→ **Délibération sur les zones de ZAEnR**. Le conseil municipal a délibéré le 27 mars 2024 pour la création de Zones d'Aménagement pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR), en attente de validation par la Préfecture. Ce projet vise à encourager l'installation d'infrastructures dédiées aux énergies renouvelables.

→ **Éclairage LED**. Le passage à des éclairages LED sur le terrain de football Jacques Anquetil et le groupe scolaire André Gide en 2024 participe à la réduction de la consommation énergétique globale de nos équipements.

→ **Salon de la rénovation énergétique**. En octobre 2024, la commune organise un salon avec l'ALEC sur la rénovation énergétique des logements. Ce salon inclut des espaces de parcours, un espace pour les professionnels, des mini-conférences et la remise d'un prix pour une maison autonome.

→ **Stand France Rénov**. Présent lors du forum des associations, ce stand informe et sensibilise les habitants sur la transition énergétique.

→ **Ateliers écogestes**. Des ateliers sont proposés aux familles via le centre social communal pour les sensibiliser aux gestes économes en énergie.

→ **Virtualisation des serveurs**. En 2024, la poursuite de la migration vers des serveurs virtuels a permis de réduire la consommation d'énergie de l'infrastructure informatique, optimisant ainsi l'utilisation des ressources matérielles.

MAUREPAS

→ **Actions récurrentes** :

• **Modernisation de l'éclairage des bâtiments municipaux** : depuis 2022, la ville a lancé un grand programme de modernisation de son éclairage vers la LED, réduisant ainsi la consommation d'énergie de 30 %. Ainsi, en 2024, 80 % des bâtiments sont en LEDs.

• **Conversion progressive et raisonnée** de la flotte auto à l'électrique.

• **Plan de sobriété énergétique** au sein des bâtiments publics.ges sur l'espace public.

→ **Actions 2024** :

• **Rénovation énergétique des écoles dans le cadre d'un programme pluriannuel**. En 2024, les études et l'AMO pour la réhabilitation de l'école Haute Futaie ont été lancées (le programme répond aux attentes du cahier des charges du Fonds vert).

• **Mise en œuvre d'un marché global de performance pour la reconstruction du centre de loisirs primaire** : l'objectif de la municipalité est de concevoir un équipement exemplaire en matière de transition écologique, en intégrant des solutions durables et performantes pour la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets et la qualité de l'air, tout en assurant le confort des usagers.

• **Modernisation de l'éclairage des bâtiments municipaux** : depuis 2022, la ville a lancé un grand programme de modernisation de son éclairage vers la LED, réduisant ainsi la consommation d'énergie de 30 %. Ainsi, en 2024, 80 % des bâtiments sont en LEDs.

• **Lancement d'une première phase d'étude pour la mise en place du décret tertiaire** et poursuite de la diminution de la facture énergie.

• **Attribution du nouveau marché de chauffe** (pour 10 ans) avec, en plus de la maintenance annuelle des équipements, la réalisation de travaux pour améliorer le rendement énergétique et réduire les consommations.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **Ateliers pour les habitants**. Avec l'ALEC 78, un atelier au format ludique, court et convivial pour les Ignymontains. Le but est d'identifier les **économies faciles à faire chez soi**, d'apprendre notamment à mesurer les usages en maniant un wattmètre au travers d'exercices ludiques (quiz, cartes...). Cet atelier pratique a permis de **calculer les consommations électriques** et de **revoir les différents écogestes** de sobriété énergétique au quotidien.

PLAISIR

→ **Réalisation d'un pôle éducatif dans le cadre du NPNRU du quartier du Valibout** : extension et réhabilitation de l'école Danièle Casanova pour accueillir les effectifs de l'école Louise Michel, avec un objectif de réduction des consommations énergétiques de 60 % (cf Décret Tertiaire). Certifié Haute Qualité Environnementale, ce projet inclut un raccordement à un réseau de chaleur renouvelable et l'installation de panneaux photovoltaïques. Début des travaux : novembre 2024 (5,5 M€ HT).

→ **Opération de réhabilitation du château de Plaisir** : transformation en conservatoire, avec un passage au chauffage par géothermie (90 % d'énergie renouvelable) et des travaux sur l'isolation et les menuiseries extérieures. Ceci pour intégrer toute les contraintes patrimoniales et celles des monuments historiques. Début des travaux : novembre 2024.

→ **Programme de tri des déchets** : lancé en mai 2024 dans les écoles et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), ce programme inclut le tri des biodéchets dans les cantines. Objectif : sensibilisation des jeunes et éducateurs aux comportements éco-responsables (gestion durable des ressources).

→ **Respect de l'environnement – utilisation de techniques nouvelles d'entretien des bâtiments** : utilisation de produits ecolabels

pour limiter l'impact environnemental (eau froide, réduction des détergents et emballages...).

- **Renouvellement de l'éclairage scénique des salles de spectacle** : modernisation avec des projecteurs LED, réduisant de 85 % la consommation d'énergie. Budget : 82 000 €.
- **Inauguration de l'école Saint-Exupéry** : inaugurée en septembre 2024 après rénovation et extension, l'école est conforme aux normes HQE pour une meilleure performance énergétique.

TRAPPES

- **Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique**. Mutualisation de certains équipements sous-utilisés, formation de référents sobriété, baisse de température des bâtiments municipaux.
- **Préfiguration d'un réseau de chaleur urbain** qui couvrira 20 % des besoins énergétiques de la ville, permettant de réduire les factures et de diminuer de 15 % l'empreinte carbone du territoire.
- **Remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules électriques** et achat de vélos électriques pour faciliter la mobilité douce des agents.
- **Préfiguration d'une centrale solaire coopérative** qui permettra l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics de la ville avec l'aide des habitants.

VILLEPREUX

- **Ouverture de la Maison des Arts Jacques Gilet** (« réhabiliter plutôt que construire »). En mars 2024, la Ville a inauguré la Maison des Arts Jacques Gilet. La municipalité a transformé ce bâtiment emblématique du patrimoine communal (ancienne école élémentaire du vieux village) pour lui redonner vie avec une ligne directrice : « réhabiliter plutôt que construire ». Le nouveau bâtiment est désormais un pôle associatif et culturel où sont rassemblées les activités de l'école de musique, de danse ou encore de théâtre. De nombreux équipements de l'école ont été conservés et réutilisés : les portes des salles de classe sont devenues meubles, les chutes de carrelage ont servi au sol des sanitaires. Les chaudières à gaz ont été remplacées par des pompes à chaleur. Des vitrages basse émission sont équipés de stores performants. Une cuve de récupération des

eaux pluviales de 15 000 L a été mise en place pour l'arrosage des espaces verts du site. Il y a des îlots de fraîcheur dans la cour, et un sol favorisant l'absorption des eaux pluviales.

- **Rénovation énergétique des écoles Marie Curie et Jean Rostand**. Les travaux de rénovation énergétique de ces deux bâtiments scolaires ont eu lieu en 2024. Ils prévoient l'isolation par l'extérieur, le changement des chaudières et des radiateurs, le changement des ouvrants, la pose de panneaux photovoltaïques. Pour un objectif de 40 % d'économies d'énergie.
- **Partenariat renforcé avec l'ALEC 78**. En 2024, la Ville a souhaité renforcer son partenariat avec l'ALEC 78 à travers la mise à disposition d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) qui se rendra disponible pour aider la collectivité à identifier les pistes d'économies d'énergie dans la gestion énergétique de son bâti. En parallèle, le partenariat avec l'ALEC 78 se poursuit à travers l'organisation de balades thermiques dans les différents quartiers de la Ville et de conférences à destination des habitants pour les aider à concevoir la rénovation énergétique de leurs habitats.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Limitation des températures intérieures en périodes hivernales** sur l'ensemble des bâtiments publics - continuité d'action.
- **Modification des volumes** pour économiser les consommations énergétiques (isolation, installation de faux plafond...) sur le groupe scolaire du LAC.
- **Passage aux éclairages en LED** pour les équipements sportifs, et installation de détecteurs de présence dans les circulations - continuité d'action.
- **Économie de fluides** avec la fermeture des équipements sportifs/culturels (vacances de Noël et d'hiver).





03

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



SOLS VIVANTS : PALIER LES ALTÉRATIONS



© Shutterstock

Le sol urbain est souvent maltraité, car il subit des perturbations occasionnées par les activités humaines. Grande oubliée, cette trame brune est pourtant le support d'aménagements paysagers ambitieux en termes d'écologie urbaine.

Un sol urbain en bonne santé ou de qualité se définit comme un **écosystème vivant dans un environnement naturel ou restauré**. Celui-ci permet le développement optimal des végétaux, préserve et améliore la qualité de l'eau (filtration et rétention) et de l'air (captation), et favorise la vie **microbienne et symbiotique**. À l'inverse, un sol de mauvaise qualité est responsable à 80 % du déclin de la végétation en milieu urbain.

Lorsqu'un aménagement paysager est décidé, il faut prévoir des **emprises de plantations** en rapport avec la croissance des végétaux ainsi que des **substrats de qualité physique et chimique**. Or, en milieu urbain, le sol peine à se régénérer.

DES ACTIONS DE PROTECTION

Pour pallier ces altérations, des actions peuvent aider à la reconstitution et à la protection de sols vivants :

- **Amendement organique** : riche en humus, issu du compostage des déchets organiques, il est utilisé en épandage (propriétés des sols améliorée).
- **Mycorhization** : association symbiotique spontanée entre des champignons et des racines, elle absorbe l'eau et assimile les minéraux du sol, résiste aux attaques parasitaires et limite les interventions humaines.
- **Paillage** : épandage du broyat de taille ou des feuilles des végétaux du territoire directement sur les massifs d'arbustes ou pieds d'arbres. Objectifs : protéger la surface du sol, maintenir

l'humidité, apporter une réserve nutritive aux végétaux, favoriser l'activité biologique...

- **Pal-injection** : décompactage du sol et injection de matière organique (ex : purin d'orties) et d'oligo-éléments. Objectifs : rétablir la porosité du sol, maintenir la fertilité et stimuler l'activité biologique.

UN FORT IMPACT SUR NOTRE BIEN ÊTRE

En milieu urbain, la présence du végétal a un impact sur le bien-être des habitants par son effet dans la **lutte contre les îlots de chaleur**, le captage des éléments polluants de l'air, la réappropriation de la nature dans le tissu urbain minéral, apportant un mieux-être et améliorant le cadre de vie. La fertilité des sols et la stimulation de l'activité biologique sont pourvoyeurs de **services écosystémiques** essentiels aux sociétés humaines.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2024

- Les **fertilisations par épandage** ou pal-injection ont été effectuées au pied des arbres pour un montant de 21 500 € sur 12 sites ;
- Les **amendements organiques** et la mycorhization sont mis en œuvre lors de chaque plantation d'arbres ;
- Le **paillage** des plantations est régulièrement renouvelé par l'apport de broyat de bois, de bois raméal fragmenté et de valorisation des rémanents (branchages et feuilles). Un budget de 17 000 € est consacré à cette action.



PROTÉGER, RESTAURER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

En matière d'écologie, SQY s'investit et adhère depuis plusieurs années aux préconisations des experts, dont ceux de la Région Île-de-France et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB IDF).

Depuis 2020, SQY édite la plaquette « **Les bons gestes pour la biodiversité** » en version informatique imprimable, à destination de la population et des professionnels. Elle préconise de :

- **Choisir des espèces végétales locales ou européennes** (chêne, charme, prunus, noisetier, cornouiller, etc.) et non des espèces qui peuvent devenir « invasives ».
- **Choisir des végétaux variés** : haies mixtes ou vives ; changer d'espèce à chaque massif ou sur l'alignement de végétaux.
- **Choisir des végétaux à fleurs et à fruits étalés dans l'année pour les insectes aux oiseaux** : sorbier, sureau, lierre, etc.
- **Avoir 3 niveaux de végétation** : arbres > arbustes > herbacées. Ne pas tailler ou à minima à l'automne en fin de cycle des espèces végétales et animales. Tondre l'herbe moins souvent et au plus haut, tailler les haies à l'automne, laisser les arbres en port libre, les planter en imaginant leur taille adulte.
- **Entretenir à la main, sans produits chimiques** : binette, associations de plantes, lutte biologique.

- **Fournir des espaces relais pour les espèces animales** : à l'abri des prédateurs, à nettoyer régulièrement, avec nichoir, abreuvoir (principalement en été et en hiver où l'eau se fait rare) et mangeoire (aliments adaptés).
- **Permettre aux espèces animales de circuler, ne pas clôturer** : planter des haies. À défaut, choisir des clôtures surélevées (10-15cm), franchissables (grandes mailles), éviter les murets, créer des passages (15 x 30cm).



- **Rendre les eaux pluviales à la terre sur la parcelle** : aménager des zones plus humides où se déverse l'eau comme des noues ou des mares (non bâchées), choisir des revêtements qui laissent passer l'eau, dessiner les espaces (verts) avec des strates inondables (pentes et reliefs). Ne rien déverser via les plaques d'égout, directement reliées aux étangs et rivières sans passer par une station de traitement.
- **Réduire l'arrosage** : choisir des plantes adaptées au milieu, utiliser des paillages (issus de vos propres tailles) pour conserver l'humidité, réutiliser les eaux pluviales.
- **Ne pas éclairer à proximité des espaces naturels**. À défaut, choisir un éclairage doux : orientation : vers le sol - ciblé - le moins haut possible, couleur au plus chaud (blanc-jaune), intensité au plus bas, période d'extinction de 4-6 h. Pour les parcs, préférer une lumière faible mais constante aux systèmes à déclenchements réguliers.

DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES

SQY réalise régulièrement des **diagnostics écologiques de sites** pour éviter et réduire les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité. Lorsqu'ils sont inévitables, l'agglomération met en place des **compensations** environnementales.



LUTTE CONTRE LA FAUNE NUISIBLE



© Shutterstock

De nombreuses espèces d'animaux, parfois indésirables, s'installent dans les espaces végétalisés. Il convient de protéger les usagers, préserver la végétation et maintenir la biodiversité.

Certaines espèces animales sont des **alliées du jardinier** ; d'autres, de plus en plus présentes en milieu urbain, sont **néfastes à la végétation** (pyrales, chenilles processionnaires), aux usagers des équipements (guêpes, rats) ou **destructrices** des emprises végétales (taupes). Ces espèces nuisibles nécessitent des **interventions**.

RÉGULER LES ESPÈCES NUISIBLES

Les interventions à mener doivent éviter la disparition de certaines essences végétales (buis) ou d'espèces animales auxiliaires (abeilles « prédatées » par le frelon asiatique). Le but est d'éviter l'éradication d'espèces dites endémiques, originaires du territoire et adaptées à ses conditions de vie.

À SQY, plusieurs actions sont réalisées annuellement, sans impact environnemental néfaste :

- **Pulvérisation de bacille de Thuringe** contre la pyrale du buis et la processionnaire du chêne ;
- **Collecte mécanique et brûlage** des cocons de chenilles processionnaires du chêne et du pin ;
- **Pose de pièges à phéromones** ;
- **Installation de nichoirs** à oiseaux et à chauve-souris qui se nourrissent de larves et de chenilles.

La destruction ciblée des nids de guêpes et frelons offre une **protection pour les usagers** des espaces paysagers. L'installation d'appâts aux points de passage

identifiés permet de **lutter contre la prolifération des rats**. Au total, plus de 97 000 € ont été engagés en 2024 par la communauté d'agglomération de SQY pour ces actions, dont 65 000 € pour la lutte contre les processionnaires.

COORDINATION AVEC LES COMMUNES

La présence des populations de rats est constante sur le territoire et nécessite la mise en œuvre d'**interventions conjointes** entre acteurs.

Les **nids de frelons et de guêpes** sont également présents. Le nombre de nids semble se stabiliser. Des interventions en traitement puis suppression sont effectuées en période d'activité des insectes.

Un **travail en coordination avec les communes** est mis en place pour intervenir de manière concertée et efficace. Il repose notamment sur la création d'une base de données SIG pour les foyers d'infection de la chenille processionnaire du chêne et la localisation des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2024

- **Stabilisation des nids de processionnaires du chêne** : limiter l'impact sur les arbres ;
- **Augmentation des nids de processionnaires du pin** : une nouvelle espèce affecte désormais les cèdres et thuyas (3 sites touchés) ;
- **Mise en place d'un plan stratégique**.



DÉMINÉRALISATION ET RENATURATION DES SOLS

Face à l'artificialisation des sols, la déminéralisation et la renaturation jouent un rôle clé pour restaurer la nature en ville et la fraîcheur urbaine, réduire les inondations et renforcer la biodiversité. SQY est activement engagée dans cette démarche.

L'urbanisation massive **imperméabilise les sols**, perturbant gravement le **cycle de l'eau**. Les eaux pluviales ruissellent rapidement vers les réseaux d'assainissement ou les cours d'eau, provoquant l'**assèchement des sols en amont** et des risques accrus d'**inondations** en aval. Ce phénomène, combiné à une exploitation intense des nappes phréatiques pour l'eau potable, entraîne des restrictions en période de sécheresse.

RESTAURER LE CYCLE NATUREL DE L'EAU ET RENFORCER LES ÉCOSYSTÈMES

La déminéralisation des sols permet de **rétablir une infiltration naturelle des eaux pluviales**, favorisant la recharge des nappes et des substrats de plantation. La renaturation, quant à elle, va plus loin en recréant des écosystèmes durables : enrichissement des sols et plantations pour renforcer les habitats naturels. Ces actions permettent de **réduire les impacts du réchauffement climatique**, prévenir les **inondations**, renforcer les **nappes phréatiques**, créer des zones de fraîcheur urbaine, valoriser les **paysages** et l'**attractivité** des territoires, soutenir la trame verte et bleue, et renforcer les corridors écologiques. Menées activement à SQY, elles visent à **concilier urbanisme et environnement pour un territoire résilient** face aux changements climatiques.

DES PROJETS CONCRETS

Depuis 2023, SQY multiplie les initiatives pour déminéraliser et renaturer ses espaces :



© S. Humbert

- **Parc Centre-Ville à Guyancourt** (2023-2024) : suppression d'un ancien ouvrage et de chemins stabilisés, créant un talweg humide avec des bassins de rétention. Résultat : 4 320 m² déminéralisés, soit 58 % des surfaces minérales concernées.
- **Rigoles Royales** (2023-2024) : réhabilitation d'une allée devant l'école de la Marnière, libérant 100 m² pour des espaces verts.
- **Étang du Moulin à Vent** à Guyancourt (2024) : 123 m² déminéralisés pour améliorer l'écoulement naturel.
- **Jardin Chedeville** à Montigny-le-Bretonneux (2024) : transformation de 71 % des surfaces minérales en zones perméables.

En 2024, les directions Environnement et Paysage et Voirie et Infrastructures de SQY ont déminéralisé **plus de 9 500 m²**, incluant parcs, jardins et abords de voiries, renforçant ainsi son engagement écologique.

Les initiatives de déminéralisation et renaturation menées à Saint-Quentin-en-Yvelines démontrent qu'il est possible **d'allier développement urbain et respect des écosystèmes**. Ces actions, en constante progression, contribuent à bâtir un territoire durable, mieux armé pour faire face aux défis climatiques.



PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LE PATRIMOINE ARBORÉ : POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Les arbres urbains rendent de multiples services écosystémiques : ils participent au stockage et à la séquestration du carbone, contribuent à réguler le climat local, atténuent la pollution de l'air, structurent et embellissent les paysages, servent de refuges à la biodiversité, participent à l'infiltration des eaux pluviales, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à la santé des habitants, etc.

Les arbres sont, aujourd'hui, le meilleur allié des villes pour lutter contre les conséquences du changement climatique : ils apportent de l'ombrage aux villes et contribuent à rafraîchir les villes via l'évapotranspiration. Ils contribuent, en ce sens, à lutter contre les îlots de chaleur urbains et sont donc de précieux atouts pour accroître la résilience des collectivités urbaines.

PHÉNOMÈNES DE SÉCHERESSE

Les arbres souffrent toutefois des phénomènes de canicule et sécheresse, désormais plus fréquents, plus intenses et plus longs, occasionnant le dépérissement de certaines essences. Des attaques parasitaires et des maladies touchent aussi certaines essences. Plus généralement, les villes n'offrent pas toujours de bonnes conditions pour que les arbres se développent correctement. Par méconnaissance ou négligence, les arbres urbains font, enfin, encore l'objet de dégradations dont les conséquences sont parfois irréversibles.

Il convient donc de planter les bons arbres aux bons endroits et de protéger le patrimoine arboré existant.



© C. Loulé

ENGAGEMENT DU PLAN CANOPÉE PAR SQY

C'est le sens de la démarche d'élaboration de son Plan canopée engagée en 2024 par Saint-Quentin-en-Yvelines en collaboration avec les communes du territoire et plusieurs partenaires extérieurs. Ce document stratégique s'articulera autour des six axes suivants : connaître, protéger, planter & végétaliser, valoriser, étudier, sensibiliser et mobiliser.

Il déclinera une série d'actions concrètes destinées à pérenniser et développer le patrimoine arboré commun tant sur le domaine public que dans les espaces privés. Elles structureront l'action publique de Saint-Quentin-en-Yvelines et mobiliseront également l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en œuvre du plan est prévue pour 2025.

Fin 2024, Saint-Quentin-en-Yvelines a décidé de concrétiser sa politique de l'arbre en adoptant le Barème de l'arbre. Cet outil permet d'attribuer une valeur monétaire à un arbre. Il est utilisé pour sensibiliser, évaluer les altérations qui sont portées au patrimoine et sanctionner financièrement en cas de dégradation.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2024

- 720 000 € investis pour la replantation de végétaux ;
- Plus de 250 arbres et 330 arbustes plantés en 2024;
- 12 arbres remarquables plantés pour marquer les sites emblématiques.



GESTION DE LA STRATE HERBACÉE



© C. Loulé

Les étendues herbacées représentent les formes les plus répandues d'espaces verts sur le territoire de l'agglomération. Elles accompagnent la plupart des accotements de voiries et constituent des aires de jeux comme de promenade dans les parcs et jardins.

À SQY, les étendues herbacées sont indispensables à l'équilibre des paysages. Elles représentent un potentiel de développement et de richesse pour la biodiversité.

La pratique de la tonte limitée et/ou du fauchage tardif sur les 111 ha de pelouse et 217 ha de prairie gérés par SQY présente des avantages multiples : réservoir biologique, refuge (faune et flore), corridor écologique, milieu complémentaire aux surfaces agricoles, zones de filtration et de protection aux abords des bassins, réduction des impacts polluants et du bruit, simplification de la gestion... Ceci tout en préservant la sécurité et les usages des utilisateurs. La gestion par zone de quiétude permet de préserver des zones refuges pour les insectes et petits mammifères et de favoriser la réapparition d'une flore diversifiée.

UNE RESSOURCE POUR L'AGRICULTURE

La quantité et la qualité d'enherbement de certaines prairies ont amené SQY à mettre en place une valorisation des produits de coupe (litière ou fourrage pour un élevage). Ainsi, les prairies des parcs des Sources de la Bièvre à Guyancourt, de la Coulée verte de la Villedieu et de la Coulée verte des Réaux à Élancourt ont été fauchées, avec andainage et mise en balles de 300 kg. Cette méthode limite le tassement des sols et améliore la qualité végétale en biodiversité de plantes graminées.

En outre, 3 sites d'éco-pâturage pour moutons ont été mis en place aux bassins de La Sourderie (Montigny et Voisins-le-Bretonneux) et du Val Favry (Coignières) ainsi que dans la réserve

foncière de Villaroy (Guyancourt). Ils favorisent la sensibilisation du grand public à l'agriculture urbaine et proposent aux éleveurs des espaces d'installation.

D'AUTRES TYPES DE VALORISATION

Des conventions sont passées avec des apiculteurs dans le cadre de la sauvegarde des abeilles pour la mise à disposition de prairies sur certaines réserves foncières de SQY. Cette démarche favorise le maintien de l'activité sur le territoire, préserve les abeilles et leurs ressources en nectar.

DU FOURRAGE COLLECTÉ

- En 2024, 90 ballots de 300 kilos ont été récoltés sur une quinzaine d'hectares ;
- La qualité nutritive et fourragère de ce fourrage a été jugée très bonne (climat moins sec que les années précédentes) ;
- Ces actions ont été accompagnées d'une information à destination du grand public (réseaux sociaux, affichage sur site...).

INFORMATIONS CLÉS POUR 2024

- Strate herbacée constituée de pelouse et prairie entretenue de manière différenciée en tonte et fauchage limité en fréquence, en préservant des hauteurs de coupe ;
- Réapparition d'une flore remarquable (ex. : orchidées).



VERGERS ET ÉCO-PÂTURAGE



© C. Loulé

Depuis 2022, deux actions de projets environnementaux emblématiques sont parvenues à maturité : les vergers et éco-pâturages de La Sourderie et du Val Favry.

Dans le cadre de son projet de territoire, SQY s'est notamment engagée sur la **préservation de l'environnement et de la biodiversité**, sur l'accompagnement de projets citoyens, sur la sensibilisation à l'environnement ainsi que sur la promotion de **pratiques agricoles plus durables**.

UN VERGER DANS LA VILLE

Depuis 2021, SQY assure ainsi le développement de **projets d'agriculture urbaine sur des espaces verts**, mais également des aménagements de **vergers** (parc de La Sourderie à Montigny-Voisins et bassin du Val Favry à Coignières, soit un total de 8 500 m²).

Ces vergers ont été **co-conçus et réalisés avec les habitants volontaires**, des **bureaux d'études spécialisés** dans l'arboriculture fruitière et des **associations** partenaires. Leur gestion est confiée à des associations (conventions).

Les **objectifs** environnementaux et sociaux poursuivis sont les suivants :

- **Valoriser** les rôles écosystémiques de l'arbre fruitier ;
- **Privilégier** les lieux d'échanges et d'expérimentation ;
- Sensibiliser le public aux enjeux écologiques (animations d'ateliers pédagogiques).

TONDEUSES ANIMALES...

Sur ces deux sites, des parcelles ont été **dédiées et aménagées** pour accueillir de l'éco-pâturage. Celui-ci est assuré par deux éleveurs de moutons bien adaptés au milieu urbain.

Objectifs environnementaux poursuivis :

- **Limiter** l'utilisation d'engins mécaniques fonctionnant avec des énergies fossiles ;

- **Valoriser** le « patrimoine vivant » en participant à la protection et à la réhabilitation de certaines espèces rares et menacées ;
- **Participer** à l'enrichissement des sols, à la protection et au développement de la biodiversité ;
- **Renforcer** le lien social des quartiers concernés en créant un lieu de rencontre et d'animation.

QUELQUES CHIFFRES :

- **Parc de La Sourderie** : 2 pâtures de 4 700 m² ;
- **Bassin du Val Favry** : 1 pâture de 7 000 m² ;
- **Races de moutons** : Lande de Bretagne, Solognote et Blackface.

INFORMATIONS CLÉS

- SQY aménage chaque année des **vergers**, soit une quinzaine actuellement (230 arbres et 1 400 arbustes fruitiers) ;
- Depuis 2023, SQY a intégré dans ses équipes un **collaborateur missionné sur l'ensemble des thématiques** de l'agriculture péri-urbaine (vergers, éco-pâturage, apiculture, jardins partagés) ;
- La mission se développe en 2024 avec la mise en place d'un **troupeau de chèvres** pour lutter contre la renouée du Japon (Guyancourt) et l'accompagnement technique des dispositifs ;
- Plusieurs **animations thématiques** supervisées par SQY et portées par les associations et bergers ont été réalisées ;
- Un **budget** de plus de 80 000 € est affecté à cette action.



LA SMART CITY AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

Après avoir mené une veille sur des technologies innovantes à l'attention des Smart Cities, SQY a poursuivi le développement de son outil d'aide à la gestion des eaux pluviales.

Suite aux épisodes de crue de 2016 et 2018, dans un contexte technologique lié à la Smart City, SQY a déployé un **réseau de sondes de hauteur d'eau**. L'entretien régulier effectué par le prestataire **SEVESC** permet à SQY de suivre en temps réel les niveaux d'eau dans les bassins.

LA SMART CITY AU SERVICE DU PUBLIC ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau de sondes mis en place permet au quotidien de :

- **Anticiper** la capacité de rétention de chaque bassin, Privilégier les lieux d'échanges et d'expérimentation ;
- **Maintenir** la protection des biens et des personnes,
- **Agir** favorablement sur la biodiversité créée autour des bassins,
- **Améliorer** à terme le cadre de vie des habitants du territoire en en faisant des zones de rencontre (activités de modélisme, de pêche, etc.).

En effet, les données issues de ces capteurs alimentent l'outil de supervision développé par la SEVESC, utilisé pour l'exploitation quotidienne de ces bassins.

LA SMART CITY POUR LA GESTION DES INONDATIONS

Parallèlement, le déploiement des sondes a augmenté la **réactivité** entre les différents gestionnaires de bassins ou de rivières pouvant être impactés par les bassins de SQY. Cette **synergie** a permis de faire face aux événements pluvieux de plus en plus intenses et de limiter l'impact de ces pluies sur les installations en



© C. Loulé

place et le débordement d'eaux pluviales. En effet, grâce à l'analyse de ces données, **SQY gère mieux les ouvertures de vannes des exutoires des bassins**, répartissant ainsi plus efficacement les niveaux d'eau. Aussi, le taux de remplissage indiqué est adapté en fonction de chaque bassin : les bassins en eau maintiennent un niveau constant, tandis que les bassins secs sont vidés après les pluies pour conserver leur fonction.

Cet outil a permis une gestion optimisée des événements pluvieux des 9 et 16 octobre 2024.

ET CE N'EST PAS FINI !

Ce retour d'expérience permet de **perfectionner le système en place** et de développer d'autres actions liées à la Smart City :

- **Déploiement** des sondes à terminer pour atteindre 100 % des bassins gérés par SQY instrumentés,
- **Automatisation** des vannes d'exutoire des bassins,
- **Gestion** des postes de pompage à distance,
- **Détection** et transmission de la donnée du taux d'encrassement des grilles et du taux de remplissage des déshuileurs,
- **Bulletins d'alerte** par SMS pour optimiser la communication avec les riverains et les différents acteurs.



GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie vise à maintenir le bon état des rivières. À SQY, les eaux pluviales s'évacuent vers l'Orge-Yvette, la Bièvre et la Mauldre. Objectif : le « zéro rejet d'eau pluviale » pour lutter contre les inondations et réalimenter les nappes phréatiques.

Trois principes traduisent la gestion des eaux pluviales :

- Éviter l'imperméabilisation des surfaces.
- Réduire l'impact des pluies qui n'ont pas pu faire l'objet des mesures d'évitement (stockage).
- Anticiper l'écoulement des eaux pluviales lors des pluies exceptionnelles.

SQY a été construite sur un sol majoritairement argileux, incompatible avec l'infiltration. Sous Louis XIV, cette particularité a permis la construction de **rigoles naturellement étanches pour alimenter les fontaines de Versailles**. Pour contourner cette difficulté, de nombreux bassins de rétention ont été créés pour réguler les eaux de pluie avant rejet dans les rivières. Aujourd'hui, le « zéro rejet » des SAGE conduit la collectivité à interroger ces pratiques.

L'étude cartographique des zones où l'infiltration est possible, finalisée en 2023, a été intégrée au PLU et présentée aux structures porteuses des trois SAGE. Cette dernière aura une valeur indicative, mais **des sondages locaux resteront indispensables**. De plus, l'approbation, le 1er juillet 2023, du règlement d'assainissement collectif a permis la mise à jour et le renforcement des règles d'infiltration et de régulation à respecter dans les projets ; l'objectif majeur étant une **rétention à la parcelle** et un « zéro » rejet pour une pluie de 10 mm sur 24h.



© C. Lauté

DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE RÉTENTION

Comment organiser la rétention de l'eau à la source ? **Différentes techniques sont possibles**. Outre l'infiltration, citons l'évaporation, l'évapotranspiration (plantes), la réutilisation pour l'arrosage, le lavage des rues...

Il convient aussi de s'interroger sur le **maintien des plans d'eau permanents** (plus coûteux qu'un jardin de pluie à long terme). À noter également que dans les jardins de pluie et les noues, le phénomène de décantation réduit les flux de pollution évacués en rivière et concourt au maintien de la biodiversité.

Il en est de même pour la solution du **stockage enterré**, une infrastructure coûteuse en termes d'investissement qui ne présente aucun avantage pour l'environnement.

SQY souhaite **redonner de l'espace à l'eau dans la ville** pour bénéficier de ses avantages et contribuer à l'atténuation du changement climatique : îlots de fraîcheur, zones humides, trame verte et bleue, biodiversité, renaturation des rivières... Le défi à relever constitue aussi une opportunité pour améliorer la qualité de vie.



LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DU PAPIER DE SQY

SQY met en place différentes actions pour rationaliser le stockage des données et l'utilisation du papier. Cette politique concerne la documentation, les archives, les affaires juridiques et d'une manière plus large l'ensemble des services.

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

Pour les Archives, l'action de réduction de l'impact écologique dans la gestion du papier engage deux types de démarches :

Archives papier : collecte et conservation rationalisées des archives et recyclage des documents à détruire.

Archives numériques : projet (département/collectivités) de mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique. Les services de SQY se sont par ailleurs mobilisés afin de réorganiser les espaces bureautiques et d'éliminer les doublons et les fichiers inutiles (responsables d'une importante consommation d'énergie).

POUR LA DOCUMENTATION

→ Afin d'éliminer les **impressions**, la gestion des contenus de presse est effectuée par les agents de la documentation, directement sur PDF. Les envois se font à partir de liens SharePoint : stockage sur un serveur unique.

→ Les **commandes d'ouvrages** se font par voie électronique.

Avec le portail documentaire SQYDOC

- Adressez-nous vos demandes
- Interrogez notre base de données
- Gérez vos abonnements aux veilles thématiques
- Réservez et suivez vos prêts d'ouvrages
- Consultez les derniers panoramas de presse

Accessible sur sqydoc.sqy.fr ou via **mysqy**

© S. Humbert

→ SQYDOC a été mutualisé avec les communes : un parfait exemple d'économie de moyens et de partage de compétences.

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE ET ÉCONOMIES DE PAPIER

Tous les services de SQY mettent en place des outils numériques permettant **d'économiser le papier** et de simplifier les procédures internes.

Exemples : le service Juridique traite les contentieux via une plateforme dédiée ; la DRH a mis en place un coffre numérique pour les fiches de paie et a dématérialisé certaines procédures comme la gestion des frais professionnels ; les services Reprographie et Logistique ont déployé des sites mettant à disposition leurs formulaires ; la création d'une bibliothèque numérique des Marchés évite les multiples impressions.

L'ensemble des impressions papier s'effectue désormais via la **validation de l'agent** : ce dispositif permet une diminution des impressions, donc une économie de papier et d'encre.

LA DÉMATÉRIALISATION À SQY

Depuis 2023 la **dématérialisation** des actes administratifs s'est accentuée, tout comme la mise en place de **guichets numériques** (portails PEP'S, autorisations d'urbanisme, subventions aux associations, Kiosq culture...).

DONNER UNE DEUXIÈME VIE AU PAPIER

À l'occasion de l'archivage, chaque document mis au pilon par les agents, a la possibilité de **vivre une deuxième vie**. Depuis 2016, entre 10 et 20 m³ de papier d'archives sont collectés chaque année, dans le cadre d'un marché de **recyclage** du papier.



MUTUALISATION DES RESSOURCES : POUR UNE DÉPENSE PUBLIQUE DURABLE

SQY mise sur la mutualisation des ressources pour optimiser la gestion de son matériel et rationaliser la dépense publique. Plusieurs volets illustrent cette stratégie, allant de l'atelier de reprographie au service de transport, en passant par la gestion du matériel événementiel.

Depuis plusieurs années, Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) déploie des **dispositifs visant à mutualiser ses ressources**. Cette approche permet non seulement de réaliser des économies, mais aussi d'améliorer l'efficacité des services proposés sur le territoire.

La mutualisation de l'atelier de reprographie en est un exemple **emblématique**. Depuis trois ans, cet atelier est partagé avec Montigny-le-Bretonneux et Coignières. Cette coopération **optimise l'utilisation des presses numériques** en ajustant les capacités aux besoins, contribuant ainsi à une meilleure gestion des coûts.

MUTUALISER LES RESSOURCES SCÉNIQUES ET ÉVÉNEMENTIELLES

Autre volet important, la **mutualisation des ressources scéniques et événementielles**. Depuis 2017, les communes signataires d'une convention avec SQY mettent leur matériel à disposition de l'agglomération, et inversement. Cette collaboration élargit le parc disponible, augmente son taux d'exploitation et évite des achats onéreux. Lors des **Jeux Olympiques**, les communes et SQY ont mobilisé leurs parcs de matériels pour le bon déroulement de la Fan Zone et la sécurisation des parcours spectateurs. Grâce à cette ressource, elles ont permis à SQY de **réagir en urgence à des mises en place demandées** par les services de l'État.

ACCÈS GRACIEUX AUX SALLES DE RÉUNION

Depuis 2015, SQY offre aussi gracieusement l'accès à ses salles de réunion aux associations



© C. Lauré

reconnues **d'intérêt général**, sous certaines conditions. Cela favorise la vie associative tout en optimisant l'utilisation des locaux.

Enfin, le service **« transport transit »** joue un rôle clé dans l'optimisation des déplacements sur le territoire. Malgré une augmentation de 20 % du volume traité en 2024, le service a maintenu ses effectifs et son parc de véhicules constants, tout en assurant une plus grande efficacité logistique. Durant les Jeux olympiques et Paralympiques, ce service a été essentiel pour transporter les bénévoles et effectuer des livraisons.

La **mutualisation des ressources** à SQY s'inscrit dans une démarche d'optimisation durable et **collaborative**. En élargissant ses champs d'action, l'agglomération confirme son engagement à rationaliser ses moyens tout en améliorant la qualité des services rendus.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 253 prestations événementielles ;
- 284 prêts de matériel aux communes de SQY ;
- 203 réceptions ;
- 972 préparations de commandes ;
- 87 452 kilomètres parcourus ;
- 1170 heures de tri de documents médiathèques.



UN CAISSON DE RÉEMPLOI POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS



© C. Lauré

Le caisson de réemploi est ouvert au public depuis avril 2023, sur la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux. Inauguré le 23 juin 2023, il illustre la volonté de Saint-Quentin-en-Yvelines de travailler conjointement avec les acteurs du territoire afin d'agir en faveur de la réduction des déchets.

Les usagers peuvent favoriser le réemploi au recyclage de leurs objets. Le **caisson de réemploi** installé à Montigny-le-Bretonneux est en accès libre et permet de collecter les articles pouvant être réemployés. Ils se verront offrir une seconde vie.

EN PARTENARIAT AVEC PLUSIEURS ASSOCIATIONS

Ce projet est mené en partenariat avec des structures de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire : **Emmaüs, La Vie'cycllette Verte et Ressources&Vous**. Elles sont des relais essentiels pour développer des actions de promotion de l'économie circulaire sur le territoire. Ce projet permet aussi aux associations de **renforcer leurs actions d'insertion** auprès des personnes éloignées de l'emploi.

La **Vie'cycllette** collecte les vélos tandis que Ressources&Vous et Emmaüs récupèrent une variété d'objets tels que les meubles, les appareils électriques, la vaisselle, les jouets, les livres...

Les habitants de l'Agglomération ont accès au **caisson** pendant les horaires d'ouverture de la déchetterie, du mercredi au dimanche. Attention, il faut que l'article soit en bon état !

L'objectif est d'inciter les Saint-Quentinois à repenser leurs habitudes de consommation et

à **favoriser le réemploi et la réutilisation**. Le souhait de SQY est d'impulser de nouvelles actions en faveur du réemploi. Le déploiement de zones de réemploi supplémentaires sera étudié en fonction des disponibilités foncières du territoire.

UN PARTENARIAT RICHE EN ÉCHANGES ET RÉSULTATS

→ **La Vie'cycllette Verte** : la déchetterie de Montigny représente 25 % du gisement de vélos récupéré par l'association. Des mois de janvier à août 2024, l'association a récupéré 1 225 kg de vélos.

→ **Ressources&Vous** : la qualité des dons s'est améliorée en 2024. Des mois de janvier à août 2024, le nombre d'objets collectés s'élève à 1 880.

→ **Emmaüs** : les principaux types de dons sont des objets de cuisine, des outils de bricolage, des bibelots et des jouets. Des mois de janvier à septembre 2024, 11 500 kg d'objets ont été collectés.

Le réemploi est l'opération par laquelle des produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un **usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus.



AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

En 2024, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du Plan d'actions « Agriculture locale et circuits courts » 2019-2025, dont un nouveau projet d'agriculture urbaine et des études pour de la diversification agricole.



PROJET PARTICIPATIF D'AGRICULTURE URBAINE

SQY a initié une concertation pour un projet d'agriculture urbaine participatif dans le **quartier du Buisson (Magny)**, en partenariat avec la commune. À terme, les espaces verts du quartier pourraient accueillir potager, verger, espaces de détente et animaux.

RESTAURATION COLLECTIVE ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

SQY a lancé un marché pour une **formation en restauration collective durable** destinée aux communes. Débutant en 2025, cette formation théorique pour les élus et techniciens, et pratique pour les cuisiniers, aura notamment pour objectif d'augmenter la part de produits locaux et de qualité dans les menus.

Pour soutenir l'installation et la diversification agricole, SQY a poursuivi des **études sur la qualité des sols et la ressource en eau sur le secteur Bécannes-Pont de Chevreuse** (La Verrière/Coignières). Elle a également cofinancé l'installation d'un jardin d'insertion des Restos du Cœur à Guyancourt, qui accueillera ses premiers salariés en 2025.

BAUX RURAUX À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET PAT

En partenariat avec des agriculteurs, SQY finalise la mise en place de **baux ruraux à clauses environnementales** sur ses terres.

Objectif : maintenir et gérer les **aménagement écologiques déjà réalisés** : haies, bandes enherbées et restauration de milieux humides (rigole, mare, fossé de drainage).

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

SQY poursuit sa participation au **Projet Alimentaire Territorial** de la Plaine aux Plateaux (PAT), porté par Terre et Cité et regroupant différents partenaires dont Versailles Grand Parc, SQY et Paris-Saclay. Le PAT a été **labellisé de niveau 2** en octobre 2024 et est retenu à un nouvel appel à projet de la DRIAAF pour 2024-2027. Le 31 mai 2024, SQY a accueilli le **troisième rendez-vous annuel du PAT** à la Ferme du Manet (Montigny), couplé à la Fête de l'Alimentation Locale (300 participants).

CHIFFRES CLÉS 2024

- **21 %** de terres agricoles et 40 exploitations ;
- **21,8 %** de surfaces agricoles en bio ou en conversion (+8 % depuis 2019) ;
- **97,7 %** des surfaces en grandes cultures, mais 35 % des exploitations diversifiées (maraîchage, arboriculture, polyculture, horticulture, élevage) ;
- **19 exploitations** avec produits en circuits courts ;
- **15 AMAP**, 2 épiceries participatives, 6 points de vente à la ferme.



MIEUX LUTTER CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES CYANOBACTÉRIES

Depuis plusieurs années, les cyanobactéries s'installent dans les bassins de rétention dès les beaux jours. Ces organismes, producteurs de toxines, posent un risque pour la santé. SQY se mobilise pour faire face à ce défi lié au changement climatique.



Avec leur couleur bleu-vert et leur aspect algueux, les **cyanobactéries** sont **particulièrement dangereuses** en raison des **cyanotoxines** qu'elles produisent. Elles se développent au printemps, favorisées par la lumière, la stagnation de l'eau, la chaleur et la présence de phosphore. Ces conditions propices entraînent leur **prolifération** dans les Yvelines, y compris dans les bassins de SQY.

SUIVI SATÉLLITAIRE POUR ANTICIPER LES RISQUES

Après une **phase de test** (2021), la SEVESC, prestataire en gestion des eaux pluviales, a étendu le suivi par imagerie satellite à **14 bassins de SQY**. En 2024, ce dispositif continu permet :

- Une **meilleure réactivité** dans la communication auprès du public ;
- Une **localisation plus précise** des dysfonctionnements dans les réseaux

d'eaux pluviales, facilitant les campagnes de conformité des branchements et la recherche des pollutions ;

- Un **suivi en temps réel** de l'état de santé des bassins, en croisant données chimiques, météorologiques et hydrologiques.

PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

Grâce aux tendances observées, SQY et ses partenaires (particuliers, entreprises) ont travaillé cette année sur **plusieurs axes** :

- Augmenter la mise en conformité des branchements pour réduire l'apport en phosphates ;
- Maîtriser les **rejets de phosphates** et éliminer les pollutions dans les réseaux ;
- Identifier des solutions de **traitement durables**, face aux effets du changement climatique.





RÉHABILITER DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR L'INTÉRIEUR

La réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement permet de prolonger la durée de vie des réseaux d'assainissement sans ouvrir de tranchée. C'est également une technique moins onéreuse.

Fissures, effondrements partiels, présence de racines sont autant de **pathologies qui marquent la vie des réseaux**. Lorsque ces désordres ne remettent pas encore en cause la structure complète de la canalisation et le bon écoulement, il est important de se demander s'il est opportun d'effectuer un **renouvellement systématique des canalisations** ou si leur durée de vie peut être **prolongée** de manière satisfaisante. Qui plus est, ouvrir une tranchée dans certaines rues peut s'avérer délicat. Peut-on alors se tourner vers **d'autres solutions moins invasives** compte tenu des nuisances occasionnées par les travaux ? Peut-on limiter les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, et par voie de conséquence sur les habitants tout en limitant l'impact écologique ?

RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR : UNE SOLUTION MOINS ONÉREUSE ET PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Quatre fois moins chère que les techniques classiques, la **réhabilitation par l'intérieur** est une alternative pour prolonger la durée de vie des réseaux d'assainissement lorsque les pathologies identifiées le permettent (absence d'affaissement par exemple). La technique utilisée consiste à **créer une gaine en matériau composite** dans le réseau, qui est l'assemblage d'un tissu (feutre, fibre de verre) et d'une résine. Cette gaine est insérée dans la **conduite puis polymérisée** en place selon différentes techniques (chauffage à la vapeur, UV) permettant un ajustement parfait aux parois de la canalisation et créant ainsi une nouvelle couche lisse, exempte de défauts. Cette technique est **structurante et étanche**. Une autre technique appelée système « **Dumby** » consiste à venir clipper une bande plastique de manière



hélicoïdale le long des parois (sur des collecteurs dits ovoïdes).

Pour des problématiques d'étanchéité, SQY réhabilite également les regards et certaines canalisations visitables par la **projection d'enduits**. SQY utilise cette technique, plus simple à mettre en œuvre qu'une tranchée, limitant les nuisances pour la circulation des piétons et véhicules, et **réduisant les émissions de gaz à effet de serre** des engins de chantier et des camions d'évacuation.

RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR : BILAN 2024

Au 23 octobre 2024, 2 300 mètres de canalisations ont été réhabilités :

- Villepreux : Rue de Bretagne, rue Pierre-Curie ;
- Montigny-le-Bretonneux : Avenue Nicéphore-Niepce ;
- Plaisir : Rue Jeantet, rue de la Gare, avenue Geesthacht ;
- Les Clayes-sous-Bois : Avenue du Gros Caillou ;
- Maurepas : Quartier de Saintonge.



LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Grâce à l'effet levier des financements de l'ANRU et du Département des Yvelines, 4 quartiers prioritaires « Politique de la ville » de SQY bénéficient d'un renouvellement urbain ambitieux.

Quatre Quartiers «Politique de la ville» sont concernés par des programmes pluriannuels de rénovation urbaine : trois dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, et bénéficiant de crédits de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : les quartiers des **Merisiers** et de la **Plaine de Neauphle** à Trappes, le **Valibout** à Plaisir, et le **Bois de l'Étang** à La Verrière. Un quatrième projet (hors ANRU) concerne le quartier des **Petits Prés** à Élancourt. Près de 25 000 habitants vivent dans ces QPV.

En plus de l'ANRU, le Département des Yvelines est également un financeur majeur (PRIOR'Yvelines) aux côtés de SQY, des communes et des bailleurs sociaux.

50 M€ D'INVESTISSEMENTS PORTÉS PAR SQY

Ces quatre projets représentent environ **500M€ d'investissements**, tous maîtres d'ouvrage confondus (dont 50 M€ portés par SQY). Ils visent à augmenter la diversité de l'habitat, à favoriser la mixité fonctionnelle, à renforcer l'**ouverture** des quartiers et la **mobilité** des habitants. Le tout en visant l'efficacité énergétique.

DÉMOLITIONS-RECONSTRUCTIONS À VENIR

Ces projets induiront, sur la période 2020-2030, la **démolition d'environ 1 000 logements locatifs sociaux (LLS)** datant des années 1960 à 1980 : ces logements seront reconstruits. 665 LLS seront réhabilités, 1 870 LLS résidentialisés, et l'ensemble des espaces publics requalifiés. Enfin, **11 équipements publics** seront construits ou réhabilités.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Sur le volet de l'accompagnement social, les projets induisent le **relogement d'environ 800 ménages**.

Un total d'environ 300 000 heures d'insertion devrait être réservé aux publics éligibles éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, les projets de Plaisir, de La Verrière et de Trappes s'inscrivent dans la **démarche EcoQuartier**.

En 2024, les **études pré-opérationnelles** des projets se sont **poursuivies** : reprise du plan-guide des projets de Trappes sur 2 secteurs opérationnels, élaboration de l'étude d'impact du projet du Bois de l'Étang, dépôt des premiers permis de construire (groupe scolaire du Valibout, réhabilitation des logements Seqens à La Verrière et Élancourt...).

ANRU+ À TRAPPES : UN QUARTIER « BAS CARBONE »

Le projet de **Trappes** bénéficie de financements publics à hauteur de 3 M€ afin de permettre aux maîtres d'ouvrage (ville, bailleurs, SQY) de développer des expérimentations selon deux axes :

- L'utilisation de **solutions constructives biosourcées** et/ou bas carbone dans le cadre des constructions neuves et des réhabilitations ;
- La mise en place d'une **boucle d'économie circulaire**, en partant des matériaux issus des démolitions.



GESTION DES BIENS RAISONNÉE



© C. Lourié

Au sein des services de SQY, le mobilier peut connaître de nombreuses vies : réparation, vente, redéploiement... Plusieurs options sont possibles.

Gestionnaire de plus de 30 sites sur l'ensemble du territoire, le service Gestion de biens de SQY veille à l'accueil des usagers et au **confort des agents**. Dès l'acte d'achat, le service est attentif à la qualité et aux **normes de fabrication**. Il peut aussi acquérir du mobilier d'occasion afin de lui donner une seconde vie.

CERTIFICATION NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ

Lors de l'achat du mobilier, SQY veille à la certification **NF-Office Excellence Certifié**. Né de la volonté des fabricants de mobilier de bureau de s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale au-delà du seul niveau de qualité des produits, ce label permet d'évaluer les dimensions environnementale et sociétale du produit. La certification intègre **l'ensemble des prérequis en matière de sécurité, de conformité à la réglementation et aux normes européennes, de qualité et de performance à l'usage des produits**. Elle reprend les critères de l'ancien référentiel « NF Bureau Sécurité-Confortique » reconnu par les acheteurs publics et privés depuis plus de 20 ans. Ainsi, la certification permet un achat responsable et durable.

UN MOBILIER OPTIMISÉ

Tout au long de sa vie au sein des services de SQY, le mobilier est **géré et optimisé**. Pour cela, il existe plusieurs méthodes. Le mobilier abîmé est réparé sur place par les agents de SQY.

Quant au mobilier ou matériel déclassé, il peut être :

- **Redéployé** dans un autre site géré par SQY qui en exprime le besoin ;
- **Vendu** à d'autres collectivités du territoire ou à des particuliers (ventes aux enchères sur Agora Store, site dédié à la vente des collectivités locales). Ainsi est facilitée la revente de biens dans une démarche d'économie circulaire et de transparence ;
- **Recyclé** en collaboration avec un organisme agréé par l'État, Valdelia. Cet éco-organisme créé en décembre 2012 répondant à la réglementation du Grenelle 2, s'est engagé à respecter les impératifs de recyclage relatifs à la responsabilité élargie du producteur (REP). Il propose une évacuation et un traitement écoresponsable du mobilier de bureau. Pour ce faire, Valdelia collecte, trie et recycle le mobilier professionnel gratuitement. Ce mobilier est revalorisé et peut être réutilisé dans l'une des 60 structures de l'économie sociale et solidaire qui ont signé un accord avec lui, accord qui leur permet d'être soutenues financièrement lorsqu'elles réutilisent du mobilier professionnel ;
- **Évacué** vers une déchetterie du territoire qui en assurera la bonne élimination.

Grâce à ces actions plurielles, la collectivité satisfait à **plusieurs usages** et peut également générer des **recettes** en optimisant ses biens. Ainsi, SQY a généré un chiffre d'affaires de **113 729 €** en 2024.



REPROGRAPHIE ET COURRIER : RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE

À SQY, la réduction de l'impact écologique passe notamment par des actions menées au sein de deux services : la reprographie et le courrier.

- Des impressions par défaut en **recto-verso** et en noir et blanc (représentant 147 arbres épargnés sur 294) ;
- La **prévisualisation** des documents avant impression ;
- Le **recyclage** des consommables avec une politique « zéro déchet en décharge ».

SERVICE REPROGRAPHIE

Le service Reprographie existe depuis la création de la ville nouvelle dans les années 1970 et a **évolué en fonction des besoins de la collectivité**. À ce jour, il est composé de deux agents reprographes qui assurent l'impression des différents supports de communication en fonction des besoins de l'ensemble des collaborateurs de SQY :

- **Signalétique** pour les différents événements du territoire,
- **Impressions** depuis le format de la « carte de visite » aux affiches A0,
- Etc.

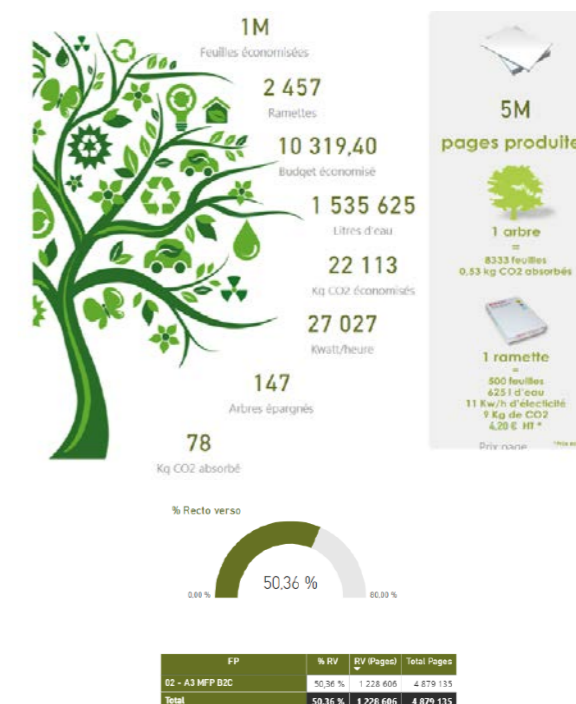
Le service Reprographie est équipé de **matériels haut de gamme** permettant une meilleure gestion des dépenses énergétiques et des différents consommables (papier, encres...) :

- **2 presses** numériques ;
- **1 traceur** ;
- **1 massicot** ;
- Du matériel de **finition**...

La technicité des agents et la qualité du matériel permettent d'offrir ces services aux autres collectivités du territoire pour une **gestion maîtrisée des deniers publics**. Actuellement, deux collectivités ont signé un partenariat avec SQY, et d'autres communes pourraient également rejoindre cette démarche dans les mois à venir.

En parallèle, le service Reprographie assure la **gestion du parc des 74 copieurs** multifonctions (MFP) mis à disposition des collaborateurs de SQY. Il a choisi des MFP permettant :

- Une consommation électrique **raisonnée**, avec mise en veille automatique ;



SERVICE COURRIER

Le service Courrier existe également depuis la création de la ville nouvelle : tout transite par lui (recommandés, envois en nombre, parapheurs...). Acheminer la bonne information au bon destinataire, et ce le plus rapidement possible, est d'une **importance capitale** pour la collectivité. Les deux appariteurs assurent deux passages quotidiens (milieu de matinée et d'après-midi).

L'évolution du mode de fonctionnement des collaborateurs de SQY a permis de **réduire considérablement les coûts** dans ce secteur d'activité. En effet, le nombre d'envois de plis a très largement baissé (2016 : 77 311 plis / 2019 : 41 975 plis / 2023 : 20 000 plis). Cette **baisse d'activité d'environ 70 % en cinq ans** permet également d'économiser sur d'autres secteurs tels que la consommation de papier et d'enveloppes.



INTENDANCE ET RESTAURATION : DES MESURES ÉCORESPONSABLES

À SQY, le service Restauration et Intendance multiplie les mesures écoresponsables. Restauration d'entreprise, distributeurs de boissons chaudes et confiseries, opérations de sensibilisation au développement durable... l'objectif est de réduire toute empreinte environnementale.



© B. Proff

RESTAURANT D'ENTREPRISE (CHANGEMENT DE PRESTATAIRE EN AVRIL 2024)

Le prestataire de SQY favorise les **circuits courts** et participe à l'activité économique locale. Il privilégie les **fruits et légumes locaux** et de saison.

Pour l'alimentaire

Le prestataire privilégie les producteurs et fournisseurs situés au plus près des restaurants, afin de proposer des **produits de qualité** et de réduire ses émissions de CO2. Ainsi, grâce à l'utilisation de circuits courts, il offre une **alimentation responsable**, empreinte de goût et d'authenticité. Il participe activement au développement d'une économie plus solidaire et à la préservation de l'emploi.

- **1 200 producteurs** et fournisseurs locaux (dont 215 en vente directe) ;
- **+20 %** de produits locaux chaque année ;
- **+10 %** de producteurs locaux chaque année ;
- Utilisation de **produits labellisés** (AB, AOC, Label Rouge, MSC...).

Pour le non alimentaire :

- **Réduction** de la mise à disposition de gobelets en carton au niveau des fontaines à eau ;
- Fin des **gobelets** en carton au niveau des machines à café de l'hôtel d'agglomération, mise en place de mugs réutilisables (économie d'environ 50 000 gobelets par an) ;
- Impression des **tickets** (sans bisphénol A) uniquement sur demande des convives ;
- Produits lessiviels écolabels.

DISTRIBUTEURS DE BOISSONS CHAUDES ET CONFISERIES

Transport

- Favorisation des circuits courts pour le choix des **fournisseurs** ;
- Favorisation des circuits courts pour le développement de la **clientèle** ;
- Optimisation des tournées pour limiter les **distances** et les temps de trajet ;
- Sensibilisation des collaborateurs à une conduite **écoresponsable**.

Recyclage

- Recyclage de tous les **emballages** via la collecte sélective de l'agglomération ;
- Gobelets et spatules en carton : recherche et proposition de **consommables** compostables ;
- Réutilisation et **recyclage** des bonbonnes d'eau ;
- Recyclage des **cartouches** de gaz.

Les distributeurs favorisent l'utilisation de mugs ou gobelets réutilisables via une incitation financière et une détection de la présence de gobelets dans le réceptacle du distributeur.

Sensibilisation au développement durable

- Utilisation de produits de nettoyage **biodégradables** ;
- Soins et maintenance **préventive** du matériel pour allonger sa durée de vie ;
- Restauration et remise en service de matériel d'occasion quand le client l'accepte.



UN PARC DE MATÉRIEL GÉRÉ ET OPTIMISÉ

SQY est dotée d'une régie technique événementielle qui a pour mission de mettre en œuvre la politique événementielle du territoire et d'une Scène Nationale.

SQY investit tous les ans dans le renouvellement du matériel scénique spécifique afin de permettre aux équipements et à la régie technique de fonctionner avec du **matériel performant**. Il s'agit aussi de suivre les évolutions technologiques pour mieux répondre aux demandes des porteurs de projets et de garantir la sécurité des personnels.



© C. Loulé

UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Depuis 2008, avec l'optique d'assurer le renouvellement du matériel scénique dans la dynamique du travail en réseau impulsée par la direction de la Culture un groupe de travail investissements, a été mis en place. Il est piloté par la **Direction de la Culture** et constitué des responsables techniques du TSQY, de la régie culturelle et de la Régie Technique Événementielle. Dans un cadre financier contraint, ce groupe de travail poursuit trois objectifs fondamentaux :

Dans un **cadre financier contraint**, ce groupe de travail a poursuivi trois objectifs :

- **Réaliser des achats concertés et adaptés** aux nécessités et besoins de chaque structure en mettant en place des appels d'offres ;
- **Animer une mutualisation du parc de matériel** pour mieux dépenser tout en développant le prêt (voir par ailleurs, fiche dédiée à la mutualisation des ressources SQY). Celle-ci a permis de générer une économie de 470 680 € sur l'année 2024 pour l'ensemble des communes signataires et des associations soutenues par SQY. L'évaluation financière est réalisée sur la base d'une grille tarifaire qui permet de valoriser les prêts dans la durée, un coefficient dégressif est appliqué pour les prêts de longue durée.
- Rationaliser l'utilisation du matériel existant au regard des nouveaux achats.

PRIORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL À RENDEMENT OPTIMISÉ

Depuis la crise Covid, le matériel scénique a connu une **forte augmentation des coûts à l'achat** liée à l'inflation et au développement de nouvelles technologies (entre 10 et 20 % en fonction des familles de matériel). Cependant, le développement de nouvelles technologies permet par ailleurs une **baisse des coûts de fonctionnement** et un meilleur rendement.

Le service événementiel de SQY et la régie technique attachée visent plusieurs objectifs face au défi du développement durable :

- **Utiliser des matériels moins « gourmands »** en puissance électrique ;
- **Vendre et recycler les matériels** après plusieurs affectations et usages ;
- **Viser la réutilisation** des éléments de décors produits pour les événements ;
- **Mieux gérer les déchets** produits lors des événements en limitant les impacts : limiter les impressions à usage unique, limiter la mise à disposition de bouteilles d'eau en plastique ;
- **Travailler avec des prestataires** qui valorisent le réemploi et les matériaux recyclés.



INNOVER POUR DÉCARBONER : UN ENJEU

Les objectifs de décarbonation s'imposent de plus en plus aux entreprises. Ce sujet est omniprésent dans les approches d'innovation développées ou soutenues par l'agglomération



© C. Louré

Depuis 2013, SQY est partenaire du Club Climat Énergie, qui regroupe des entreprises et acteurs économiques engagés dans la transition énergétique. **Le Club développe un projet innovant de démonstrateur d'autoconsommation collective** visant à consommer de l'énergie d'origine solaire produite localement. SQY déploie aussi, depuis 2021, des actions en vue de devenir un Smart Territoire. S'appuyant sur de nombreux cas d'usages, il est centré sur des **problématiques durables** améliorant la connaissance du territoire ou envisageant de nouvelles solutions.

L'EXPÉRIMENTATION MOBILIZE

Mobilize, marque du Groupe Renault, conduit un projet expérimental d'exploitation des données issues des véhicules connectés permettant une analyse fine du territoire. Les données collectées sont **anonymisées et agrégées**, puis traitées par des algorithmes afin de fournir des réponses sur différents cas d'usage. L'un de ces cas d'usage concerne la **réduction de la pollution atmosphérique** : Mobilize observe le comportement réel des conducteurs, le trafic réel, l'infrastructure, et guide ensuite les territoires pour prendre les mesures diminuant les émissions de NO2.

L'EXPÉRIMENTATION ENTROPY

Le projet d'expérimentation consiste à exploiter les possibilités offertes par la multiplication des données circulant sur le territoire (véhicules connectés, smartphones, open data...) pour **développer de nouvelles connaissances sur la mobilité**, l'environnement et le comportement des usagers.

Les solutions développées, basées sur une **intelligence artificielle**, doivent identifier des comportements ainsi que le diagnostic multimodal des déplacements. Celui-ci permet à la collectivité de faire de meilleurs choix en matière d'emplacements stratégiques d'infrastructures.

Il s'agit également d'accompagner les changements de **comportement** des usagers vers des modes de déplacement à l'empreinte carbone **limitée** (mobilité douce).

SQY EST PARTENAIRE DE SPRING PARIS-SACLAY, L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DES INNOVATIONS DU CLUSTER PARIS-SACLAY

Événement annuel des innovations du Cluster Paris-Saclay, le **SPRING** de cette année valorisait les **Cleantech**, technologies ayant une plus-value environnementale. Les start-ups de SQY étaient à l'honneur : **Recnorec** en tant que lauréat SPRING 50 (remise de prix aux 50 start-ups les plus innovantes et prometteuses de l'écosystème deeptech de Paris-Saclay), ainsi que **Pure** et **Ecopath** sélectionnés pour tenir un stand.

SQY soutient aussi les **pôles de compétitivité** engagés sur les enjeux sociétaux et environnementaux via les différents projets qu'ils portent et accompagnent.



SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

SQY favorise l'émergence et le développement des synergies entre acteurs économiques, notamment dans le cadre d'activités à impact, et répond à leurs attentes pour accompagner leurs transitions.

Pour favoriser les achats responsables et créer du lien entre entreprises classiques et structures de l'économie sociale et solidaire, SQY a développé la **3^{ème} édition du book des acteurs de l'économie sociale et solidaire**. Les entreprises classiques peuvent y sourcer des partenaires ou des prestataires.

ACHATS RESPONSABLES AU SQY BUSINESS DAY

À l'occasion de la convention d'affaires SQY Business Day 2024, un corner des achats responsables a été proposé en **partenariat avec le Club Busin'ess 78 et Activit'Y**, l'agence interdépartementale d'insertion 78/92. Dix structures de l'économie sociale et solidaire ont ainsi présenté leurs activités et services.

SQY sensibilise également les agents et les élus aux achats responsables. Une **mensuelle de la transition écologique**, en lien avec Activit'Y, a sensibilisé les agents des communes et de l'agglomération aux achats socialement responsables. Elle sera complétée par d'autres modules de formation.

UN ESPACE MADE IN SQY AUX JO

D'autre part, lors des JOP 2024, SQY a proposé sur la Fanzone un **espace Made in SQY pour mettre en valeur les producteurs, artisans, chercheurs et entrepreneurs** du territoire de l'agglomération. Un kiosque permettait la vente de produits locaux, et un pavillon proposait une vitrine de l'innovation ainsi que des ateliers de médiation scientifique.

Dans le cadre de l'héritage des JOP 2024, SQY a participé aux comités techniques de la **Fabrique économique et solidaire des Jeux du 78**, animée par ESS 2024 en lien avec la DRIETS.



© B. Ploil

La Fabrique est un réseau d'échanges pour les acteurs économiques locaux, destiné à favoriser les **opportunités business** des JOP 2024.

La Fabrique a également animé des **formations** à SQYcub pour les acteurs de l'ESS et les TPE/PME sur la thématique Savoir répondre à la commande publique.

Ces démarches favorisent les **synergies** sur le territoire entre acteurs locaux, le développement d'emplois locaux, voire d'emplois inclusifs, et s'inscrivent dans les tendances actuelles liées aux enjeux sociétaux.

UNE MOBILISATION EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

SQY a formalisé son action et son engagement auprès des **étudiants** en **difficulté** au sein d'une convention signée avec l'association Interassos de l'UVSQ, qui a créé et gère l'**AGORAé**, une épicerie sociale et solidaire.

En 2024, SQY a réalisé une **deuxième collecte de denrées alimentaires et produits de première nécessité** auprès des agents de la collectivité au bénéfice des étudiants adhérents à l'AGORAé. À terme, SQY proposera aux entreprises de participer à ce type de collecte.



CONTRAT DE VILLE : POUR DES QUARTIERS PLUS VERTS ET PLUS RÉSILIENTS

SQY agit activement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en mobilisant et renforçant ses politiques en termes d'habitat, de transports, de développement économique et d'aménagement du territoire. La transition écologique y joue un rôle majeur.

Le **Contrat de Ville Engagement Quartiers 2030** vise à renforcer l'inclusion sociale, communiquer sur les offres de services, et offrir un accompagnement de longue durée à travers des professionnels expérimentés. SQY met également l'accent sur le développement économique en tant que levier d'inclusion, notamment via l'entrepreneuriat et l'emploi, pour réduire les inégalités territoriales. Pour la documentation

OBJECTIF : LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE

Dans ce cadre, la transition écologique prend une place essentielle, avec une volonté de sensibiliser les habitants des QPV ainsi que les professionnels à la **résilience environnementale**. SQY propose des actions de formation et de sensibilisation autour de la transition écologique, avec des éco-gestes applicables dans la vie quotidienne pour réduire l'impact des changements climatiques.

Les objectifs incluent :

- Informer les habitants et partenaires (bailleurs, professionnels) sur les **conséquences des changements climatiques** et les actions concrètes pour atténuer leurs effets, comme la maîtrise des factures énergétiques, la promotion des mobilités douces, et la réduction des déchets.
- Intégrer l'**éducation à la transition écologique** dès le plus jeune âge, en proposant des outils adaptés pour sensibiliser les enfants et les adultes aux enjeux environnementaux et aux gestes responsables.



© C. Bodelle

- Former et accompagner les habitants des QPV dans la **réduction de leur consommation énergétique**, en leur faisant découvrir les bienfaits des mobilités douces et la gestion des déchets. SQY s'appuie sur des partenaires tels que l'ALEC, l'association Ville Verte, et l'ONF pour déployer ces actions.

DES OUTILS STRUCTURANTS

Le **Guide éco-gestes de SQY** constitue l'un des outils de cette démarche. Il est accompagné d'ateliers, de conférences et d'événements visant à informer les habitants sur les enjeux de la transition écologique. SQY entend adapter ces initiatives aux **besoins spécifiques des QPV**, en s'appuyant sur l'expertise des habitants et en travaillant en collaboration avec les associations locales et les communes. Cette approche se traduit également par le **renforcement des outils structurants**, déjà en place ou à créer, pour déployer ces actions à grande échelle.

PRIORITÉS POUR LES QPV

Les habitants des quartiers prioritaires de SQY, malgré une **empreinte carbone généralement plus faible**, expriment des attentes spécifiques concernant leur cadre de vie et le logement. SQY entend répondre à ces attentes tout en soutenant les efforts pour des quartiers plus verts et résilients.



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET GESTION OPTIMISÉE DES COLLECTIONS

Les médiathèques, face au renouvellement nécessaire de leurs collections, proposent des alternatives au simple recyclage et expérimentent pour réduire la production de déchets.

Fort de plus de **500 000 documents**, le réseau des médiathèques propose une large palette de collections, de documentaires comme de fictions. Ces fonds doivent être actualisés. Tout au long de l'année, des nouveautés intègrent les **collections** tandis que d'autres documents en sont **retirés**.

UNE SECONDE VIE POUR LES DOCUMENTS DU RÉSEAU

Les médiathèques ont mis en place **plusieurs conventionnements permettant de donner une seconde vie aux documents des collections**. En effet, un livre peut ne plus avoir de pertinence au sein du réseau des médiathèques (moins d'emprunts, grand nombre d'exemplaires...), mais garder un intérêt dans un autre contexte (privé, associatif, etc.).

Depuis plusieurs années, une partie des documents retirés est **reprise par Ammaréal**, entreprise sociale et solidaire, afin d'être vendus d'occasion.

Des **dons** sont également ponctuellement versés à des **associations du territoire** en réponse à des projets. En 2024, environ 500 documents ont été donnés à l'Association des Femmes de Différentes Cultures, à destination d'écoles et de bibliothèques de Côte d'Ivoire. Des documents ont également été transmis au centre d'hébergement d'urgence du Samu social à Trappes ainsi qu'à l'espace Jacqueline-Auriol du CCAS des Clayes-sous-Bois.

Un **partenariat** de don a également été noué avec la librairie populaire **Le Mille** (Trappes) à des fins de vente d'occasion.



© C. Lauré

Depuis 2024, le public des médiathèques peut également bénéficier de ces documents. Une grande **braderie** a été organisée à la médiathèque du Canal le 28 septembre, dans l'objectif de revaloriser et de rendre accessible à tous l'acquisition de ces documents.

Les documents en trop mauvais état pour avoir une seconde vie partent dans le circuit de **recyclage** des emballages et papiers.

UNE EXPÉRIMENTATION POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES COLLECTIONS

Depuis fin 2023, le réseau des médiathèques expérimente la **non-plastification de certains types de documents**. Cela permettra à terme d'identifier les documents ne nécessitant pas de protection et de combiner réduction de l'utilisation du plastique et optimisation de la durée de vie des documents.

LE RÉSEAU, C'EST :

- Un **service public gratuit** – Accès libre – Adhésion gratuite pour les habitants, les étudiants et les salariés sur le territoire ;
- **12 médiathèques**, un bibliobus et un Centre de Ressources pour les Professionnels de l'Enfance (CRPE) ;
- Plus de **500 000** documents ;
- Des services et animations sur place ;
- Ses services **en ligne** qui permettent également de réduire les déplacements individuels ;
- Une **circulation** des collections réduisant les déplacements individuels entre médiathèques.



VERS UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À SQY ?

SQY envisage l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire pour optimiser la gestion des boues de ses stations d'épuration et répondre aux besoins énergétiques de l'agglomération. Une étude de faisabilité, actuellement en cours, est réalisée pour évaluer les aspects techniques, réglementaires et économiques du projet.



© Shutterstock

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines gère les **trois stations d'épuration** suivantes :

- **Plaisir** (STEP du Val des Églantiers - 50 000 EH) ;
- **Maurepas** (STEP de la Courance - 47 000 EH) ;
- **Élancourt** (STEP d'Élancourt - 40 000 EH).

IMPLANTATION DES 3 STEP DE GESTION SQY

Pour répondre de façon optimale aux exigences réglementaires de **gestion des boues des STEP** et aux **besoins énergétiques** de l'agglomération, SQY a commandé en 2023, via le Club Climat Énergie (CCE), une étude sur la faisabilité technico-économique d'une unité de méthanisation.

Cette étude incluait également l'**apport des boues de la STEP de Villepreux**, gérée par Hydreaulys. Confiée au Bureau d'Études Cabinet Merlin, cette étude a porté sur :

- Une **recherche des gisements** de boues et de graisses de chacune des STEP ;

- Un **examen des contraintes réglementaires** et d'urbanisme s'appliquant au site d'implantation d'une unité de méthanisation ;

- Une **étude technico-économique** sur la modélisation de la méthanisation des boues de STEP sur le territoire de SQY.

À l'issue de cette étude, la solution retenue était l'implantation d'une **unité de méthanisation**, précédée en amont d'une hydrolyse thermique, sur le site de la station d'épuration de Plaisir.

MISE À JOUR DE L'ÉTUDE EN 2024

En raison des conclusions techniques et financières liées à l'hydrolyse thermique, il a été décidé en 2024 de **réactualiser cette étude** en tenant également compte du retrait des boues de la STEP de Villepreux.

Cette mise à jour inclura l'**intégralité des pré-études techniques**, ainsi que les études réglementaires, administratives et financières nécessaires à la réalisation du projet.

Débutée en juin 2024, et toujours confiée au Cabinet Merlin, elle doit s'achever en fin d'année. Ses conclusions seront analysées au **début de l'année 2025**.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



© Shutterstock

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes :

- Labellisation **2 Fleurs** « Villes et Villages Fleuris » au concours régional.
- **Zéro phyto** depuis 2009 sur tous les espaces verts gérés par la commune, et depuis 2015 pour les cimetières.
- Gestion différenciée des espaces verts : tonte tardive, fauchage tardif, entretien tous les 6 ans pour certains espaces. **Taille douce et aménagement durable** des espaces existants : plantation de vivaces, bulbes, et prairies fleuries.
- Production végétale avec lutte intégrée dans le respect de la charte **Agriculture Biologique**.
- Sauvegarde de variétés anciennes de **fruitiers** sur l'allée des Pommiers.
- Les écoles de la commune (**Gabriel Bouvet, Marcel Pagnol**) sont des refuges **LPO** avec actions de sensibilisation.
- Gestion d'un **rucher municipal** et partenariat avec le **Conservatoire de l'Abeille Noire** pour la protection de l'abeille noire.
- Accueil d'un maraîcher en **Drive** à la gare de Coignières.

- Mise à disposition d'une salle pour les ateliers **Repar' Café, Répar'vélo, et Répar' Couture**.

- Partenariat avec **Terres de Liens** et les **Champs des Possibles** pour l'installation d'un porteur de projet en agriculture.

- Marché de **restauration collective scolaire** et résidence autonomie de 2022 à 2025 : contrat avec une entreprise utilisant des producteurs locaux dans un rayon de 50 km et respect des lois **Egalim**. **Principaux objectifs** : favoriser une **alimentation saine** et durable pour tous ; renforcer le **bien-être animal** ; réduire l'utilisation du **plastique** alimentaire ; améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production ; permettre aux agriculteurs un revenu digne avec une meilleure répartition de la valeur.

- Marché de fourniture de bureau avec clauses sur l'évitement d'emballages ou emballages recyclés. Produits de ménage et vitrerie **écocertifiés** et éco-labellisés.

- Lutte contre les **dépôts sauvages** : tarif d'enlèvement mis en place.

- Installation de **fontaines à eau** et achat de **gourdes** pour le personnel du CTM, avec gobelets réutilisables.

- **Partenariats** : renouvellement de la Convention **SPA** et **ASDAC** pour la stérilisation et gestion des chats errants.

→ Mobilités 2024

- **Navettes électriques** pour les élèves (école primaire au collège) et développement du covoiturage dans les services.
- Mise à disposition de 2 **vélos musculaires** et électriques pour les agents de la commune.

→ Actions 2024

- Révision du **PLU** intégrant le Zéro Artificialisation Nette (**ZAN**).
- Finalisation de l'**Atlas de la Biodiversité Communale** et élaboration de préconisations d'action.
- Achat d'un **minibus électrique** pour la résidence autonomie.
- Instauration d'**éco-cups** pour les collations des résidents de la Résidence Autonomie.

ÉLANCOURT

- **Éco-pâturage** : depuis août 2024, 3 moutons d'Ouessant au centre technique municipal, avec une extension possible sur la ville.
- **Gestion de l'eau** intégrée dans les aménagements paysagers et de voirie, implantation systématique des 3 strates végétales (**biodiversité, trame verte et bleue**).
- Aménagement du **Jardin des 5 sens** optimisé pour la biodiversité (2000 m²) avec un parking perméable, aire de jeu, espace paysager et talus végétalisés.
- **Îlots de chaleur** créés sur divers secteurs de la ville.
- Végétalisation de **35 %** de la surface (5000 m²) et gestion des pentes pour rediriger l'eau vers les sols perméables.
- **Remplacement d'arbres morts** pour l'ombrage urbain futur.
- Transition vers une gestion différenciée des espaces verts pour favoriser la **biodiversité** en milieu urbain.
- **Zéro-phyto** depuis 2015, désherbage mécanique, manuel et thermique dans les

cimetières et espaces publics.

- **Déminéralisation** des sols depuis 2021, avec 1 ha de végétation supplémentaire et gestion des pentes pour l'écoulement des eaux de pluie.
- Définition d'une **palette végétale pérenne** avec des plantes nécessitant peu d'eau et d'entretien.
- Retrait progressif des **supports hors sols** d'ici 2025 pour réduire l'arrosage.
- **Augmentation de la production interne** de plantations pour répondre au programme de gestion différenciée.
- Développement de l'**ombrage naturel** par la plantation d'arbres et de cépées arbustives.
- **Programme de gestion différenciée** impliquant la communication avec les habitants.
- Pratique du **port libre** et **taille douce** pour tous les nouveaux aménagements.
- **Aménagements pérennes** ne nécessitant pas d'arrosage, avec incorporation de l'arrosage automatique sur 20 sites.
- **Paillage systématique** pour réduire l'évaporation et utilisation de plantes couvre-sol pour limiter la pousse des adventices.
- **Production de copeaux** pour le broyage des branchages issus des taille et élagage en régie.
- **Agriculture urbaine** : potager à la résidence l'Astrolabe et composteur collectif à la résidence des Nouveaux Horizons.
- Jardins potagers dans les centres de loisirs, ateliers autour de la **biodiversité**.
- Plantation de **8 arbres fruitiers** à la Ferme du Mousseau et développement de vergers participatifs.
- **Aménagements pour la petite faune** : nichoirs à mésanges et chauves-souris, hôtels à insectes, et éclairage public adapté pour préserver la faune nocturne.
- Mise à disposition de terrains pour les **apiculteurs** via des conventions d'occupation.
- Flotte automobile verte : **2 véhicules électriques et 3 hybrides**.

- **Dématérialisation** des documents et réduction des impressions de bureau.

- Matériel électrique pour l'entretien des espaces verts.

- Participation à l'étude **SQY** pour le développement des circuits courts en restauration collective.

- **Restauration scolaire** : 2 menus **100% bio** mensuels, produits du terroir et circuits courts favorisés.

GUYANCOURT

- **Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière** sur le périmètre de la **ZPNAF** et sur les terrains à l'Ouest de la **RD91**.

- **Soutien à l'agriculture locale**.

- Obtention de la deuxième **Fleur** du label "**Villes et Villages Fleuris**" reconnaissant la démarche de **transition écologique** et de gestion raisonnée des espaces verts de la Ville.

- Poursuite du plan d'action pour la **propreté**, le **recyclage**, la **réduction des déchets** et le **réemploi**.

LA VERRIÈRE

- Travail sur la mise en place de deux **éco quartiers** dans le cadre **NPNRU** du **Bois de l'étang** et quartier **ZAC gare Bécanes**.

- Poursuite de l'action de préservation **éco patrimoine** avec la mise en place et l'exploitation d'un rucher situé dans le parc Cousteau.

- **Intégration** d'une dimension **développement durable** dans les **marchés publics** de la Ville.

- **Partenariat** avec l'**ADIL France Renov'** pour diffuser les bonnes pratiques en matière d'**éco gestes, chauffage responsable et économe, balade thermique** ayant pour but l'identification des **ponts thermiques...**

- Réflexion annuelle sur le **fleurissement** de la Ville pour garantir la présence verte tout en choisissant des essences peu consommatrices d'eau... (2 pétales)

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Continuité de l'**entretien** de la **forêt jardin**.
- Restauration de la **mare** du **parc de Diane (oxygénation)**.
- Creusement d'une **mare** au **parc de Diane**.
- Participation au **plan canopée**.
- Augmentation des **corridors écologiques (place du marché)**.
- Inventaire de **biodiversité au parc de Diane (odonate, papillons)**.
- Installation de **mangeoire** dans une **école**.
- **Végétalisation des cours d'école** (1 pour l'instant).

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Vélo-cargo pour services municipaux** : testé en 2024 pour la livraison des repas des seniors, adopté pour sa logistique plus écologique. La Ville a loué ce vélo et en a commandé un autre, recyclé par la Poste, renforçant l'engagement en faveur d'une logistique durable.

- **Point accueil mobilité** : présent chaque mercredi sur le parvis de l'hôtel de ville, il permet d'accéder aux services de la Vélostation (location de vélos, entretien, VéliGo).

- **Atlas de la Biodiversité Communale** : organisation d'animations en interne ou avec les associations. Parmi les animations : sensibilisation à la diversité du monde vivant, sorties observation des oiseaux, ateliers sur l'eau et la nuit, et balades plantes comestibles, etc.

- **Végétalisation et déminéralisation de la cour d'école Francis Jammes** : 112m² ajoutés avec 35 % de surfaces végétalisées (pelouses, arbustes, arbres), créant un environnement plus frais et écologique.

- **Végétalisation et déminéralisation de la cour de la crèche** : la cour a été transformée avec du gazon, des herbes aromatiques, des arbres, une pergola avec plantes grimpantes, et un sol drainant.

- **Gestion des déchets** : installation d'un bac de tri pour plastiques dans les équipements sportifs et campagnes de sensibilisation.

→ **Mise en place du recyclage du papier** : programme en partenariat avec la société « Growing Paper » pour recycler le papier non triable et le transformer en produits comme des cartes, réduisant ainsi les déchets.

→ **Ateliers de recyclage et réparations** : organisation d'ateliers créatifs au Centre Social (bracelets en t-shirts, tableaux de pistaches) et installation de containers à bouchons plastiques.

→ **Protection de la biodiversité** : installation de perchoirs et nichoirs à rapaces, réduction des pesticides. Des animations sur la protection des oiseaux ont été organisées en 2024 au sein des écoles de la communes et au sein du Centre Social.

→ **Dématérialisation** : mise en place d'un extranet pour les agents, réduisant ainsi l'utilisation de papier.

→ **Troc de Plantes et Astuces de Jardiniers** : événement réunissant des jardiniers pour échanger plantes et conseils dans le cadre d'un projet de grainothèque.

→ **Partage de Fruits du Jardin** : redistribution des récoltes de fruits au Centre Social, favorisant le partage local et les liens communautaires.

MAUREPAS

→ **Actions récurrentes** :

• **Préservation des ressources en eau** :

• **Récupérateurs d'eau** (17 000 litres) pour les serres municipales.

• **Arrosage automatique** des massifs de vivaces, avec 30% d'économies d'eau grâce à un arrosage progressif tôt le matin.

• **Gestion responsable des espaces verts** :

• **Achat d'arbres** locaux pour favoriser les circuits courts.

• **Récolte du bois** pour paillage des massifs.

• Installation de **plantes vivaces** et paillage pour optimiser l'eau.

• **Biodiversité** :

• Terrain mis à disposition d'un apiculteur et **installation d'hôtels à insectes**.

• Création d'une **micro forêt** en 2023 avec participation des écoliers et habitants.

• **Ville comestible** :

• **Deux vergers urbains** ouverts à tous, avec arbres fruitiers, prairies florales et refuges pour insectes.

• Aménagement de massifs de plantes potagères et aromatiques dans les espaces verts.

• **Gestion responsable des déchets** :

• Collaboration avec une entreprise des Yvelines pour valoriser **90% des déchets** du marché alimentaire chaque mois.

• Mise en place de la **collecte des stylos usagés** via Terracycle dans les écoles.

• **Démarche éco-responsable au sein des services** :

• Réduction de la **communication papier**.

• **Vente de matériel réformé** pour une seconde vie.

• Achat de **matériel informatique reconditionné**.

• Utilisation de **produits de nettoyage écologiques**.

→ **Actions 2024** :

• **3^{ème} fleur** obtenue au concours des « Villes et Villages fleuris », préparation de la 4^{ème} fleur.

• Création d'un **parcours « ville comestible »**, avec communication à renforcer en 2025.

• Collecte des **bouchons** dans les écoles et équipements municipaux en partenariat avec « Roulez les petits bouchons ».

• **Installation de poubelles de tri** dans le centre-ville et lors des événements.

• Collecte des **radiographies** à l'hôtel de ville pour recyclage.

• Poursuite de l'aménagement de l'**éco-quartier les 40 arpents**, avec des résidences respectant des critères environnementaux et sociaux.

• **Budget participatif** avec pour thème « Mettez

du vert dans votre ville », 3 projets retenus : abris pour la petite faune, végétalisation du lycée Dumont d'Urville, rénovation de l'aire de jeux place de Gascogne.

• Acquisition d'une **parcelle boisée** pour préserver le bois Prudhomme.

• **Modification du PLU** pour renforcer la connectivité de la petite faune et protéger les espaces naturels.

• **Nouveau marché de restauration** scolaire avec 20% de bio, 30% de produits locaux et un repas végétarien chaque semaine.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **Fête du Vélo**. En 2024, la fête du vélo a été organisée conjointement au **marché du terroir**, le 2 juin. Plusieurs activités pour tous étaient proposées dans ce cadre. Des **balades de découverte de la ville à vélo** ont permis à de nombreux habitants de mieux connaître les itinéraires cyclables sur **Montigny**. Pour les plus jeunes, deux circuits pédagogiques étaient à disposition, l'un de connaissance des panneaux de signalisation et le second pour tester sa maniabilité. Les associations vélo du territoire étaient présentes pour présenter leurs activités et répondre aux questionnements : **Vélosqy** qui met en place une vélo-école pour adultes dans la cour de l'école **Mansart** le samedi matin, l'atelier de la **vie cycliste verte** qui propose des ateliers pour apprendre à réparer son vélo, et le **VCMB** qui a présenté ses différentes disciplines.

→ **L'arbre en vi(II)e : un allié aujourd'hui et pour demain**. Cet événement a démarré le **11 mars** avec une exposition sur l'arbre au sein de l'hôtel de ville (11 au 26 mars). Une projection du film « Le Chêne » a eu lieu à la salle Jacques Brel le jeudi 21 mars. Elle a été suivie d'une conférence-débat avec l'intervention de l'agglomération de **Saint-Quentin-en-Yvelines** (qui a présenté la charte de l'arbre et les différents axes du plan arbre), la présentation de la gestion communale par les services de la ville, une intervention concernant l'**urbanisme** et l'importance du maintien des **haies**. Elle s'est terminée par une présentation de la **LPO** concernant la réglementation et la présentation de l'arbre comme support de la **biodiversité**.

→ Le samedi 23 mars, à l'hôtel de ville, les services de la ville et les partenaires ont accueilli les familles autour d'activités ludiques : ateliers de reconnaissance des animaux de la forêt et de reconnaissance des arbres, fabrication de

jus de pommes, fabrication de nichoirs et de **puzzle** sur le thème de l'oiseau.

PLAISIR

→ Parmi ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique, la Ville **verdit sa flotte** en favorisant les véhicules électriques lors des remplacements. Ainsi, deux **Citroën AMI**, petits véhicules sans permis, ont fait leur apparition dans les rues de Plaisir.

→ **Projet de jardin Potager** : des enfants des accueils de loisirs de l'ALSH Fournier ont imaginé et créé des potagers, transformant ces espaces en véritables lieux de vie. Parallèlement, des initiatives similaires se poursuivent au sein des **écoles Brossolette, Rabelais, Jeantet et Debussy**. Les enfants du **PAE Petits Copains**, situé à Valibout, ont également participé à des ateliers de jardinage, en partenariat avec le service Transition et l'association **Plaisir en Transition**. Ces ateliers se déroulent en moyenne trois mercredis par mois, avec une fréquence réduite de décembre à février. Dans les écoles, les ateliers ont lieu une fois par semaine, permettant aux enfants de **comprendre l'alimentation saine** tout en établissant un contact avec la terre.

→ Un **quota de photocopies raisonné** est désormais appliqué dans les écoles. Conformément à la circulaire de l'Éducation Nationale de 2005, la Ville s'engage à limiter l'utilisation des photocopies, en privilégiant manuels, livres et outils multimédia. En collaboration avec l'Inspection académique, cette approche permet de **réduire l'impact environnemental** tout en répondant aux besoins des établissements scolaires.

→ Depuis 2021, **4 190 arbres** ont été plantés avec l'engagement de 406 enfants et 1 140 volontaires. Les projets annuels ont permis de **reboiser** progressivement des surfaces : 1 650 arbres en 2021, suivis de 1 250 en 2022. En 2023 et 2024, respectivement 900 et 390 arbres seront plantés sur 300 m² et 130 m².

→ Les travaux du **futur cimetière paysager**, situé au sud-ouest de La Bretechelle, ont commencé en avril et progressent bien. Après les terrassements et l'aménagement des allées, la plantation d'arbres et d'arbustes est prévue fin 2024-début 2025. La fin des travaux est attendue pour l'été 2025.

→ La Ville, en partenariat avec **Plaisir en Transition**, poursuit son engagement avec **SQY** pour la réduction des déchets, notamment

avec l'installation d'un troisième composteur collectif à Plaisir.

→ Le 10 janvier, **SQY** a planté un **tulipier de Virginie** sur le mail de l'Aqueduc dans le cadre de la plantation d'arbres remarquables. Ce tulipier, aujourd'hui haut de 4 mètres, pourra atteindre 20 mètres et vivre jusqu'à 500 ans.

→ En 2024, la Ville propose un calendrier d'événements écologiques comme « **Faites du Vélo** », la **Fête de la Nature**, le **World Clean Up Day** et la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, visant à sensibiliser la communauté aux pratiques durables.

→ **Lutte contre les frelons asiatiques** : en collaboration avec **Jacky Boisseau**, apiculteur, la Ville a distribué des pièges financés par une subvention régionale. 745 frelons asiatiques ont été piégés, contribuant à réduire leur impact sur les ruches et l'environnement.

TRAPPES

→ **Végétalisation** de la cour de l'**école Auguste Renoir** en cours **oasis**. Un îlot de fraîcheur et de biodiversité, pensé pour le bien-être des élèves et l'adaptation au changement climatique.

→ **Plantation citoyenne** : création d'une **forêt urbaine** avec l'aide d'une **école primaire** et des habitants.

→ **Ilots de fraîcheur** : déploiement de **boxes végétalisés**, construits à partir d'**anciens conteneurs** et de **plastiques recyclés**, dans les zones les plus exposées à de fortes chaleurs. Avec l'aide de **Recnored**, entreprise locale.

→ **Troisième édition** de la fête de l'**écologie populaire**.

→ Augmentation des exigences en matière de **normes environnementales** dans les marchés de la ville, avec la préfiguration d'un **SPASER**.

→ Projets de **formation sur l'écologie** avec l'association **Banlieue Climat**.

→ Création d'une **charte environnement** pour les différents grands chantiers de la ville.

→ Préfiguration d'un grand **plan vélo** pour créer de nouvelles **pistes cyclables sécurisées** et mise en place de nouvelles **places de stationnement sécurisées** pour les vélos.

VILLEPREUX

→ **Le « bien manger », une priorité réaffirmée.** La **qualité des repas « faits maison » par la cuisine centrale** et la promotion de l'agriculture locale et durable sont les priorités de la Ville. Des pommes et des poires bio en provenance directe d'une ferme de Villepreux sont servies sur tous les plateaux repas de septembre à avril. En parallèle, la Ville promeut l'agriculture locale. Le Festin des Arts, à la Ferme de la Faisanderie, en partenariat avec l'Association patrimoniale de la Plaine de Versailles, est l'occasion de promouvoir toutes les richesses agricoles et gourmandes des producteurs locaux en présence de grands noms de la cuisine française, comme le chef **Éric Leautey** ou la présentatrice **Julie Andrieu**.

→ Un **plan local d'urbanisme responsable.** L'élaboration du nouveau **PLU** de Villepreux a été saluée pour sa démarche de concertation exemplaire. Il répond à la volonté politique d'un urbanisme plus respectueux de l'environnement qui limite l'artificialisation des sols. Le nouveau **PLU** permet de **préserver** le cadre de la ville en limitant l'urbanisation excessive, **maîtriser** l'évolution de la population tout en améliorant le cadre de vie, **augmenter** les protections paysagères, patrimoniales et environnementales.

→ **Poursuite de la végétalisation des espaces publics** (Place Riboud, Vpark, Rondpoint des droits de l'Homme, cours d'école Marie Curie, cimetière).

→ **Expérimentation des premiers composteurs de quartier.** Depuis mai 2024, l'association **Les Clayes-Villepreux en Transition** et la Ville expérimentent le compostage de quartier, Sente des Pommiers, grâce à la mise à disposition par **SQY** du matériel nécessaire : bacs bio-déchets, matière sèche, maturation du compost. Le projet s'est lancé avec 20 foyers volontaires. Les bacs ont été installés par une équipe de bénévoles de l'association et l'aide d'**Organéo**, prestataire chargé par **SQY** du suivi pendant un an.

→ **25 mai 2024, organisation d'une « Journée qui ne manque pas d'R » (Réduire, Recycler, Rendre à la terre et Réutiliser).** Pour revoir notre façon de consommer, réduire nos déchets et favoriser le recyclage. Au programme : animations ludiques sur le thème du compostage et de l'eau, dégustations de recettes anti-gaspillage, trucs et astuces pour un mode de vie sans déchets et une master class de pâtisserie animée par **Fanny Mahou**, finaliste du **Meilleur Pâtissier 2023**.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ Remplacement des **menuiseries du multi-accueil** - continuité d'action.

→ Promotion des **éco-gestes** pour une consommation plus responsable via le Point Conseil Budget.

→ Création d'un **potager partagé La Manivelle**, en lien avec les habitants et les partenaires du territoire.

→ **Dématérialisation des procédures administratives** à l'Espace Marianne (demandes de logement, **MDPH**, carte améthyste...).

→ Multiplication des **clauses développement durable** dans les marchés de la ville.

→ **Parcours botanique de la Coulée Verte.** En partenariat avec l'association **LCVT**, la Ville a créé ce parcours pour valoriser de façon pédagogique les espèces d'arbres qui jalonnent ce chemin de promenade verdoyant.

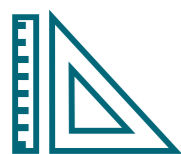
→ **Vote du Forfait Mobilité Durable pour les agents de la collectivité.** La ville a voté la mise en place du forfait mobilité durable. Les agents qui utilisent, pour leurs déplacements entre leur domicile et le travail, des cycles, des engins motorisés non thermiques, du covoiturage ou de l'autopartage entre 30 et plus de 100 jours / an se verront rembourser une partie de leurs frais engagés à travers le Forfait Mobilité Durable.





04

ÉDUCATION & FORMATION



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les médiathèques donnent des clés pour comprendre le monde, prendre conscience des possibilités d'action et contribuent aux enjeux du développement durable.

Les collections favorisent la connaissance de l'écologie et de l'environnement, avec des animations proposées toute l'année.

DES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION

En 2024, le réseau a proposé une programmation avec des temps de sensibilisation au développement durable et à l'environnement : vulgarisation scientifique, recyclage ou création artistique autour des plantes et de la nature. Au printemps, la programmation s'est alignée sur la Fête du développement durable, la Journée de la terre nourricière ainsi que la Fête de la nature.

Le numérique a été mis au service de la découverte des oiseaux dans un cycle d'animation « numérique et oiseaux » (médiathèque Aimé-Césaire, La Verrière) : balade ornithologique, conception d'une carte interactive des oiseaux de l'étang des Noés, découverte de l'application BirdLab, etc.

Au dernier trimestre, la Fête de la Science, rendez-vous annuel du réseau, articule un programme autour de la thématique « Océan de savoirs ». C'est l'occasion pour le public de croiser les approches culturelles et scientifiques, pour une compréhension globale des enjeux contemporains.

GESTION DES COLLECTIONS

Des collections de documents relatifs au développement durable sont disponibles dans toutes les médiathèques.

Les documents supprimés des collections sont repris pour être vendus grâce à un partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire Ammaréal, ou donnés à des associations du territoire. En 2024, des documents ont été versés au Samu social pour le centre d'hébergement d'urgence de Trappes ainsi qu'au centre d'action sociale de la commune des Clayes-sous-Bois pour l'espace Jacqueline-Auriol.



© C. Ioué

Une braderie a également été organisée le 28 septembre afin de rendre accessible à tous l'acquisition de documents ayant déjà eu une première vie. Les documents en trop mauvais état sont partis dans le circuit de recyclage des déchets ménagers.

AUTRES ACTIONS / SERVICES

Grainothèques dans les médiathèques Jean-Rousselot et Saint-Exupéry : échange de graines entre usagers, valorisation de la biodiversité, rencontres, discussions et partages d'expériences.

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES C'EST :

- Un service public gratuit (habitants, étudiants, salariés du territoire) ;
- 12 médiathèques, 1 bibliobus et 1 Centre de Ressources pour les Professionnels de l'Enfance (CRPE) ;
- + de 500 000 documents, des animations, des services en ligne pour réduire les déplacements, des documents en circulation d'une médiathèque à l'autre.



MUSÉE DE LA VILLE SENSIBILISER AU CADRE DE VIE

Le Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines est un acteur clé de la sensibilisation au cadre de vie et à la préservation du patrimoine. À travers ses initiatives, il engage les habitants dans une démarche de découverte et de valorisation de leur environnement culturel et historique.

LES ACTIONS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Le Musée de la Ville de SQY a développé un nouveau parcours de visite à vélo sur le thème « À l'ombre des femmes », permettant l'éducation au cadre de vie et à l'environnement, mais également la découverte des itinéraires en liaisons douces via les pistes cyclables et les sentes et chemins. Il a développé une visite du château de Plaisir à destination des Plaisirois avant les travaux de celui-ci. La visite a été proposée en partenariat avec la Ville, à l'occasion des Journées du patrimoine. Une randonnée Patrimoine a également été mise en place lors des Rendez-vous aux jardins.

L'OPÉRATION « UN MOIS, UNE COMMUNE »

Destinée à valoriser le patrimoine local au plus près des habitants, mais aussi à susciter la participation citoyenne autour des questions de transmission du patrimoine culturel, l'opération se tient chaque année dans une ville différente du territoire. En 2024, elle a concerné la commune de La Verrière avec la rédaction du livre La Verrière écrit son histoire, sur l'histoire de la localité, réalisé avec le concours des habitants volontaires. La participation des habitants a été organisée via des « Ateliers Histoire », qui ont permis d'associer historiens professionnels, amateurs et habitants autour de sujets d'exploration communs. Chacun a été invité à contribuer à la construction du récit d'histoire locale.



© C. Bodelle

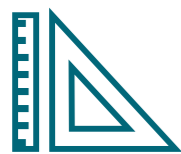
L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Un partenariat fort est construit depuis neuf ans avec le lycée Descartes de Montigny-le-Bretonneux autour de l'exploration du territoire et de ses évolutions, en lien avec le développement durable. En 2024, un second partenariat avec un lycée extérieur, à Villiers-Saint-Frédéric, a vu le jour sur le thème des frontières dans la ville.

En conjuguant sensibilisation au cadre de vie, mise en valeur du patrimoine et éducation artistique, le Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines offre une véritable expérience culturelle aux habitants. Il contribue à renforcer le lien entre mémoire collective et construction de l'avenir de l'agglomération.



© Musée de la Ville



L'EAC : UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION DU CITOYEN

L'éducation artistique et culturelle (EAC) contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.



© C. Lauré

L'EAC offre dès le plus jeune âge les moyens de s'épanouir, de s'intégrer socialement et de participer au développement d'une société de la connaissance.

DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

À Saint-Quentin-en-Yvelines, de nombreuses actions sont mises en œuvre, de la maternelle à l'université, dans le cadre de **parcours proposés par les équipements culturels communautaires** (réseau des médiathèques, musée de la Ville) et subventionnés (TSQY). Mais plus qu'un parcours, l'EAC est un processus global qui considère les jeunes dans leur entièreté, dans l'école et dans les autres temps de vie. Leur permettre de développer **curiosité, respect d'autrui, compréhension du monde, esprit critique**, constitue autant d'atouts qui favoriseront l'émergence du citoyen de demain.

En partenariat avec l'Académie de Versailles, des parcours sont proposés au sein des établissements scolaires. Fruits de la coopération entre enseignants et artistes ou professionnels de la culture, les actions proposées concourent à **accroître l'égalité d'accès à une éducation artistique et culturelle entre tous les élèves**. Elles contribuent à améliorer les capacités d'apprentissage et leur permettent de se saisir de sujets de société et d'actualité : inégalités entre les sexes, harcèlement, alimentation durable...

12 CLASSES DE COLLÉGIENS PARRAINÉES

Une nouvelle collaboration avec l'association ASTS permet le parrainage de 12 classes de collégiens par douze enseignants-chercheurs afin de transmettre, à travers des savoirs particuliers, la **méthode de la recherche scientifique**. Des ateliers en classe et des visites de laboratoires permettront de sensibiliser les élèves à la pointe de la recherche en physique, chimie, biologie, infectiologie, climatologie, astronomie, etc.

→ À SQY, l'EAC participe d'une volonté d'éducation tout au long de la vie :

- Tous les services culturels communautaires proposent des **actions EAC en temps scolaire, hors temps scolaire et pendant les vacances**.
- Le Musée de la ville participe par ses ateliers et visites en famille à une meilleure **appropriation du territoire** de SQY par ses habitants (voir fiche par ailleurs).

L'éducation artistique et culturelle s'affirme comme un **levier essentiel** pour former des citoyens éclairés et engagés. En valorisant l'apprentissage tout au long de la vie, SQY fait de l'EAC un vecteur d'**épanouissement** individuel et de **cohésion** sociale.



DÉMOS : UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION À VOCATION SOCIALE

À Saint-Quentin-en-Yvelines, le projet d'orchestre Demos propose à une centaine d'enfants de quartiers prioritaires d'apprendre gratuitement la musique classique. Cinq communes de SQY sont concernées.



Initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique – **Philharmonie de Paris**, le projet Demos propose durant 3 ans un **apprentissage gratuit de la musique classique** à des enfants de 7 à 12 ans vivant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (**QPV**) ou des zones de revitalisation rurale (**ZRR**) éloignées des lieux de pratique.

5 COMMUNES CONCERNÉES À SQY

C'est en septembre 2022 que la communauté d'agglomération de SQY se saisit du pilotage du projet sur son territoire, en **coopération avec les communes de Chanteloup-les-Vignes, Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir et Trappes**. Au total, une centaine d'enfants ont été identifiés par des structures sociales partenaires. Les enfants qui n'avaient jamais eu auparavant accès à la pratique musicale et qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire.

Le dispositif doit sa réussite notamment à un **encadrement éducatif adapté**, à la coopération entre acteurs de la culture et du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique, à l'implication des collectivités locales et à l'accompagnement des enfants et des familles.

ENRICHIR LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS

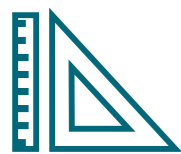
Son but est d'**enrichir le parcours éducatif des enfants**, de contribuer à leur bonne **insertion** sociale, et de favoriser la **transmission** du patrimoine classique. Demos permet aux jeunes de faire évoluer leur relation aux apprentissages,

de gagner en capacité d'**attention** et de **concentration**, d'améliorer leur **confiance** en eux. Il développe chez eux le respect de l'autre, l'envie de communiquer et l'expressivité. Il contribue également à **élargir l'accès aux pratiques et ressources culturelles** du territoire pour les enfants et leurs familles.

Au-delà de promouvoir la culture, l'équité et l'inclusion sociale, l'Orchestre Demos SQY comporte la particularité de **changer de chef ou de cheffe d'orchestre chaque année**, en alternant homme et femme. Entre excellence, coopération et engagement, Demos est un modèle de développement personnel de l'enfant qui a déjà fait preuve de résultats durables.

CHIFFRES CLÉS

- **145 personnes** concernées par le dispositif ;
- **6 parcours** culturels ;
- **110h de pratique musicale**, 9 tuttis, 14h de chant, 6 ateliers parents-enfants par ville ;
- Une moyenne de **6 formations** par équipe sociale ;
- **5 projets d'orchestres**, 6 projets villes ;
- **80%** des enfants déclarent avoir envie de pratiquer la musique.



LES PLANS DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES (PMIE)

Avec l'association d'entreprises Deltas SQY et la CCI Versailles-Yvelines, SQY pilote des démarches de Plans de Mobilité Inter-Entreprises pour mieux répondre aux besoins des salariés et accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable.



Depuis 2008, SQY met en place des **Plans de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE)**. Portée par Deltas SQY et la CCI Versailles-Yvelines, cette démarche a reçu un Trophée de la Mobilité décerné par Ile-de-France Mobilités (IDFM) en 2015.

AUGMENTER L'EFFICACITÉ DES DÉPLACEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

Les PMIE visent à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité des entreprises, et notamment de leurs personnels. Ils contribuent à l'**attractivité de SQY** (où environ 70 % des emplois sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur du territoire) et à celle des **entreprises** (qui peuvent valoriser leurs actions). Les PMIE intègrent ces problématiques **économiques** dans les outils de planification comme le Plan Local de Déplacements (PLD) ou le Programme Local de l'Habitat (PLH).

En 2024, **6 secteurs bénéficient d'un PMIE constitué** : Pissaloup Clef-Saint-Pierre, Technocentre-Mérantais, Saules-Sangliers, Zone d'Activités Trappes-Elancourt (ZATE), Saint-Quentin Centre et Grand-Plaisir-Villepreux-Les-Clayes.

DES ACTIONS CONCRÈTES

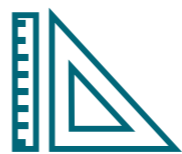
La démarche PMIE permet des **réalisations concrètes** pour l'accessibilité et l'attractivité des entreprises : renfort de nombreuses lignes de bus ou ferrées, ouverture de l'Agence mobile, réalisation de nouvelles pistes cyclables, déploiement de nouveaux services (trottinettes...).

Chaque année, SQY organise des **animations avec les entreprises**, notamment à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité et également des visites de terrain de la ligne 18 et d'Urbanloop. De nouveaux projets sont apparus ces derniers mois. Par exemple, du 27 mai au 21 juin 2024, SQY a organisé son **troisième challenge vélos inter-entreprises**. Celui-ci était composé de 3 défis : un challenge individuel kilométrique (les cyclistes se sont inscrits individuellement et le nombre de kilomètres parcourus pour le domicile-travail a été comptabilisé), un challenge individuel en nombre de trajets (seul le nombre de trajets parcourus par personne a été comptabilisé), et un **challenge collectif inter-structure** sur le nombre de trajets (chaque salarié inscrit a additionné ses trajets avec ceux de ses collègues du même site).

Les trois premiers de chaque challenge ont été récompensés par **des places pour des épreuves des Jeux Olympiques**. L'entreprise gagnante a reçu un trophée et bénéficié d'un atelier réparation de vélos sur site pendant une journée.

CHALLENGE VÉLO 2024 (27 MAI - 21 JUIN)

- 28 structures ;
- 250 cyclistes actifs ;
- 44 621 km parcourus.



RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Grâce à sa remarquable collection « Design et modes de vie », l'une des cinq premières collections de France en matière de design, le Musée de la ville de SQY sensibilise ses publics aux évolutions des modes de vie et aux impacts en matière de développement durable.

DESIGN, SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION ET ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Riche d'un important corpus d'objets de collection représentatifs des évolutions des modes de vie contemporains, le Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est peu à peu **spécialisé dans le design des années 1960 à 1990**. Aux fondements de notre société actuelle, ces années « Pop » sont celles d'une grande **révolution culturelle, sociétale, technologique et scientifique** qui permet l'installation d'un monde nouveau et plus moderne. C'est l'émergence de notre société de consommation et de loisirs, des Trente Glorieuses en France, d'une révolution des **mœurs** et d'une nouvelle **culture populaire** qui irrigue tous les champs de la vie quotidienne.

Grâce à ces collections « Design et modes de vie », le Musée de la ville amène ainsi un **regard réflexif et critique** sur ce qui contribue à l'évolution de nos modes de vie et à la réflexion sur les enjeux de demain en matière de production et de consommation d'objets et d'énergie.

LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES AUTOUR DU DESIGN

En 2024, l'exposition « **Orange : la couleur des années pop** » a été présentée en version adaptée hors-les-murs à l'espace Philippe Noiret aux Clayes-sous-Bois. Grâce à l'analyse d'un phénomène de mode et des conditions



culturelles et industrielles de son émergence, l'exposition permettait d'amener la réflexion des visiteurs sur **l'évolution de la société de consommation**, des modes de vie mais aussi sur l'héritage **patrimonial et culturel** de la seconde moitié du XXe siècle.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un **projet d'éducation artistique et culturelle** mené avec le collège de la Mare-aux-Saules à Coignières en 2023-2024 portait sur le design et le développement durable en intégrant les réflexions sur le design social, sur les circuits de production et de réutilisation des matériaux, accompagné par un designer professionnel. Les élèves ont été amenés à réfléchir aux **enjeux de production d'objets**, aux **impacts environnementaux** associés et aux enjeux sociaux liés au cadre de vie.



JOP : DES ACTIONS SPORTIVES POUR LES SCOLAIRES



© C. Louié



© C. Louié

En amont de l'accueil de l'événement planétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, SQY a souhaité organiser en 2024 plusieurs événements afin d'embarquer la population saint-quentinoise dans la dynamique olympique.

LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Pour cette année exceptionnelle, SQY a organisé **3 journées à destination des scolaires** du territoire des classes de CE1 au lycée.

L'agglomération a souhaité mettre en avant les sites olympiques du territoire en organisant une journée au **Golf National** et une autre au **Vélodrome National**. Le programme de ces journées tournait autour d'ateliers en lien avec la programmation olympique et paralympique mais aussi autour des problématiques environnementales.

La semaine s'est clôturée par **deux journées en EHPAD**. Les jeunes classes du territoire ont pu y rencontrer les anciens et ainsi s'adonner à de nombreux ateliers reprenant toujours le sujet principal qu'était « Les Jeux Olympiques et Paralympiques ». Au programme : parcours de motricité, quiz JOP, création de drapeaux nationaux...

SQY a également pu accueillir au cours de ces journées **plusieurs sportifs de haut niveau**. Ceux-ci ont partagé avec les élèves leurs différentes spécialités : judo, handigolf, BMX Flat... Au total, **19 classes ont été concernées**, représentant 495 élèves et 9 communes.

JOURNÉE SCOLAIRE AU GOLF ISABELLA

Afin de mettre en avant la pratique du golf auprès des plus jeunes, mais aussi de rendre cette pratique plus accessible, SQY a organisé, en avril 2024, une journée au Golf Isabella permettant à 8 classes de primaire (CM1/CM2) de découvrir ce sport via différents ateliers.

Chaque élève a pu tenter de relever différents **défis au putting, à l'approche** mais aussi sur une partie de parcours imaginé à cette occasion.

Un professionnel du **para-golf** a pu mettre en avant ses connaissances lors de sessions de démonstration organisées en fin de matinée et en fin d'après-midi.

Les initiatives mises en place par SQY en 2024 témoignent d'un **engagement fort pour promouvoir les valeurs de l'olympisme** auprès des jeunes. Grâce à ces événements variés, les élèves ont non seulement été sensibilisés aux sports olympiques, mais ont également renforcé le lien intergénérationnel en incluant des rencontres avec les résidents d'EHPAD.



L'ESR AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

À Saint-Quentin-en-Yvelines, les établissements de santé de référence (ESR) déploient des dispositifs qui contribuent concrètement à l'amélioration de la santé par des avancées majeures à la fois **environnementales, sociales et médicales**.



UNE UFR ASSOCIÉE À L'IHU PROMETHEUS



L'IHU Prometheus est le **premier centre mondial intégrant recherche, formation et soins pour vaincre le Sepsis**. Ce dernier est la complication la plus grave des infections. Il est caractérisé par une perte du contrôle de l'inflammation, processus physiologique par lequel l'organisme se débarrasse des pathogènes (perte des fonctions vitales). La création du premier institut mondial intégrant chercheurs, soignants et patients place la France en situation unique pour pallier ces carences thérapeutiques. Il s'agit de **développer de nouveaux tests diagnostiques et de nouveaux médicaments**, et ainsi réduire de moitié, en 10 ans, le fardeau sanitaire, social et économique que représente le sepsis.

SQY a décidé de soutenir, via son Fonds de soutien à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, l'**achat de matériel de haute technologie pour la plateforme d'analyse**. Celle-ci est appelée à devenir l'une des plateformes les plus performantes au monde pour l'analyse des données des patients.

UNE ÉCOLE ENGAGÉE DANS LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT



Afin de faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux de la mobilité du futur, l'**ESTACA** a notamment axé sa recherche autour de quatre axes :

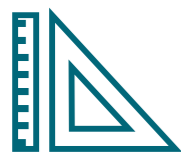
- Axe Énergie
- Axe Systèmes Embarqués et Mobilité Connectée
- Axe Qualité de l'Air et Dépollution
- Axe Allègement

SQY soutient, via son Fonds dédié, le **déploiement de deux plateformes** : la Plateforme modulaire véhicule électrique hybride et la Plateforme mobile de caractérisation de la pollution particulaire de l'air en milieux confinés et semi-confinés. Elle rend ainsi disponible sur le territoire une **expertise de pointe** sur les enjeux de durabilité de la mobilité.

FOCUS 2024 : UNE UNIVERSITÉ ENGAGÉE DURABLEMENT POUR LE TERRITOIRE

La Direction de l'Urbanisme et de la Prospective organisait en novembre 2024 un **atelier de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** intégrant le Programme Local de l'Habitat. SQY y a engagé une réflexion sur l'avenir du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'économie, de commerce, d'énergie, de déplacement, de préservation de l'environnement, d'adaptation du territoire au changement climatique. Dans cette perspective, une **centaine d'étudiants** de l'Institut Supérieur de Management de l'UVSQ (ISM-IAE) ont participé à cet atelier dans le cadre de leur parcours de formation en Master :

- Parcours Management des RH et Transformation Digitale
- Parcours Management et Communication des Organisations



PLUSIEURS OPÉRATIONS INTERNES DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Participation au WCUD, Escape Game, opération « Mangez sain, mangez local ». En 2024, plusieurs événements de sensibilisation au développement durable se sont déroulés au sein de SQY.

LES AGENTS DE SQY ENGAGÉS POUR LE WORLD CLEAN UP DAY 2024



© C. Loulié

Le jeudi 19 septembre, SQY a participé pour la première fois au **World Clean Up Day**, mobilisant une vingtaine d'agents autour de son siège, dans la zone industrielle du Buisson de la Coudre. Equipés de pinces, gants et sacs, ils ont collecté **44 kilos de déchets en une heure, dont 25,4 kilos recyclables**. Parmi les débris figuraient bouteilles, canettes et objets volumineux.

L'opération a permis de **renforcer la cohésion d'équipe** tout en sensibilisant les agents à l'importance des gestes responsables pour l'environnement. En partenariat avec l'association WCUD, SQY s'engage ainsi à intégrer des **pratiques écoresponsables** dans son quotidien.

UN ESCAPE GAME POUR SENSIBILISER À LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Dans la continuité de ses actions en faveur du développement durable, SQY a organisé un **Escape Game axé sur le numérique responsable**, inspiré par la loi REEN. Destiné à sensibiliser aux impacts environnementaux du numérique, il a réuni

une cinquantaine d'agents au cours de plusieurs sessions, au mois de décembre 2024.

Répartis en équipes, les 56 participants ont résolu en **3 séances des énigmes interactives** sur des thèmes tels que les matériaux rares, l'empreinte écologique du Cloud et les bonnes pratiques numériques. Ces sessions ludiques, guidées par un maître du jeu, se sont conclues par un **débriefing** mettant en avant les actions déjà mises en œuvre par SQY, comme le recyclage du matériel ou l'achat de dispositifs réparables.

« MANGEZ SAIN, MANGEZ LOCAL » : PLUS DE 100 PARTICIPANTS

Jeudi 26 septembre, les locaux de SQY ont accueilli l'événement « **Mangez sain, mangez local** », rassemblant plus de 100 participants (12h-14h). Ce rendez-vous a mis à l'honneur les bienfaits d'une alimentation saine et de proximité, tout en sensibilisant aux enjeux environnementaux et de santé.

L'IPS (Institut de Prévention Santé) a sensibilisé de manière ludique sur le **lien entre alimentation et santé**. Trois producteurs locaux étaient également présents : l'Huilerie de la Plaine de Versailles, la Ferme des 3 Jardins, et Les Ruchers des Yvelines, faisant découvrir aux participants des produits de qualité issus de circuits courts. Le service Développement Durable qui a organisé l'événement, l'a aussi enrichi avec des **outils pratiques**, comme le livret « Manger local », le disque des fruits et légumes de saison, et un **quiz** portant sur l'agriculture locale, la saisonnalité et les bienfaits alimentaires (50 participants). Des lots composés de produits locaux et de cadeaux écoresponsables ont récompensé les gagnants.



© C. Loulié



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION



© C. Loulié

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes

- Utilisation des outils de communication de la commune pour inciter les habitants à mieux respecter leur environnement et leur cadre de vie (**propreté urbaine**, entretien des trottoirs, lutte contre les dépôts sauvages...).
- Sensibilisation des usagers des jardins familiaux à des pratiques économes de la ressource en eau.
- **Label E3D / École en démarche globale de Développement Durable** pour le Groupe scolaire Gabriel Bouvet.
- Mise à disposition de **carrés potagers** pour les écoles primaires.
- Organisation d'**opération de nettoyage** avec les écoles élémentaires mi-septembre dans le cadre du **World Clean Up Day**.

→ Actions 2024

- Sortie nature intergénérationnelle en juin sur

le site du Val Favry visant à sensibiliser petits et grands à la **biodiversité**.

- Réalisation d'**ateliers** par l'association Les Jardins Cydonia autour de l'alimentation, de l'arboriculture fruitière, de la biodiversité et du compostage pour faciliter le transfert des connaissances et de compétences au grand public en matière d'**autonomie alimentaire**.
- Atelier ludique de gestion des **biodéchets** avec les enfants du Centre de Loisirs, en septembre 2024.
- Animation intergénérationnelle sur la perception de la nature avec les 5 sens en octobre 2024.
- Atelier cuisine **zéro déchets** en octobre 2024.
- Atelier de lutte contre les **chenilles processionnaires** du pin et du chêne en novembre 2024.
- Mise en place de **panneaux pédagogiques** sur la commune de Coignières en vue de sensibiliser les habitants aux nouvelles

pratiques de gestion des espaces verts et à la biodiversité.

• **Label national « Territoires, Villes et Villages Internet »** qui permet d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un internet citoyen à la disposition des habitants.

• Procédure interne de **dématérialisation** pour le process « Courrier » et les bulletins de paie via service **Orange Coffreo**, coffre-fort numérique mis à disposition de chaque agent et suivi par **80%** du personnel.

ÉLANCOURT

→ **Fête de la Nature** du 22 au 25 mai : observation, capture et identification des odonates et lépidoptères au bassin de la Boissière. Publics concernés : enfants des écoles et centres de loisirs et grand public.

→ **Interventions** de la chargée de mission biodiversité dans les écoles : animations sur les thèmes de la **biodiversité et des écosystèmes**.

→ **Communication régulière** afin d'inciter les habitants à mieux respecter leur environnement et leur cadre de vie : lutte contre les dépôts sauvages, la propreté urbaine. Conseils et encouragements pour une démarche environnementale et écologique (circulations douces, tri, lutte contre le gaspillage, économie d'énergie...).

→ **Stand France Rénov'** : informer et sensibiliser sur les sujets de la **transition énergétique**. 2 conseillers ALEC 78 présents à la **Fête d'Automne** de septembre. Renseignements sur la rénovation des logements, l'éligibilité aux dispositifs financiers, les **écogestes**, et jeu géant de l'oie sur l'**énergie (une cinquantaine de visiteurs)**.

→ **Ateliers Écogestes** pratiques et ludiques (dispensés par l'ALEC 78) : sensibilisation aux économies d'énergie au domicile et incitation à plus de sobriété.

→ Différentes actions sur le **développement durable** organisées par l'**Agora** : expositions sur les **économies d'énergie** et la gestion de l'eau, animations « **Pied d'immeuble** » (Ville verte) sur le tri des déchets, la gestion de l'eau... Visites du **centre de tri** et de l'**usine d'incinération du Sidompe** (Thiverval Grignon). Visite de site de traitement des déchets (**centre de tri et centre d'incinération**) par les écoles, centres de loisirs et les seniors via le CCAS.

→ Atelier « **Café Répart'Tout** » gratuit de réparation : petits objets électroniques, petite maroquinerie, bijoux, vêtements et objets en tissu. Lutte contre le **gaspillage** tout en mettant en avant l'**entraide**.

→ **Sensibilisation et actions auprès des scolaires** sur le thème du **développement durable** :

• Gestion des déchets : visite du **centre de tri** et usine d'incinération du **Sidompe**.

• **Potagers** : visite des **jardins familiaux** (animation par les jardiniers).

• Accompagnement des écoles et centres de loisirs dans leurs projets pédagogiques sur le **développement durable** : tri, actions de jardins potagers...

• Sensibilisation au **gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires via le tri des restes et du pain avec pesée, complétée par le tri des autres déchets issus des repas (pots de yaourts...).

• Sensibilisation à la gestion de l'eau : récupération à la cantine par les enfants, dans des arrosoirs, de l'eau restant dans les verres pour arroser le potager de l'école et/ou espaces verts (**herbe, arbustes...**).

→ **Journée Prévention sécurité routière (2 roues motorisées ou non)**.

→ Initiation aux **gestes de premiers secours** à des scolaires dans le cadre de la **semaine du handicap** en octobre.

GUYANCOURT

→ **Programmation annuelle TE de la Ville** :

• 14 évènements organisés comme la **Fête de la Transition écologique au Parc de l'Ermitage**, la conférence du glaciologue Luc Moreau ou encore des ateliers créatifs avec les **espaces de proximité**.

→ **Programmation annuelle d'animations nature et sportives à destination des écoles et centres de loisirs** :

• Activités **Land Art**, cuisine nature et saisons, ateliers de sensibilisation à la nature et à l'environnement, **marche nordique**, exposition pédagogique et artistique sur le **recyclage**.

• **5500 enfants** participants dans 11 écoles.

→ **Guide sur les 5R** réalisé par les élus du **CME** (Conseil Municipal des Enfants).

LA VERRIÈRE

→ La ville de La Verrière est impliquée dans la réussite scolaire et l'éducation. Plusieurs dispositifs allant de l'étude jusqu'aux dispositifs de réussite éducative sont déployés en lien avec l'**éducation nationale**.

→ La ville a équipé l'ensemble des élèves de **CE1 au CE2 de tablettes numériques** et souscrit au dispositif cartable numérique du département pour l'équipement des **CM1 et CM2**. De plus, chaque classe est équipée d'un TNI (Tableau Numérique Interactif) et un conseiller numérique mène des actions de programmation avec les enfants, notamment lors des temps de **centre de loisirs**. Plusieurs sortes de **robots pédagogiques** permettent d'illustrer ces ateliers.

→ Le **CMJ** (Conseil Municipal des Jeunes) poursuit ses actions et participations aux cérémonies commémoratives. Les réflexions sur les projets devraient permettre de proposer un portage par les jeunes d'une idée solidaire ou partenariale de A à Z.

→ Un accès à un **site de soutien scolaire gratuit** en ligne est disponible pour chaque élève de la ville.

→ L'équipe municipale investit dans un programme de **médiation artistique**, notamment par un partenariat avec le **CMBV** (Centre de Musique Baroque de Versailles) qui se poursuit depuis plusieurs années. Une parade baroque a d'ailleurs réuni plusieurs centaines de personnes à l'été 2024.

→ La ville possède une **salle de spectacle** permettant également la médiation artistique avec des spectacles sur des thèmes culturels, historiques... pour les scolaires et tout public, avec une politique tarifaire très attractive.

→ Le travail sur la **parentalité** est mené dès la crèche en passant par le CSC (Centre Social et Culturel) avec des conférences spécifiques, notamment sur le danger des écrans.

→ La ville défend toujours ses **6 places AVIP** en crèche permettant l'insertion des parents qui reprennent une activité ou se mobilisent pour une formation.

→ Sur la formation et l'insertion, il y a une forte mobilisation avec des **apéros débats**, des forums organisés par la ville qui permettent la mise en relation des jeunes avec les entreprises qui recrutent. **Forum de l'emploi** le 21 novembre 2024.

→ Enfin, la ville valorise les talents et les réussites en accordant des dotations et en organisant des soirées pour féliciter les jeunes diplômés, ce qui permet également d'inviter des **Verrierois** ayant un parcours ou une expérience exemplaire.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ **Journée de la forêt**.

→ Continuité de la **mission anti-gaspillage**.

→ **38 animations** dans les écoles, **5** dans les accueils de loisirs, et des animations pour les **seniors (catalogue joint)**.

→ Fin des **services civiques**, continuité du recrutement en cours.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Sensibilisation à la protection des rivières** :

• Poursuite de la sensibilisation par la mise en œuvre de marquage peinture « **Ici commence la rivière – Ne rien jeter !** » au niveau des **avaloirs**.

→ **Passeport du civisme** :

• Les élèves de **CM1 et CM2** des écoles de Magny-les-Hameaux participent au **Passeport du Civisme**, où ils réalisent des actions concrètes dans les domaines du devoir de mémoire, la **solidarité**, le **patrimoine**, la **protection des citoyens et l'environnement**. Les élèves doivent valider chacun des thèmes au moyen d'actions individuelles et/ou collectives.

• Pour chaque action, un **ambassadeur** choisi par Monsieur le Maire valide la participation de chaque enfant en tamponnant son passeport.

• À la rentrée de septembre 2024, le **Collège** de la commune mettra en place son propre passeport du civisme à destination des élèves de **6^{ème}** (avec le même principe).

→ Formation Fresque du Climat :

- **71 agents municipaux et 16 élus communaux** ont été formés à la **Fresque du Climat** afin de promouvoir l'engagement écologique dans les actions communales.

→ Semaine Olympique et Paralympique :

- Sensibilisation à différents types de **handicaps** (moteur, visuel, mental...) par des ateliers variés (**basket fauteuils, rencontre para-athlète**).
- Pour les élèves du **CP à la 5^{ème}**, soit environ **680 élèves et 48 collégiens**.
- À cette occasion, tous les élèves sont repartis avec une **médaille éco-responsable**, issue du mouvement **Precious Plastic recyclage plastique participatif**.

→ Activités vélo (Savoir Rouler) et golf :

- Ateliers pour les élèves d'élémentaire, visant à apprendre la **sécurité à vélo** et à découvrir le **golf**, favorisant la **mobilité douce** et l'initiation sportive.

MAUREPAS

→ Actions 2024

Actions à destination du jeune public :

- **Participation active au réseau ville Amie des enfants** d'UNICEF France (actions de sensibilisation auprès des **enfants, formation des agents**, organisation des événements tels que UNIDAY, anniversaire de la convention internationale des droits des enfants).
- Poursuite de la mise en place de **potagers** dans les **centres de loisirs** et les **centres périscolaires**.
- **Participation des enfants** à la plantation des espaces végétalisés dans les **écoles**.
- Mise en place d'une **programmation pluriannuelle** de végétalisation des cours d'écoles.
- **Soutien** et accompagnement des **écoles** pour l'obtention du label **E3D** de l'Éducation nationale : le **groupe scolaire des Coudrays** et l'**école maternelle des Bessières** sont déjà inscrits Cette démarche vise à former des **citoyens informés**, critiques et engagés, capables de contribuer à la transition

écologique et de promouvoir un mode de vie plus durable.

- **Développement d'un parcours sensoriel** autour du **bassin de la Courance** avec, en plus de la **longue vue** et du cône d'écoute, un **xylophone** pour faire chanter les arbres et une **table de reconnaissance** des arbres.

→ Événements tout public :

- Organisation de la **Semaine du Développement Durable** avec une journée consacrée au « **World Clean Up Day** ».
- **Mai des serres** avec notamment des **visites guidées** des serres, une mini **ferme pédagogique**, des ateliers de **bouturage et de rempotage**, du troc de plantes, des stands associatifs...

→ Actions à destination des services municipaux :

- Sensibilisation des **agents**, et du public scolaire et associatif aux économies d'**énergie** et de ressources.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Les Assises de l'éducation : repenser le bien-être et l'excellence pour une école sereine ! Imaginez, réinventez, afin de faire face à la baisse de natalité, mais également dans la bonne gestion des espaces communaux. Ce grand projet de réflexion collective, qui sera mené jusqu'en 2025, poursuit plusieurs objectifs : le premier est de penser ensemble le devenir des écoles dans l'intérêt de l'enfant, en mobilisant mieux tout ce qui peut l'être. Il faudra, pour cela, tendre vers une optimisation de l'usage des locaux scolaires : repérant les espaces mutualisables tout en répondant aux besoins exprimés par tous les acteurs de l'école.

Les réflexions se sont faites sur cinq thématiques : espaces extérieurs, journée de l'enfant, bien vivre ensemble, espaces intérieurs, offre éducative/partenaire. Après la partie diagnostic et les propositions d'actions, le conseil municipal et l'Éducation nationale vont arbitrer les propositions d'actions en fin d'année 2024.

PLAISIR

→ **Cité éducative** : Plaisir bénéficie pour la troisième année consécutive du label « Cité éducative », visant à renforcer la prise en charge éducative des 0-25 ans dans les quartiers politiques de la ville (QPV) et de leurs

parents, en dehors du cadre scolaire. L'objectif est de créer des parcours sur mesure grâce à la collaboration de tous les acteurs. Les deux axes principaux sont l'enseignement culturel et la participation des jeunes filles à la vie citoyenne. En 2024, les 35 actions doivent favoriser un climat éducatif propice aux apprentissages, avec des actions pour :

- **Promouvoir la santé physique et psychique**, avec des ateliers sur l'image de soi et des séances de sophrologie et d'art-thérapie.
- **Réduire les inégalités d'accès à la culture**, en proposant des places de spectacles à 1 euro et des activités musicales en partenariat avec Radio France.
- **Sensibiliser à la biodiversité et au développement durable**, à travers un jardin pédagogique, des classes vertes en milieu marin et un voyage scolaire aux Pays-Bas sur le thème de l'eau.

→ Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Des mesures ont été prises pour sensibiliser les enfants au gaspillage dans les cantines de Plaisir. Une commission des menus a été créée pour recueillir leurs avis et proposer des repas de qualité, tout en ajustant l'offre pour mieux correspondre aux goûts des élèves. Le suivi des déchets et l'utilisation d'outils visuels comme le « gâchimètre » sont utilisés pour renforcer cet engagement.

→ **Marché de restauration** : La loi Egalim a été intégrée avec l'introduction d'un repas bio par semaine et la mise en place de bacs gastro pour éliminer le plastique d'ici 2025. Cette loi vise à promouvoir une alimentation saine et durable, en garantissant une rémunération juste aux producteurs et en améliorant la qualité des produits alimentaires.

→ **Tri des déchets dans les cantines** : des tables de tri et des poubelles adaptées ont été installées dans les écoles élémentaires pour sensibiliser les élèves dès le CP au tri des déchets. L'objectif est de garantir la collecte des déchets alimentaires, transformés en compost ou en bioénergie.

→ **Dispositif des petits déjeuners** : Plaisir offre un petit déjeuner équilibré aux élèves, en particulier dans les quartiers fragiles. Ce repas contribue à l'égalité des chances et à l'éducation alimentaire, tout en incluant des activités pédagogiques sur le bien-manger et la nutrition.

→ **Label « E3D »** : les écoles Mozart et Prévert ont obtenu le label « E3D », récompensant leur démarche de développement durable. Les éco-délégués jouent un rôle central dans la sensibilisation et l'engagement écologique.

→ **Pédibus** : ce service d'entraide, initié par les éco-délégués et les parents d'élèves, a été reconduit après une phase d'expérimentation positive. Il permet aux enfants de se rendre à l'école à pied de manière collective et écologique.

TRAPPES

→ **Jumelage avec la Comédie-Française** permettant aux collégiens de se rendre toute l'année à des représentations avec leur classe ainsi que de rencontrer des acteurs pour découvrir les métiers du spectacle.

→ **Séjour en Europe** garanti à tous les élèves de 4^e pour leur permettre de découvrir d'autres cultures au moins une fois lors de leur scolarité.

→ **Fourniture de kits de rentrée scolaire** aux élèves des classes élémentaires, de dictionnaires pour les élèves de CE1 et de calculatrices pour les élèves entrant en 6e.

→ **Travaux de modernisation des écoles de la ville** et amélioration des conditions d'études des enfants, effort financier de près d'1,5 millions d'euros en 2024.

→ Renforcement du **soutien financier aux projets pédagogiques des écoles**, porté à 32 000 euros.

→ **Étude après l'école et matinées ludoéducatives** du mercredi matin à 1 euro seulement pour l'année.

→ **Développement des classes à horaires aménagés** « danse » et « musique » et mise en œuvre du dispositif « Orchestre à l'école » pour favoriser la pratique artistique en milieu scolaire.

→ Mise en place du **dispositif Réussite éducative** qui accompagne 500 enfants en difficulté scolaire à travers un accompagnement individuel et en petits groupes.

VILLEPREUX

→ **Passeport du civisme** : en 2023, Villepreux a lancé le Passeport du civisme, un outil pédagogique pour sensibiliser les élèves de CM2 à la citoyenneté. Ce programme aborde des thématiques essentielles telles que :

- Les valeurs du sport ;
- Le devoir de mémoire ;
- Grandir avec ses aînés ;
- La sécurité domestique ;
- Préserver son environnement

Les actions proposées peuvent être réalisées en famille ou avec les enseignants.

→ **Savoir rouler à vélo** : la Ville offre un programme de 10 heures de formation pour les élèves de CM1. Ce programme leur apprend à circuler en toute sécurité et à pratiquer le cyclisme de manière responsable. Encadrés par diverses associations et autorités locales, les enfants apprennent à rouler en autonomie sur la voie publique. En 2024, 171 enfants ont obtenu leur diplôme du « savoir rouler à vélo » pour se déplacer en toute sécurité.

→ **Lutte contre le harcèlement scolaire** : Villepreux a organisé une conférence sur le harcèlement et le cyberharcèlement, animée par Monsieur Mace, principal du collège Léon Blum, dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement du 9 novembre.

→ **Sécurité routière** : en septembre 2023, Villepreux a organisé une Journée de la Sécurité routière, en collaboration avec plusieurs partenaires, pour sensibiliser la population aux dangers de la route. Le programme incluait des simulations d'accidents, des tests d'alcoolémie et des ateliers sur la sécurité, tels que le port du casque et la conduite responsable.

→ **Réfection des offices de restauration** : les travaux de modernisation des offices de restauration des écoles du Val Joyeux, Gérard Philipe et Prieuré seront terminés fin août 2024. Ces rénovations offriront des espaces plus modernes, adaptés aux besoins des équipes et favorisant l'autonomie des enfants lors des repas.

→ **Engagement pour l'environnement** : chaque année, les écoles et accueils de loisirs de Villepreux participent à des projets

pédagogiques pour l'environnement. Cette année, des expositions et œuvres ont été réalisées sur des thèmes comme l'eau, les oiseaux et la permaculture. La Ville a également pris part au **World Clean Up Day**.

→ **Projet « Un accueil de loisirs pour tous »** : Villepreux poursuit son projet d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils périscolaires. En 2023, 25 enfants âgés de 3 à 11 ans en situation de handicap ont bénéficié de ce dispositif. La Ville souhaite l'étendre aux autres établissements et a candidaté au budget participatif handicap de la Région Île-de-France.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ **Investissement dans 4 nettoyeurs vapeur** pour l'entretien des structures Petite Enfance.

→ Achat de **verres (et non plus de gobelets en plastique)** pour les repas dans les crèches.

→ Fabrication de **surchaussures avec des tissus de récupération**.

→ Utilisation de **matériaux de récupération pour les activités manuelles**.

→ **Tri des déchets** dans les crèches.





05

BIEN-ÊTRE



AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DANS LES ESPACES PAYSAGERS

Outre leurs effets d'apaisement, les parcs et jardins sont des lieux propices à une variété d'activités. Ils permettent de se divertir et de pratiquer des exercices physiques (marche, course, vélo, jeux de ballon, fitness) ou des activités sur les aires de jeux.

À SQY, l'urbanisation préserve le patrimoine naturel tout en intégrant de **nouveaux équipements** : parcs, mails et jardins publics. Parmi les espaces emblématiques figurent La Sourderie (Montigny et Voisins-le-Bretonneux), les Sources de la Bièvre (Guyancourt), les Coudrays (Élancourt) et la plaine de Neauphle (Trappes). Ces aménagements, conçus par les urbanistes de la ville nouvelle et poursuivis par les services de SQY, participent pleinement à la **qualité de vie locale**.

FAVORISER LE SPORT ET LA DÉTENTE DE PROXIMITÉ

Les espaces paysagers de SQY sont aménagés pour encourager la **pratique sportive et ludique à proximité des lieux de résidence**. Grâce à des équipements tels que des agrès, les habitants et salariés peuvent s'adonner à des activités physiques sans se déplacer en voiture. Cela contribue à **réduire la sédentarité** en promouvant le sport santé en extérieur et en libre accès, en cohérence avec la stratégie nationale.

Le sport en plein air joue un rôle clé dans le **bien-être**, en influant positivement sur la santé physique, psychologique et sociale. Ce patrimoine d'activités de plein air est géré par les services de SQY.

PARCOURS DE SANTÉ ET AIRES DE JEUX

SQY dispose de **6 parcours fitness et street workout** : parcours Allende (Trappes), mail de l'Europe et parc de l'Homme couché (Élancourt), parc de la Remise (Voisins), parc Cousteau (La Verrière) et parc Centre-ville (Guyancourt). **Cinq parcours sportifs équipés d'agrès** complètent cette offre : la Courance (Maurepas), la Coudre (Montigny), les Hauts du Moulin (Villepreux) et le parc de la MGEN (La Verrière).



Le territoire compte aussi **47 aires de jeux**. Cette année, l'aire de jeux de Maurepas a été rénovée pour devenir partiellement inclusive. Ce type d'aménagement favorise le développement global des enfants, quelles que soient leurs capacités physiques, sensorielles ou cognitives.

Les installations comprennent un **sol souple et coloré et des jeux adaptés** (panneaux en braille et en langage des signes, structures accessibles : cabane, tourniquet, camion).

UNE OFFRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Les aménagements sportifs et ludiques sont complétés par les **équipements gérés directement par les communes**. En 2024, SQY a réalisé plusieurs projets :

→ **Mail de Vendée** (aire de jeux à Maurepas, 110 000 €),

→ **Allée du Temps Perdu (Plaisir, aire de fitness et ajout d'un panneau de basket)**.

INFORMATIONS CLÉS :

Une cartographie complète des aires de jeux et parcours sportifs est disponible sur le site de SQY :



OFFRE DE SOINS : L'ACTION DE L'IPS

L'Institut de Promotion de la Santé (IPS) déploie des actions en faveur de la promotion et de la préservation de la santé. Grâce à son Contrat Local de Santé (CLS) 2, il a agi en 2024 autour de trois axes stratégiques.

L'Institut de Promotion de la Santé (IPS) s'engage dans le déploiement des actions de **promotion et de préservation de la santé**. Celles-ci prennent la forme du Contrat Local de Santé (CLS) 2, que porte l'Institut. Le CLS s'articule autour de **3 axes stratégiques**. Les actions sont essentiellement préventives (Axe 2). Elles s'appuient sur l'observatoire en santé (Axe 1) et sur le développement de l'offre de soins (Axe 3).

→ AXE 1 : OBSERVATION EN SANTÉ

- Enquête en **santé mentale** pour recueillir les besoins et les attentes, en vue de construire le Conseil Local en Santé Mentale Intercommunal.

→ AXE 2 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES, PARMIS LESQUELLES :

- Le développement des ateliers thématiques de **promotion et d'éducation à la santé** afin de renforcer les compétences des habitants et faciliter leur appropriation des enjeux de santé physique et mentale ;

- L'accompagnement des communes à la mise en place d'actions de **sensibilisation collective** (Octobre Rose, Semaine d'Information en Santé Mentale...);

- Le renforcement de l'offre de **services en santé mentale** pour favoriser l'accès à la prévention et/ou aux soins des jeunes 16-25 ans : dispositif « Ambassadeurs en Santé Mentale 78 » et équipe mobile psychiatrie Horizon (secteur 15) ;

- L'accompagnement des acteurs en lien avec les **publics vulnérables** par le développement de l'offre de formation ;



- Le développement du dispositif de **lutte contre les maladies chroniques** « sport sur ordonnance » (98 médecins prescripteurs, 14 créneaux d'activité physique adaptée répartis sur 10 communes) ;

- L'accompagnement des aidants via un **programme d'actions itinérant** sur le territoire ;

- La mise en œuvre du plan d'actions du dispositif « **coopérative d'acteurs** » visant à mobiliser les publics les plus éloignés du système de soins vers un parcours de soins (forum santé et dépistages diabète, audiovisuels et orientation).

→ AXE 3 : FAVORISER L'OFFRE DE SOINS ET L'INNOVATION EN SANTÉ LOCALE

- Poursuite de l'accompagnement des communes dans le **renforcement de leurs offres de soins**, à travers les projets de maisons de santé pluri professionnelles (fonds de concours de 1 M€ voté pour le projet des Clayes-sous-Bois) ;

- Accompagnement au Mérantais du Centre de ressources et de formation pour les **technologies de l'autonomie** (aides techniques et solutions domotiques) en partenariat avec l'Agence Autonomy et le prestataire Modulor Design.

Grâce à ces actions, l'IPS joue un rôle essentiel dans **l'amélioration de l'accès aux soins** et dans l'accompagnement des publics vulnérables.



LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS TOUS MODES

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines œuvre pour améliorer la sécurité des déplacements tous modes. Objectif : « apaiser » les circulations motorisées du territoire.

La politique de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) en matière de **sécurisation des déplacements** passe par un « apaisement » des circulations motorisées en milieu urbain.

UN RÉSEAU SÉCURISÉ

Le réseau viaire de SQY a vocation à offrir des **conditions de déplacement sécurisées** pour l'ensemble des modes (automobile, vélo, bus, train, piétons...). Dans ce cadre, SQY propose un plan d'actions complet, et une hiérarchisation viaire partagée par tous, à travers son Plan local de déplacements (PLD). Une feuille de route de lutte contre l'insécurité routière y est insérée.

Il s'agit notamment de traiter les **zones d'accumulation d'accidents corporels** de circulation et les secteurs à forte gravité. Il s'agit également de repenser l'espace public et le « partage modal » de la voirie pour une meilleure cohabitation des usages et une plus grande sécurité des déplacements (Zones 30, zones de rencontre, etc.). Par ailleurs, le groupe de travail interservices sur la sécurité routière (constitué en 2015) vise à **objectiver la notion de risque** et à apporter des préconisations en matière d'aménagements.

UN APPUI SUR DES DONNÉES

Ces analyses s'appuient sur des **données chiffrées** : SQY a par exemple développé en interne une interface numérique destinée à mieux connaître l'accidentologie sur son territoire (**accidents corporels**).

L'agglomération de SQY édite également tous les ans un **bilan de l'accidentologie** afin d'améliorer la connaissance et de mesurer l'efficacité des actions menées.

Les mesures sont **multiples** : lutte contre les « masques de visibilité » le long des voiries et des



© C. Lauté

carrefours (taille et entretien de la végétation), réfection de marquages au sol, réalisation d'aménagements modérateurs de vitesse (plateaux surélevés, chicanes de stationnement, alternats...), réalisation de trottoirs, de bandes ou pistes cyclables, interventions sur le réglage des feux, etc.

Depuis 5 ans, on note une **baisse du nombre d'accidents** impliquant des piétons.

SQY : CHIFFRES CLÉS 2024

- 27 demandes de sécurité routière ont été traitées ;
- 50 accidents et 110 victimes par an en moyenne sur SQY ces 5 dernières années ;
- 42% des accidents ont lieu sur le réseau local ;
- Baisse du nombre d'accidents sur les 5 dernières années ;
- Baisse continue du nombre de **blessés graves** sur SQY depuis 2019 ;
- Baisse des **victimes** sur les 5 dernières années ;
- Plus faible nombre de victimes **depuis 2020**.



ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES MOBILITÉS

Dans un environnement à priori peu propice, SQY mène avec succès de nombreuses actions pour développer les moyens de transport durables.

De par son histoire, l'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines est **favorable à la voiture**. Toutefois, SQY déploie régulièrement de **nouveaux modes de déplacements**, agrémentés d'une ambitieuse politique qui en favorise l'usage. Les axes d'intervention sont nombreux :

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Pour **favoriser les transports durables et un réseau de liaisons entre quartiers**, en traitant les discontinuités, en réalisant de nouvelles infrastructures et en aménageant de nouveaux pôles multimodaux (SQY-Montigny, gare de La Verrière et prochainement Plaisir-Grignon et Villepreux-Les-Clayes). 2024 a été marquée par la **fin de la première phase du Schéma Directeur Cyclable** (2021-2024 : livraison de nombreuses liaisons cyclables structurantes).

PROPOSER DES SERVICES DE MOBILITÉ DURABLE INNOVANTS, À L'IMAGE EN 2024 :

- de la mise en place des **premiers bus de soirée** en gare de Plaisir-Grignon qui prennent le relais des lignes régulières le soir ;
- de la possibilité offerte, dans le nouvel appel à candidature (AAC) portant sur la mise en place d'une **flotte de trottinettes électriques**, d'expérimenter le déploiement d'une flotte complémentaire de vélos à assistance électrique en libre-service ;
- de l'expérimentation d'Urbanloop, un service de **transport guidé innovant**, composé de capsules autonomes permettant de transporter un à deux adultes assis ;
- du lancement d'un **appel à candidature** (AAC) pour accueillir un service d'autopartage sur le territoire.



© C. Lauté

RENSEIGNER LES VOYAGEURS SUR LES OFFRES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE À TRAVERS :

- des supports **papiers et numériques** (guide de la mobilité, site Internet interactif dédié, vidéos, etc.) ;
- l'animation de **forums** tout au long de l'année (Semaine Européenne de la Mobilité, accueil des nouvelles entreprises, forums étudiants, etc.) ;
- un **accueil physique** (et téléphonique) à l'Agence de la mobilité en gare de SQY-Montigny et, depuis 2023, sur l'ensemble du territoire grâce au déploiement de la première agence mobile d'Île-de-France.

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES

Pour faciliter le transport des salariés, habitants et étudiants. SQY anime depuis de nombreuses années avec la CCI Versailles-Yvelines et l'association d'entreprises Deltas SQY la démarche des « **Plans de Mobilités Inter-Entreprises** » (PMIE) sur 6 secteurs du territoire. Le premier service d'autopartage inter-entreprises des Yvelines Sqyshare, en est l'un des exemples. l'un des exemples.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 1500 trottinettes électriques en libre-service et 300 stations ;
- 170 vélos en location (Vélostation) ;
- 7 gares ;
- Desserte régulière par 3 lignes de trains (lignes N, U et RERC) et ponctuelle par le TER Centre ;
- 95 lignes de bus ;
- 6 secteurs PMIE ;
- 100 points de recharge électrique.



UNE POLITIQUE CYCLABLE AU SERVICE DES MOBILITÉS DOUCES

SQY développe les modes actifs, comme le vélo et les trottinettes, pour doubler leur part modale des déplacements quotidiens d'ici 2031. Cinq types d'actions structurent cet engagement.

L'ambition poursuivie par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) se traduit par la mise en œuvre d'un **schéma directeur cyclable**, adopté le 1^{er} juillet 2021, et décliné en **cinq volets d'actions**.

1- INFRASTRUCTURES

SQY améliore les conditions de circulation sur un réseau de 250 km, en garantissant **continuité, sécurité et confort**. Le réseau, conçu avec les communes, le Département, la Région et l'État, comprend des liaisons structurantes (axes majeurs), secondaires et complémentaires. Depuis 2021, 75 km de liaisons ont été livrés, dont 30 km en 2024. Parmi les **réalisations notables** : la finalisation de la V8 du Réseau VIF reliant Plaisir-Grignon à Magny-les-Hameaux (19 km), la voie verte sur l'avenue Nicolas-About (Montigny-le-Bretonneux), et la ligne 4 reliant Montigny-le-Bretonneux à Magny-les-Hameaux. Des **aménagement innovants**, comme des chaussées à voie centrale bidirectionnelle, ont été mis en place à La Verrière, Maurepas et Plaisir.

2- STATIONNEMENTS

SQY prévoit d'ajouter **2 400 nouvelles places de stationnement pour vélos**, complétant les 3 600 déjà existantes. Parmi celles-ci, plus de 320 places sécurisées sont réparties entre 5 consignes dans 4 des 7 gares de l'agglomération. En janvier 2024, une étude sur les besoins en stationnements a été lancée pour identifier de **nouveaux emplacements** en phase avec les attentes des communes.

3- JALONNEMENT

Un **schéma de jalonnement cyclable** est prévu pour guider les cyclistes à travers le territoire. En 2024, 153 mâts ont été installés le long de la liaison 8 du Réseau VIF sur 19 km, pour un coût de 110 000 €.



© C. Lauré

SQY jalonne l'ensemble de ses liaisons structurantes, d'ici 2031 (seules les V3 et V8 respectent la charte VIF imposée par la Région IDF).

4- ENTRETIEN

L'entretien des infrastructures et du stationnement est primordial pour **encourager la pratique du vélo**. SQY y consacre un budget croissant, atteignant 400 000 €/an à terme. Cette tâche est partagée avec le Département, l'État et les communes selon la propriété des aménagements.

5- SERVICES ET ANIMATIONS

L'offre de services, déjà présente à la Vélostation, est étendue à travers l'**Agence Mobile**, qui propose location, consigne et réparation sur l'ensemble du territoire. En parallèle, SQY abrite 7 points de distribution du service Véligo Location et accueille régulièrement des événements pour encourager la pratique des modes actifs. Avec ces actions, SQY se positionne comme un **acteur clé du développement des mobilités douces** en Île-de-France, tout en répondant aux enjeux environnementaux et de qualité de vie sur son territoire.

CHIFFRES CLÉS 2024

- **103 kilomètres** de liaisons structurantes ;
- **143 kilomètres** de liaisons secondaires ;
- **36,6 millions d'euros** d'investissements sur 10 ans.



MOBILITÉ EN LIBRE-SERVICE ÉTENDU POUR UNE AGGLOMÉRATION PLUS CONNECTÉE



© C. Lauré



© C. Lauré

SQY mise sur les modes de transport actifs pour améliorer les déplacements intercommunaux. Grâce à un appel à candidature, l'agglomération élargit son offre de trottinettes électriques en libre-service et lance un service de vélos à assistance électrique (VAE).

Depuis fin 2020, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines propose un **service de trottinettes électriques en libre-service**, une première dans un contexte périurbain.

UNE OFFRE INNOVANTE POUR UN TERRITOIRE EN PLEINE ÉVOLUTION

Avec une flotte oscillant entre **1 100 et 1 500 trottinettes** réparties sur plus de 300 stations, cette initiative répond aux besoins de déplacements locaux, principalement pour les trajets de "premier et dernier kilomètre." En trois ans, plus de 2,2 millions de trajets ont été réalisés.

Les trottinettes se sont intégrées dans le paysage urbain et constituent désormais **une alternative pratique aux transports motorisés**, avec une distance moyenne par trajet de 1,7 km, soit environ 9 minutes. Ce service a trouvé un écho favorable auprès des usagers, comme en témoignent les retours positifs des enquêtes de satisfaction menées en 2021 et 2023. Fort de ce succès, SQY a lancé un **nouvel appel à candidature en 2024** pour consolider cette offre de mobilité douce.

UN NOUVEAU PROJET : VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR UNE INTERMODALITÉ ACCRUE

À partir de 2025, SQY entend enrichir son service de mobilité avec une offre complémentaire de vélos à assistance électrique. En attribuant un contrat unique à un opérateur, l'agglomération souhaite non seulement **renouveler le parc de trottinettes**, mais aussi lancer une **expérimentation de VAE** pour répondre à des besoins de déplacements plus longs et diversifiés. Ce projet vise à attirer un public plus large que celui des trottinettes (trajets intercommunaux plus longs).

L'introduction des VAE s'inscrit dans une stratégie de **diversification** des modes de transport en libre-service, favorisant l'**intermodalité**. En ajoutant les vélos électriques aux trottinettes, SQY renforce les liens entre ses différentes communes et augmente la part modale du vélo, répondant ainsi aux enjeux environnementaux et au besoin de mobilité durable sur le territoire.

Avec cette initiative, SQY se positionne comme un **acteur de la mobilité durable**.

CHIFFRES CLÉS 2024

- De **1 100 à 1 500** trottinettes électriques en libre-service ;
- Environ **308 emplacements** dédiés sur l'espace public ;
- **2,2 millions de trajets** effectués depuis le lancement du service ;
- **1,7 kilomètres**, 9 minutes 30 (distance et durée moyennes d'un trajet).



DIVERSIFICATION DES MOTORISATIONS

SQY porte plusieurs initiatives pour mettre en place une flotte de véhicules « propres » sur son territoire, qu'il s'agisse du parc de véhicules de l'agglomération, des transports en commun ou du parc privé.

La voiture restant le mode de déplacement le plus utilisé à SQY, la **transition vers des véhicules propres** réduirait sensiblement l'empreinte écologique. L'utilisation d'un véhicule électrique est deux à trois fois moins onéreuse que celle d'un véhicule thermique.

FLOTTE DE VÉHICULES SQY : DES EFFORTS ENGAGÉS

Au sein de la communauté d'agglomération, l'effort de transition a été initié à travers **plusieurs actions portant sur la flotte de véhicules professionnels**. Celle-ci se monte actuellement à 146 véhicules, dont 31 sont électriques.

En 2022, 10 véhicules thermiques ont été remplacés par des **véhicules électriques**. Cela portera à terme à près de 50 % le pourcentage de véhicules à zéro émission de CO₂ sur l'ensemble de la flotte de véhicules de service.

Par ailleurs, SQY poursuit un objectif de **contractualisation avec le Conseil Départemental**, afin de subventionner des véhicules utilitaires électriques (Contrat Yvelines Territoires).

DES CHOIX DE TRANSITION SUR LA FLOTTE DU RÉSEAU DE BUS DE SQY

Des choix sont par ailleurs opérés au sein de la **flotte des bus** qui circulent sur le réseau SQY. Ce matériel relève de la Région (Île-de-France Mobilités, IDFM). Pour autant, avec 95 lignes de bus qui desservent SQY, les choix retenus ont leur importance au niveau local en matière de développement durable.

Aujourd'hui, les bus les plus **polluants** sont **immobilisés**. Par ailleurs, sous l'impulsion



© C. Loulé

d'IDFM, dont l'objectif est d'avoir un parc de bus 100 % propre en 2025 pour les zones les plus denses de la région et 2030 pour l'ensemble de la région, la transition énergétique s'est accélérée. Aussi, le Centre opérationnel Bus de Trappes a été converti au gaz en 2021. **41 bus circulent au gaz sur le réseau de SQY**, préfigurant le remplacement intégral. Cependant, IDFM n'a plus opéré de renouvellement notable depuis 2021 sur le réseau de SQY comme sur les lignes des 5 autres contrats qui assurent par ailleurs la desserte de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

SQY favorise le déploiement des **bornes de recharge électrique** au sein des parkings publics dont elle assure la gestion.

Depuis septembre 2021, SQY est compétent pour la **création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)** sur les voiries publiques. Six mois seulement après la reprise effective de cette compétence, SQY a développé au second semestre 2022 un premier réseau intercommunal de bornes.

QUELQUES CHIFFRES

- **41 bus au gaz** sur le réseau de SQY ;
- De nombreuses **bornes de recharge** pour véhicules électriques.



CRÉATION D'ESPACES MULTIMODAUX ET INTERMODAUX

SQY crée des espaces pour faciliter l'usage des différents modes de transport et encourager la transition d'un mode à un autre. Cela passe par la transformation des gares en **Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)** et l'ajout de nouveaux services au cœur du territoire.

La voiture reste le mode de transport privilégié des Saint-Quentinois, en raison de **l'aménagement de la ville nouvelle**. Pour atténuer les nuisances liées à cet usage (bouchons, pollution, bruit, insécurité...), SQY encourage le **report modal**, conforme aux objectifs de son Plan Local de Déplacements (PLD).

DE NOMBREUX SERVICES INNOVANTS TESTÉS

Navettes autonomes, application Viago, autopartage inter-entreprises « SQYShare », covoiturage, trottinettes en libre-service, bus de soirée, vélostation, Urbanloop : de **nombreux services innovants** ont été testés et, pour certains, pérennisés. En 2024, cette dynamique se poursuit avec de nouveaux appels à candidature pour développer l'autopartage, renouveler le service de trottinettes électriques et expérimenter des vélos à assistance électrique en libre-service.

Pour faciliter l'accès à ces services, l'agglomération met en place des **pages Internet dédiées**, des supports **papier** (guides de la mobilité) et organise des **animations** pour les habitants, étudiants et salariés. L'Agence de la Mobilité complète ce dispositif.

DES AMÉNAGEMENTS POUR L'INTERMODALITÉ

Les aménagements jouent un rôle clé pour encourager la multimodalité. Dans les gares, SQY crée des **parkings sécurisés** (voitures, vélos) et installe des stations de bus avec des **infrastructures dédiées**. La transformation des gares en Pôles d'Échanges Multimodaux



© C. Loulé

est un objectif prioritaire, ces espaces étant stratégiques pour les mobilités et le développement durable. À cette fin, SQY mène des **études** (« contrats de pôles ») en partenariat avec divers acteurs (communes, IDFM, département, SNCF, transporteurs, associations). Il s'agit de répondre aux besoins de chaque mode de transport, y-compris pour les personnes à mobilité réduite.

Après les pôles de SQY-Montigny et La Verrière, la phase préparatoire aux **travaux du pôle gare de Plaisir-Grignon** débutera fin 2024 – début 2025, tandis que des études sont en cours pour les gares de Trappes, Villepreux-Les Clayes et Guyancourt-SQY.

L'intermodalité sur le territoire s'appuie aussi sur le déploiement de **300 stations de trottinettes électriques**, souvent placées à proximité d'autres modes de transport (parkings vélos, voitures, arrêts de bus), facilitant les transitions pour les usagers.

CHIFFRES CLÉS 2024

- **836** points d'arrêt de bus ;
- **308** stations de trottinettes électriques ;
- **7** gares ;
- **1 Agence de la Mobilité** et 1 Agence mobile ;
- **1 Vélostation** et 7 parkings vélos IDFM ;
- **9 parcs relais P+R** (3 700 places) ;
- **1 pôle gare** en travaux (Plaisir-Grignon) et 2 études de pôles en cours (Villepreux-Les Clayes et Trappes).

HYGIÈNE : DES MESURES PRISES ET DES PRATIQUES RENOUVELÉES

La pandémie des années 2020-2022 a amené SQY à revoir sa politique de désinfection. Plusieurs mesures ont ainsi été prises, depuis l'achat de produits « Ecolabel » jusqu'au nettoyage des vitres à l'eau pure.

Le rôle du service Hygiène des locaux de SQY est essentiel, comme l'a montré la pandémie mondiale du Covid-19. Celle-ci a permis de développer des **procédures de désinfection plus régulières** des locaux, et généré de bonnes pratiques.

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

De façon globale, le service Hygiène répond à l'amélioration des protocoles hygiéniques tout en veillant à limiter son impact en termes de développement durable :

- **Mise en place de lavettes microfibrés** pour faciliter l'entretien journalier des locaux. Ces microfibrés sont lavées à la machine régulièrement en interne (élimination de l'usage du papier jetable au cours du nettoyage).
- **Achat de produits « écolabels »** répondant à la norme ISO 14024 (choix des catégories de produits, critères environnementaux et caractéristiques fonctionnelles du produit notamment). La présence de substances toxiques dans l'air ambiant engendre près de 20 % des maladies professionnelles. En choisissant mieux les produits, les risques sont diminués pour les agents du service tout autant que pour les salariés de l'entreprise.
- **Installation d'une centrale de dilution** : économie sur les produits d'entretien, amélioration de leur efficacité et de leur rationalisation.
- **Nettoyage des vitrages à l'eau pure** : tous les minéraux sont éliminés de l'eau à l'aide d'un filtre et aucun résidu de calcaire ne reste sur la surface en verre. L'eau possède un pouvoir nettoyant lui permettant de supprimer les impuretés sans ajouter de produits chimiques.
- **Remplacement progressif des anciens appareils de nettoyage** par des appareils moins énergivores. Les anciens sont récupérés gratuitement en vue d'un recyclage.



© C. Louré



© C. Louré

- **Étude actuellement en cours pour organiser les prestations de nettoyage en journée**, ce qui sera un plus pour l'environnement : économie d'électricité, utilisation des transports publics, réduction de la sécurité des bâtiments, propreté des locaux en continu.
- **Achat des consommables** dans une zone géographique limitée afin de diminuer l'impact carbone de son activité de nettoyage.

FOCUS 2024

- SQY a acquis une **auto-laveuse fonctionnant à la vapeur** : plus besoin d'utiliser de produit nettoyant et le séchage est plus rapide.
- Les **sèches-mains électriques** sont remis en fonction afin de limiter l'achat de consommables papiers qui ne sont pas recyclables.
- SQY s'engage ainsi dans une **démarche écologique**, tout en maintenant un haut niveau d'hygiène pour le bien-être de ses agents et usagers.

CONTRAT DE VILLE : ACCÈS AUX SOINS ET SANTÉ MENTALE



© A. Stoffe

L'Atelier Santé Ville, dispositif santé de la politique de la ville, cible en priorité les habitants des QPV. Il déploie des ateliers de promotion de la santé thématiques, et des actions de prévention des addictions...

Le **Contrat Local de Santé (CLS 2018-2024)** structure la politique de santé publique de SQY autour de trois axes majeurs :

- **Améliorer l'observation** de l'état socio-sanitaire de la population (tableau de bord santé),
- **Améliorer le parcours de santé** des populations vulnérables,
- **Favoriser l'innovation en santé** et l'offre de soins.

ACCOMPAGNER GRÂCE AUX MÉDIATIONS DE PROXIMITÉ

L'accompagnement devient impératif en raison du **vieillessement de la population**, de l'isolement social croissant des familles monoparentales, et des **discriminations** dans l'accès aux soins, aux droits, au logement, et à l'emploi. Les **médiations de proximité**, accessibles et pérennes, sont nécessaires pour répondre aux besoins de santé.

Dans plusieurs QPV, l'offre de soins de premier recours (comme les médecins généralistes) est **insuffisante**. Cette pénurie est exacerbée par le **vieillessement des professionnels de santé** et le manque de nouveaux médecins. La santé mentale, surtout chez les **jeunes**, est encore trop négligée, avec un manque de professionnels, des délais d'attente importants, et des stigmates sociaux freinant l'accès aux soins.

MIEUX COORDONNER L'OFFRE DE SOINS

Les **actions de prévention** sont limitées et manquent de coordination entre les acteurs. L'éducation à la santé est encore peu développée, nécessitant un effort pour mieux ancrer ces pratiques dans les habitudes des habitants. SQY se propose ainsi de **mieux coordonner l'offre de soins** et de prévention tout en renforçant l'autonomie et la prise de responsabilité des habitants.

CHIFFRES CLÉS 2024

SQY connaît des **inégalités territoriales de santé importantes**. L'écart d'espérance de vie entre les communes à hauts revenus et celles des QPV est supérieur à **5 ans**. La **surmortalité liée aux addictions** est plus élevée de **50 %** dans les QPV. Les **Affections de Longue Durée (ALD)** sont surreprésentées, notamment le diabète (prévalence supérieure de 50 %), l'obésité, et les maladies cardio-vasculaires. Les **dépistages** (auditifs, visuels, cancers) et la **couverture vaccinale** sont moins fréquents dans les QPV, tout comme l'accès à un **médecin traitant** et à une **mutuelle**. La **santé mentale** des jeunes constitue une priorité, en raison de la forte prévalence des troubles psychiques et du manque d'infrastructures de soins adaptées à ces besoins.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE



© Shutterstock

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes :

- Organisation régulière de « **Café des parents** » sur différentes thématiques en présence d'un **psychologue** habilité à répondre aux questions.
- Organisation de la **semaine Bleue**, semaine consacrée aux seniors avec **animations et festivités**.
- Desserte du **Bus PMI**, unité mobile déployée par le département, devant le **gymnase** permettant des consultations médicales préventives gratuites.
- Nombreuses **actions et animations** en faveur des **personnes âgées à la résidence autonomie** : sylvothérapie, yoga du rire, relaxation, art-thérapie, musicothérapie. Les résidents ont également accès à des séances de **gymnastique adaptée** tous les **vendredis** et à une **activité marche** tous les **mercredis** matin. De manière régulière, une **bénévole** organise des cours de motricité.
- Aménagement d'un **espace bien-être** au sein de la **résidence autonomie**, destiné aux professionnels de santé tels que les

pédicures, kinésithérapeutes ou encore pour les coiffeurs. Ces initiatives contribuent à améliorer le bien-être des résidents tout en favorisant le maintien de leurs facultés physiques.

- **Après-midis dansants**, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, le quatrième jeudi de chaque mois.
- **Salle de sport** ouverte au **personnel mairie** sur le temps du déjeuner.

→ Actions 2024 :

- Développement de **formations** sur l'ensemble des **agents** via **CNFPT** ou formations payantes avec notamment la mise en place de formations en interne consacrées aux **gestes et postures au travail** et **équipements de protection** pour les agents des services techniques.
- Poursuite du remplacement des **outils thermiques** du service Espaces verts par des outils électriques plus ergonomiques et moins bruyants.
- Organisation de la **marche Rose** en **octobre** pour **sensibiliser au cancer du sein**.

- Installation d'un bus information prévention AVC sur 1 journée le 28 juin 2024 avec l'ARS pour sensibiliser les Coigniériens aux risques d'accidents.
- **Animations Jeux intergénérationnels** en partenariat avec Sequens et l'APES en mai 2024 et avec l'UFOLEP en août 2024.
- **Création d'un terrain de pétanque** au sein du **parc de la RA pour les résidents**.
- Un après-midi du mois de décembre a été consacré au **Téléthon** avec un concert solidaire proposé au sein de la RA.

ÉLANCOURT

- **Animations pour les seniors** : sorties au cinéma, conférences, sorties locales, ateliers informatiques au **E-Center** (initiation à internet, formation au traitement de texte...).
- Participation de la Ville à l'opération nationale « **La semaine bleue** », organisée pour les retraités. Elle comprend des **sorties**, des conférences, des jeux, ainsi qu'un tournoi de **pétanque**.

→ Ateliers « bien vieillir » :

- **Sophrologie** : 1 séance/semaine (hors vacances scolaires).
- **Sport en équilibre Ufolep** : 2 séances/semaine (hors vacances scolaires).
- 7 ateliers mémoire **Chauffe citron**.
- **Brain Ball** : 1 séance/semaine (hors vacances scolaires).

→ Ateliers et séances de l'Agora :

- **Santé et bien-être** : Animations d'**hygiène bio**, à la maison des enfants. Animations autour des **bienfaits des herbes** et de la confection de tisanes anti-stress. Séances de gestion du **stress** pour les lycéens. Séances individuelles pour les **mères** et séances enfants/parents : réflexologie, sophrologie, kiné-sophrologie, yoga, socio-esthétique. Cours de sport et séances de **hammam** pour les mères de famille. **Café santé** en partenariat avec l'**IPS**.
- **Ateliers loisirs** : 2 fois par mois (cuisine, créations...).

- Ateliers autour du fil (couture, tricot, customisation).

→ **Séances de cardio** et de renforcement musculaire dispensées par un **agent diplômé** pour le personnel communal (2 fois/semaine) durant la pause méridienne.

→ **Démo des associations sportives en mai** : découverte gratuite de nombreuses disciplines adaptées à toute la famille (enfants, adultes et seniors).

→ **Création d'un nouveau espace sportif** près du bassin de **la Boissière** : 5 modules d'agrs avec l'application **Airfit** et 3 stations de **Street Workout** offrant 260 exercices 3D (Square Charles Perrault et Rue de Varsovie).

→ Semaine du Handicap, menée par le CCAS :

- Objectif : sensibilisation au **handicap**.
- Temps forts : conférences, cinéma (« Patients »), ateliers sur l'autisme, soirée théâtre (« Le tiroir à bonheurs »).
- **Dépistage AVC** : le Bus AVC itinérant propose des tests gratuits (glycémie, cholestérol) et des conseils de professionnels de santé.

→ Dans le cadre du **Dispositif Réussite Éducative (DRE)**, ateliers de sophrologie et actions pour promouvoir la non-violence, ciblant particulièrement les **collégiens**.

→ Participation à Octobre Rose :

- **Mammo solidaire** : unité mobile équipée (salle d'attente, équipements d'imagerie...) pour le dépistage du cancer du sein et pour informer sur l'importance d'un dépistage précoce.
- Animations à l'Agora avec des professionnels et bénévoles.
- Partenariat avec l'association **Les Kombatives**, qui sensibilise et mobilise contre le cancer du sein : **Pink Run** : course ou marche solidaire de 4 km (19 octobre). **Village Rose** : stands d'information animés par des professionnels de santé et des acteurs locaux.

GUYANCOURT

→ Participation de la Ville à **Octobre Rose** en organisant une **course solidaire**.

→ Organisation d'une **Journée sport santé secourisme** pour tous les élèves de CM2 et 6e.

→ Poursuite des actions en faveur de la **marche pour adultes et public scolaire** (43 sessions de marche nordique proposées en 2023).

LA VERRIÈRE

→ La Verrière défend le sport tout au long de la vie avec des **ateliers de mobilité** dès la crèche, des activités sportives sur les centres de loisirs et sur le club ado, animation gym seniors.

→ **Sport en famille** au CSC le mercredi après-midi pour bouger en s'amusant avec tous les enfants de la famille, adapté selon l'âge.

→ **Transport des seniors**, organisation de la semaine bleue, gala des Anciens, colis gourmands.

→ Participation à la **campagne du don du sang** et obtention de label.

→ **Bus Santé** / Bus PMI.

→ Nombreuses **actions aux CSC sur le bien-être** : sophrologie, nutrition, voyages...

→ Ville investie dans la **médiation animale** avec notamment l'accueil des animaux pour les agents le vendredi, le soutien à des associations de protection animale. Ville amie des animaux (2 pattes).

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ Conseil municipal des **enfants**.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Cours de Pilates gratuits** pour les **agents municipaux**. Le **service des sports** propose des séances de Pilates pour le **personnel communal** afin de favoriser leur **bien-être**, en dehors de leurs horaires de travail (**pause déjeuner**).

→ **Semaine Bleue 2024**. En **octobre 2024**, une semaine dédiée aux **seniors** a été organisée, comprenant divers **ateliers** autour de la **gourmandise**, des projections de **films** pour seniors, des **goûters conviviaux**, et la confection d'un **livret de recettes** à transmettre. Un **loto gourmand** a également été proposé pour favoriser l'**interaction sociale**.

→ **Ateliers d'échange de savoirs**. Des ateliers sont mis en place en 2024 pour promouvoir

le partage de **compétences** autour des **travaux d'aiguilles, de la couture**, ainsi que des activités de **bien-être** comme la sophrologie, la gym douce, le yoga sur chaise, la chorale, l'aquagym et la cuisine, s'adressant aussi bien aux adultes qu'aux seniors. Ces initiatives visent à renforcer les **liens sociaux** et à améliorer la **qualité de vie** des participants.

→ Activités de **partage et de divertissement**. Des **ateliers de jeux de société et des après-midis cinéma** réguliers sont organisés, créant des occasions de **partage** et de **convivialité** entre les participants.

→ **Ateliers santé et sport**. Des ateliers tels que la **gym douce**, le **yoga sur chaise**, et l'**aquagym seniors** sont proposés pour favoriser le bien-être des habitants, notamment les seniors. Un **stage « équilibre en mouvements »** a été organisé en partenariat avec le PRIF pour prévenir les **risques de chutes**.

→ **Liens intergénérationnels**. Organisation par le **service culturel** de séances de cinéma et de spectacles afin de favoriser les liens intergénérationnels.

→ **Mobilités douces**. Dans le cadre de la mobilité douce, la commune a participé à l'opération **« Mai à Vélo »**, qui a vu la participation de **526 habitants parcourant 50 612 km**.

• Un **atelier de gravage gratuit** a permis la **sécurisation de 42 vélos** en seulement trois heures, un grand succès.

• Soutien au **défi MOOV IDF**, auquel deux **écoles maternelles** ont participé.

• L'**école maternelle Francis Jammes**, la grande gagnante, a vu l'installation d'**accroches pour vélos et trottinettes**, sensibilisant ainsi les élèves et leurs familles à l'utilisation des mobilités douces pour les trajets scolaires.

→ **Télétravail**. Mise en place d'**outils de télétravail** pour permettre aux agents de travailler depuis chez eux, réduisant ainsi les **déplacements** et contribuant à l'**équilibre vie professionnelle/vie personnelle**.

MAUREPAS

→ Développement des **actions** et animations en faveur des seniors tout au long de l'année :

• Après-midis dansants, ateliers premiers secours, ateliers, rencontres intergénérationnelles, pour rompre contre l'**isolement**.

→ Partenariat renforcé avec l'**Établissement Français du Sang** pour l'organisation de collectes tout au long de l'année.

→ Mise en place d'actions en faveur du **bien-être animal** et obtention du label **Ville amie des animaux**.

→ Gestion d'une cabine de téléconsultation au sein de l'Espace solidarité, afin de permettre aux habitants d'être mis en relation avec un **médecin**.

→ Livraison de la **Résidence Services Seniors** (RSS), destinée aux seniors de plus de 60 ans :

• Offre une centaine d'appartements de différentes tailles.

• Propose une panoplie de **services** : salle de fitness, piscine, bar, restaurant, sorties culturelles, et un service de ménage.

→ Mise en place d'Espaces sans tabac à proximité des équipements accueillant des **enfants**.

→ Développement du plan d'action en faveur de la qualité de vie au travail pour les **agents** de la commune :

• **Semaine du bien-être**, animations sportives, réaménagement des postes de travail avec un ergothérapeute.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **Ouvrons grand nos jeux**. Tous « sportifs », c'est le crédo de cet événement qui s'est déroulé en juin. Les enfants des élèves élémentaires, des ALSH, les enfants de l'IME de Trappes, et les résidents de l'EHPAD du Château de la Coudre, mais également tous les habitants, ont pu venir s'essayer à différentes disciplines olympiques et paralympiques :

• Course de **vitesse**, course de haies, golf, rugby, tir à l'arc, boccia, torball (handisport de ballon), et biathlon sarbacane.

• Également : escrime et hockey sur **gazon**.

PLAISIR

→ Depuis **2017**, Plaisir s'engage dans une amélioration continue de l'**accueil du public** et de sa relation aux **citoyens**. La labellisation « Qualiville » en **2023**, attribuée par l'**AFNOR**, garantit un **service** attentif, des démarches simplifiées et des services en ligne enrichis.

→ Une opération de construction **médicale**, initialement prévue près de l'hôpital, a été déplacée suite à un manque de financement du Département. Repositionnée dans un local acheté en **VEFA**, elle permettra d'accroître l'offre médicale avec un **pôle** kinésithérapie, médecins généralistes et spécialistes.

→ L'opération du **pôle éducatif** inclut des cours de récréation végétalisées, un parvis entre les écoles Casanova et Brossolette, et un jardin partagé. Ces initiatives favorisent le **bien-être** des riverains et usagers. La certification **HQE BD** reflète l'engagement de la Ville en faveur de la transition énergétique.

→ La réhabilitation du château améliorera le **confort** des usagers avec la restauration des **menuiseries** et une isolation optimisée pour limiter l'inconfort thermique.

→ En **août 2024**, des ateliers **« 100 % fait maison »** ont permis aux participants de réaliser des recettes culinaires et cosmétiques. Ces ateliers, organisés deux fois par semaine, ont favorisé des moments de **convivialité** et d'échanges autour de l'alimentation **durable**.

→ **Ateliers culinaires et manuels** : réunissant 10 à 15 participants, ces séances offrent des créations variées (couture, bijoux, scrapbooking). Les recettes, accompagnées de fiches techniques, sont réalisées en respectant des consignes strictes d'hygiène. Ces moments intergénérationnels encouragent la coopération et l'**entraide**.

→ Avec près de **200 activités** par an, le service de l'animation senior est conçu comme un véritable centre de vacances. La **Maison Rousseau** organise chaque année en septembre et octobre une journée portes ouvertes et la **Semaine Bleue**, pour permettre aux seniors de découvrir et tester gratuitement les **activités** proposées.

→ Accès aux femmes les plus vulnérables d'accéder à une offre de soins spécifique à leurs besoins : le **Bus Santé Femmes**, en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines, offre gratuitement des soins personnalisés et anonymes (médecine, dépistages, psychologues). En octobre, le **Mammobus** mène des actions de dépistage et de sensibilisation au cancer du sein au quartier du **Valibout**.

→ Le réaménagement du **parc des 4 Saisons** soutient la biodiversité avec des espaces boisés, une zone humide, 250 arbres plantés,

et des allées accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Depuis **2023**, un chantier d'envergure transforme l'ancienne carrière de la **Mare aux Saules** en un parc combinant nature et loisirs, avec des équipements prévus pour **2026**.
- La Ville aménage des **jardins pédagogiques** dans ses écoles et accueils de loisirs pour sensibiliser les enfants à la **nature**. En **2024**, les écoles Jeantet et Saint-Exupéry disposeront de nouvelles parcelles dédiées.
- Le **26 juin**, le Conseil municipal a approuvé une **aide financière** pour l'installation d'un cabinet médical dans des locaux de **500 m²**, voisins d'un centre ophtalmologique.

TRAPPES

- Mise en place d'un **congé menstruel** pour toutes les agentes de la Ville et campagne en interne de la mairie de sensibilisation avec le test d'un simulateur de règles douloureuses.
- Campagnes de dépistage du cancer du sein à l'occasion d'**Octobre rose**.
- Création d'un nouveau **street workout** et d'un **citystade** au sein du complexe sportif **Gravaud**.

VILLEPREUX

- **Sport, grande cause communale 2024**. Après le **handicap** et l'inclusion en **2022**, l'engagement en **2023**, le sport a été déclaré grande cause communale **2024** à Villepreux. Fort de cet investissement pour le sport, la Ville a été labellisée **Ville Active et Sportive**.
- **Programmation Villepreux en Jeux**. Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques **2024**, Villepreux entre aussi en **Jeux** ! Tout au long de l'année, la Ville a proposé du **sport** sous toutes ses formes. Des Olympiades pour bébés au relais en vélo d'appartement pour les **seniors**, en passant par les ateliers **handisports** lors de la **Semaine olympique**, chacun a pu trouver une **animation** à sa mesure.
- **Le sport dès le plus jeune âge**. Dans le cadre de la grande cause communale **2024**, Villepreux en Jeux, la ville a souhaité associer pleinement les plus **jeunes** à la pratique sportive, aux bienfaits du sport et à l'importance des valeurs **sportives**. Objectif : leur démontrer qu'une **activité physique**, c'est à la fois un **atout** pour son corps et sa santé, mais également le moyen idéal pour développer l'**esprit**

d'équipe, le partage et l'amitié. Cette volonté s'est matérialisée par les actions suivantes :

- **Olympiades** des bébés
 - Savoir **rouler** à vélo
 - Stages **sportifs** pendant les vacances
 - Extension de l'offre de l'école **municipale** des sports

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- Recensement auprès des **associations** des activités « bien vieillir » pour les **seniors**.
- Navette **seniors**.
- **Don du sang** : accueil des **collectes** 6 fois dans l'année + participation à la **collation**.
- **Prévention santé** : participer à octobre rose (cancer du sein) : **Marche rose**.
- Action **alimentation durable** en lien avec la ferme école de Magny-les-Hameaux.
- **Prévention santé** auprès des seniors grâce aux ateliers du **PRIF** (marche santé, + de pas, **nutrition**...).
- Accueil des **ateliers sport sur ordonnance**, portés par l'Institut de Promotion de la Santé de **SQY**, tous les mercredis après-midi.
- Accueil des **ateliers « café entr'aidant »**, portés par l'Institut de Promotion de la Santé de **SQY**, tous les mercredis après-midi.
- **Mois du logement** : implantation du **truck** adaptation du logement.





06

PARTICIPATION CITOYENNE

GESTION DES BIODÉCHETS : UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DÉCHETS À SQY

Les biodéchets sont composés de matières organiques. Ils représentent 1/3 de la poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). SQY a poursuivi ses efforts de réduction des déchets et fait le choix de gestion des déchets fermentescibles pour les années à venir à travers un plan compostage renforcé pour répondre à la réglementation.

L'objectif du Plan Compostage est de permettre à tout habitant souhaitant **composter ses déchets fermentescibles** de pouvoir le faire dans les meilleures conditions. SQY propose donc des **solutions adaptées** aux foyers habitant dans des maisons ou des appartements.

LE PLAN COMPOSTAGE

Dans le cas d'une maison, l'habitant peut obtenir un **composteur (300 ou 600 litres)** et un an d'accompagnement en échange d'une participation financière et après une session initiale d'information.

Dans le cas d'**immeubles**, SQY met à disposition des composteurs, forme 2 à 3 référents par site et assure le suivi en continu.

Il est également possible d'**installer un site de compostage** de quartier sur l'espace public. Cette dernière modalité permet aux habitants motivés par le compostage, mais ne disposant pas d'assez d'espace, de pouvoir participer à l'effort général de réduction des déchets.

ADAPTATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE POUR LES ANNÉES À VENIR

La réglementation impose, depuis 2024, la **généralisation du tri à la source des biodéchets** pour tous les producteurs de déchets. Cela signifie que SQY a l'obligation de proposer à ses habitants une solution permettant de trier les biodéchets.



© C. Lauré

SQY, qui répond déjà à cette obligation grâce à son **plan compostage**, a néanmoins souhaité déterminer le mode de gestion le plus adapté à son territoire (compostage de proximité et/ou collecte séparée en porte-à-porte ou en apport volontaire).

Quatre scénarios proposant des solutions techniques différentes (compostage, collecte en porte-à-porte, etc.) ont été étudiés. Au regard de ces éléments, l'Agglomération a finalement décidé de **renforcer le plan compostage existant**, en proposant un accompagnement plus important pour les sites collectifs quand cela est nécessaire. Le déploiement de cette solution durera jusqu'en **2029**.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Entre janvier et septembre 2024, **28 sessions de dotation ont été organisées**, permettant de distribuer 792 composteurs individuels. Au total, depuis 2019, ce sont **4 824 composteurs** qui ont été distribués.

Par ailleurs, pour le compostage partagé, SQY a procédé à l'installation de **16 sites de compostage partagé** pour l'année 2024, soit un total de 75 sites installés depuis 2019.

Enfin, **53 référents de sites de compostage** ont été formés, lors de 6 sessions de formation. Cela fait un total de 284 référents formés depuis le lancement du projet.

LE CODESQY, UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Instance de démocratie participative intercommunale, le Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY) est un espace d'expression pour les citoyens et la société civile, destiné aux élus de SQY.



© C. Lauré

Créé en 2002, le CODESQY contribue à la **réflexion sur les politiques publiques de SQY** avec pour missions principales : émettre des avis sur les politiques territoriales, animer le débat territorial en mettant en lien les acteurs et apporter une vision « usager ».

5 COLLÈGES EN ACTION

Constitué d'**acteurs bénévoles issus de la société civile** et d'habitants du territoire, le CODESQY nourrit, éclaire par ses réflexions, avis et propositions, les projets en préparation et les décisions des élus. Il peut être saisi par le Président de SQY ou s'**autosaisir** de toute question relative à l'agglomération.

Depuis 2020, le CODESQY est réparti en **cinq collèges** : Vie économique, Vie associative et citoyenne, Personnalités qualifiées, Habitants et Membres d'honneur. Il intervient en **complémentarité** d'autres instances participatives locales et collabore avec des organismes régionaux et nationaux, notamment la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) et le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER).

LES PROJETS ET ACTIONS 2024

Le CODESQY poursuit ses travaux sur des **documents stratégiques** comme le Plan Climat Air Energie Territorial et le Programme Local de Prévention des Déchets. Il a contribué aux groupes de travail de SQY, particulièrement sur la transition écologique, et finalise une étude sur la réduction des déchets et l'économie circulaire.

L'année 2024 a été marquée par un renouveau de ses ambitions et de ses missions. **Trois thèmes de travail ont été proposés** par la gouvernance de SQY : culture, santé et sport.

Un **appel à candidatures** a été lancé en avril 2024 pour renouveler les membres du CODESQY, en favorisant des profils alignés avec ses missions de contribution aux politiques territoriales.

Cette année a également permis d'intégrer de **nouveaux membres**, de partager avec eux une vision commune du CODESQY et de définir les thèmes de travail pour 2025-2026.

Partenaire clé de SQY, le CODESQY poursuit son objectif de **renforcer ses liens avec l'agglomération** et à s'ouvrir davantage au **public**. Une communication régulière avec les habitants et les acteurs du territoire devrait ainsi enrichir ses contributions et répondre aux besoins réels des usagers.

AU CONTACT DES AUTRES CODEV

Les Conseils de développement se retrouvent régulièrement dans le cadre de la **CNCD**, qui promeut une **démocratie participative** au niveau national et local auprès des institutions publiques, politiques, et associatives. Pour en savoir plus : www.conseils-de-developpement.fr

GUVA : LE GUICHET UNIQUE VIE ASSOCIATIVE

ADN de SQY, les associations contribuent au bien vivre : elles permettent aux habitants de se rencontrer, de pratiquer des activités culturelles ou sportives... Elles s'engagent pour la solidarité et sur les questions environnementales. Elles sont les vecteurs d'engagement citoyen !

Plus de **3 800 associations** œuvrent sur le territoire, mobilisant adhérents, bénévoles, bénéficiaires, salariés... En partenariat avec les communes, SQY les soutient via la **mise à disposition de locaux, de matériel, d'apports financiers, logistiques ou en ingénierie**. SQY propose également un accompagnement des porteurs de projets et dirigeants associatifs via le Guichet Unique Vie Associative (**GUVA**). Celui-ci est structuré autour de trois missions

INFORMATIONS, FORMATIONS, CONSEILS :

- **Rendez-vous** et **conseils** sur le fonctionnement des associations ;
- Implication du GUVA dans les **réseaux d'experts de la vie associative** : orientation et accompagnement adapté ;
- Constitution d'un **réseau des services vie associative communaux** : synergie des actions ;
- Organisation de **webinaires** (« l'inclusion dans les associations », « Les clefs de mobilisation des bénévoles », « Communication sur les réseaux sociaux ») et d'une **rencontre** (« Héritage JOP »).

DES RESSOURCES NUMÉRIQUES :

- **Articles** publiés sur le portail des associations : fiches pratiques, relais d'appels à projets, de formations et des dispositifs utiles pour les bénévoles associatifs... ;
- Valorisation des associations via les **outils de promotion** : agenda associatif, annuaire des associations, bourse aux bénévoles.



© Shutterstock

CONNAISSANCE DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE :

- Veille des **évolutions du tissu associatif** : actualisation du fichier recensant les associations du territoire ;
- Production de **statistiques** sur la répartition sectorielle du tissu associatif ;
- Analyse des **modèles économiques** des associations subventionnées ;
- Mise à disposition des données sur la plateforme d'open data de SQY.

SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTION

SQY verse des **subventions** pour des actions associatives intercommunales, au titre des compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération. Le GUVA accompagne les associations pour le remplissage des dossiers de demande de subventions. Il assure le **suiti administratif** depuis le dépôt jusqu'au paiement pour sécuriser les aspects réglementaires d'octroi de subvention.

CHIFFRES CLÉS

- **3 800 associations actives et 4 500 emplois** ; environ 180 créations d'associations par an ;
- **200 associations subventionnées par SQY** chaque année (près de 4 M€/an) ;
- **900 « comptes asso »** sur le portail **associations.sqy.fr** et près de 300 demandes de subventions déposées sur celui-ci.

JOP 2024 : APPEL À PROJETS POUR LES ASSOCIATIONS

En juin 2023, SQY a lancé un appel à projets afin de soutenir les initiatives des acteurs associatifs, contribuant à faire de 2024 une année de célébrations et de promotion du sport.



© C. Lauré

Les objectifs de cet appel à projets étaient larges : soutenir des actions **valorisant le sport et les valeurs de l'olympisme**, animer le territoire tout en rassemblant les publics et les disciplines autour d'événements variés et fédérateurs.

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets était **ouvert à toutes les associations**, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille. À la clôture le 6 octobre, 84 dossiers avaient été déposés par 58 associations, démontrant le **dynamisme des associations du territoire** et leur volonté de participer à cet événement exceptionnel.

Le jury, composé d'élus de SQY, a sélectionné les projets de **34 associations pour un total de 329 100 €** de subventions. Les membres du jury ont souhaité retenir des projets répondant au besoin d'animation du territoire et de mobilisation des habitants autour des JOP, tout au long de 2024. Outre la subvention, les projets ont fait l'objet d'un soutien en communication de la part de SQY et d'un **accompagnement des services** pour aider les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions.

DÉPLOIEMENT DES PROJETS

Les actions retenues ont été organisées dans les communes, notamment dans les **Villages Olympiques**, tout au long de l'année ou durant la période des JOP, dans la Fan Zone.

Des **centaines d'actions** sur la thématique du sport ont été organisées, touchant tout type de public : scolaires, familles, jeunes, personnes en situation de handicap...

- Des **grands événements** : un grand concert mêlant performance sportive et répertoire

symphonique pour faire découvrir la musique classique, un village olympique de la street food des 5 continents...

- Des **déambulations musicales** dans les quartiers et aux abords des sites olympiques : danses et fanfares...
- De multiples **démonstrations** et propositions **d'initiations sportives** : handi-ping, athlétisme, canoë-kayak... et tournois en réalité virtuelle
- Des **expositions** de photos et philatéliques
- Des représentations **théâtrales** autour de l'histoire des JOP et des séances de dictées publiques sur le thème du sport
- Des **brunchs sportifs** et actions de promotion du sport auprès des publics éloignés
- Un **film** d'animation sur les JOP réalisé par les habitants
- Des **ateliers** autour du développement durable, de fabrication d'objets...
- Des **conférences** pour présenter des métiers en lien avec l'accueil des JOP
- Des **rencontres sportives** réunissant différents quartiers, et entre centres médico-sociaux, des olympiades inclusives, des olympiades des bébés...

Ainsi, les associations ont été l'un des moteurs de la **dynamique** engagée à l'occasion de l'accueil des JOP. Elles ont largement contribué à mobiliser les habitants et à faire de cet événement un moment de rencontres et d'inclusion.

IMMERSION OLYMPIQUE AVEC LE VILLAGE ITINÉRANT ET DES VISITES DE SITES



© C. Loufè

Cette année 2024 fut une belle opportunité pour Saint-Quentin-en-Yvelines de continuer à accompagner petits et grands dans la dynamique olympique. L'agglomération a mis en place de nombreuses opérations tous publics dans un objectif d'information et de promotion des Jeux sur le territoire.

Le Village « À vous les Jeux » a été l'une des opérations phares de SQY. Ce Village itinérant a traversé chacune des 12 communes de l'agglomération entre les mois d'octobre 2023 et juillet 2024.

UN VILLAGE « À VOUS LES JEUX » POUR S'INFORMER

Ce Village a permis à tous les visiteurs de s'informer sur l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire : les épreuves, les sites olympiques, les moyens de transport, le site internet dédié, etc. Plusieurs tentes composaient ce Village : une tente d'information, une tente « Chill » où chacun pouvait se détendre et lire nos petits documents d'information, une tente d'animation où il était possible de tenter de gagner de nombreux goodies mais aussi des billets pour les Jeux Olympiques et/ou Paralympiques. Ces Villages étaient animés par les bénévoles du Programme Bénévoles, qui étaient formés en amont et possédaient tous les contenus nécessaires à la bonne utilisation de ces derniers.

Au total, ce sont **77 étapes du Village** qui ont pu être organisées sur le territoire, plus de 30 000 visiteurs accueillis, 384 billets JOP gagnés, 3 850

goodies distribués et 370 bénévoles mobilisés.

Ce Village a aussi été proposé aux **entreprises** et **centres commerciaux** du territoire.

VISITES DE SITES

Dans la même logique de promotion des Jeux et des sites olympiques du territoire, SQY a souhaité proposer aux habitants de l'agglomération ainsi qu'aux bénévoles la possibilité de **visiter les coulisses des sites olympiques** du territoire.

C'est le cas du **Vélodrome National**, du **Golf National** mais aussi de la **Colline d'Élancourt**, qui nous ont ouvert leurs portes et partagé leur expérience. Les visites ont été réalisées en compagnie du **Musée de la ville**, qui a pu apporter une partie historique à ces temps forts.

Nous avons pu proposer au total **8 dates de visites grand public** et 4 dates pour les bénévoles au Vélodrome National, 6 dates de visites grand public et 3 dates pour les bénévoles au Golf National et une visite dédiée aux bénévoles sur la Colline d'Élancourt.

C'est au total **530 visiteurs grand public** qui ont pu profiter de ces visites et **250 bénévoles**.

UN CONTRAT DE VILLE QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE D'UN GROUPE D'HABITANTS

Engagée de longue date dans la politique de la ville, SQY vise à toucher les publics les plus éloignés des politiques publiques. Le nouveau contrat de ville prévoit une mobilisation des habitants des QPV sous des formes différentes.



La communauté d'agglomération de SQY est engagée dans la **politique de la ville depuis les années 1990**. Dans ce cadre, elle met en œuvre une mobilisation active de l'ensemble de ses politiques de droit commun, dont le déploiement dans les quartiers prioritaires est une réalité quotidienne. Cela s'exerce notamment à travers ses **compétences** en matière d'habitat, de transports, de développement économique, d'aménagement du territoire, de santé, de culture, d'éducation et de lutte contre toutes les formes de discrimination. La politique de la ville, compétence obligatoire de SQY, repose sur un **ensemble d'outils structurants**, en complémentarité avec les partenaires de la Politique de la ville sur le territoire.

CONTRAT DE VILLE : 3 AMBITIONS PRINCIPALES

Dans le cadre du **Contrat de ville Engagement Quartiers 2030**, SQY se fixe trois objectifs principales sur lesquelles elle est déjà activement engagée. L'objectif est de toucher les publics les plus éloignés des politiques publiques, d'intensifier les actions et la communication, et de faire connaître une offre de services variée et ciblée.

Cette démarche inclusive vise à **mobiliser, encourager et susciter l'engagement** des habitants à travers un accompagnement renforcé et durable, mené par des professionnels expérimentés.

En juin 2023, un groupe d'une vingtaine d'habitants issus des **quartiers prioritaires**, et orientés par les communes, a été constitué pour participer à l'élaboration du Contrat de ville 2024-2030.

La **participation des habitants** est également encouragée dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Elle permettra non seulement de les aider à mieux comprendre les politiques publiques déployées sur le territoire, mais aussi de **jouer un rôle de relais d'information** auprès des autres résidents sur l'offre de services disponible.

CHIFFRES CLÉS 2024

- Une vingtaine d'habitants des QPV mobilisés tout au long du contrat de ville, avec une rencontre prévue chaque trimestre.
- Ces habitants ont contribué à définir les priorités du contrat de ville et ont été sensibilisés à l'offre de services du réseau des médiathèques de SQY.
- Ils ont également participé à la création du **nouveau logo** du contrat de ville ainsi qu'à la conception d'une **nouvelle plaquette d'information** à destination du grand public.
- **Six rencontres** ont eu lieu entre 2023 et 2024, avec en moyenne **18 habitants** présents à chaque rencontre.

LE PROGRAMME BÉNÉVOLES DE SQY LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



© C. Loulé

Saint-Quentin-en-Yvelines a accueilli 5 épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur 4 sites différents. Cela conférait à l'Agglomération le statut de collectivité hôte.

Le rôle de **collectivité hôte** a engagé l'Agglomération dans l'**accueil** des JOP, avec notamment la responsabilité du trajet **spectateurs** en abords de site. Le territoire aura accueilli plus de 4 000 000 de spectateurs sur les sites pendant la période olympique et paralympique. Au cours de la préparation de cet accueil, il est apparu essentiel d'encadrer le parcours spectateurs par une présence humaine. **SQY** a donc lancé son **Programme Bénévoles** (recrutement, formation et organisation).

UN ENGOUEMENT MAJEUR

Ouvert le 24 juin 2024, le Programme Bénévoles s'est déroulé en 3 parties. La première a consisté à promouvoir le dispositif auprès de la population de SQY et au-delà. 521 bénévoles ont été recrutés et sélectionnés sur près de 1 500 candidatures, signe de l'engouement rencontré.

UNE PRÉPARATION GAGNANT-GAGNANT

La préparation des bénévoles a représenté la deuxième phase du Programme Bénévoles. Des rendez-vous réguliers (**newsletter bimensuelle et webinaires mensuels**) ont été organisés pour informer les bénévoles et les préparer à leurs missions. Des formations en **présentiel** et/ou à distance ont également été proposées aux bénévoles, soit 120 heures pour 300 personnes. Ce plan de formations complet (premiers secours, anglais, gestion des publics difficiles...) a permis aux bénévoles d'être les plus sereins, mais aussi

de développer des compétences utiles post-Jeux, dans leur vie personnelle et professionnelle.

UN ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL

L'ultime phase fut la période des **Jeux**. Cette exécution a mis en lumière la mobilisation et l'engagement exceptionnel des bénévoles. Accueillir, orienter, informer étaient au cœur de leurs missions aux abords des sites, mais également à la gare de SQY. Ils étaient également présents au **Club 2024**, mis en place par SQY sur l'île de loisirs, avec là aussi des missions d'accueil, d'informations et d'animations. Au total, ce sont plus de 30 000 heures de mobilisation réparties sur 18 jours et 3 308 missions que se sont partagées les bénévoles.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 521 bénévoles sélectionnés ;
- Accueil de bénévoles du monde entier : 6 continents représentés ;
- Forte mobilisation des **Saint-Quentinois** : 65 % (85 % des **Yvelines**) ;
- 57% de femmes ;
- 55% de bénévoles âgés de moins de 55 ans ;
- Plus de 20 000 heures de formations ;
- 4165 repas distribués, et 210 trajets en navette pour véhiculer les bénévoles entre les sites de compétition.

SQY FAN-ZONE CLUB 2024 : BILAN RSE POSITIF POUR DES JEUX RESPONSABLES

En 2024, SQY a organisé la plus grande fan-zone du département, permettant à ses habitants de vivre pleinement les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce lieu de **festivités gratuit** s'inscrivait dans une démarche de responsabilité sociétale ambitieuse, axée sur l'environnement, le social et la gouvernance. Retour sur les initiatives et le bilan de ce projet.

UN SITE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pour réduire son impact environnemental, SQY a pris des initiatives en matière de **gestion des déchets, de préservation de la biodiversité et de mobilité**. L'association Aremacs a encadré le tri des déchets avec des corbeilles bi-flux disposées sur le site et le long des trajets des spectateurs. La biodiversité a été protégée par des mesures limitant les nuisances sonores et visuelles, préservant ainsi la zone Natura 2000 à proximité. Pour la **mobilité douce**, un parking à vélos sécurisé et des services de trottinettes et vélos électriques ont facilité les déplacements, tandis que des vélos cargo transportaient les matériels et repas au sein de la fan-zone.

Par ailleurs, une **alimentation durable et locale** a été privilégiée pour le personnel, incluant une offre végétarienne, et les surplus alimentaires ont été redistribués pour éviter le gaspillage.

UN ESPACE INCLUSIF ANCRÉ DANS LA COMMUNAUTÉ

SQY a renforcé le **lien local** en sollicitant des prestataires et artisans du territoire : 90 % des animateurs sportifs et tous les food trucks étaient issus de l'agglomération. Le Kiosque, un espace de vente dédié, a offert aux commerçants locaux une vitrine unique.

Des **ateliers d'upcycling**, animés par le Relais Val de Seine, ont permis d'offrir des opportunités



© C. Loulé

d'insertion professionnelle à des couturiers et stylistes. Des centres de loisirs, dont 15 issus des quartiers prioritaires, ont pu faire découvrir les Jeux aux jeunes. En parallèle, un **stand de sensibilisation**, monté avec le CRIF et l'IPS, a abordé le respect des valeurs citoyennes et la prévention contre les comportements discriminatoires.

UNE GOUVERNANCE MOBILISÉE POUR DES JEUX RESPONSABLES

SQY a également misé sur la gouvernance pour fédérer autour de ses **engagements RSE**. Des actions de sensibilisation ont été proposées, notamment sur le tri des déchets, ainsi que des ateliers de fabrication de médailles en bois et de transformation de supports en objets durables.

UNE ÉVALUATION RIGOUREUSE DE L'IMPACT RSE

Pour évaluer l'impact de l'événement, SQY a collaboré avec le cabinet Oxygen et a utilisé «l'indice Grands Événements de 261pi.» La fan-zone a obtenu un score **ESG de 51 sur 100**, un **bon résultat** malgré un manque de preuves pour certains indicateurs. Ce bilan souligne les réussites de la fan-zone Club 2024 et les axes d'amélioration pour de futurs événements.

À travers cette fan-zone, SQY a prouvé qu'un grand événement peut **marier festivités et responsabilité sociétale**, en contribuant activement à un développement durable et inclusif.

QUAND NUMÉRIQUE RIME AVEC ESPACES PUBLICS

Saint-Quentin-en-Yvelines a conçu un portail de services relatifs aux espaces publics du territoire : le Portail Espace Public Services (PEPS) en ligne sur sqy.fr. Un outil précieux, consolidé en 2021.

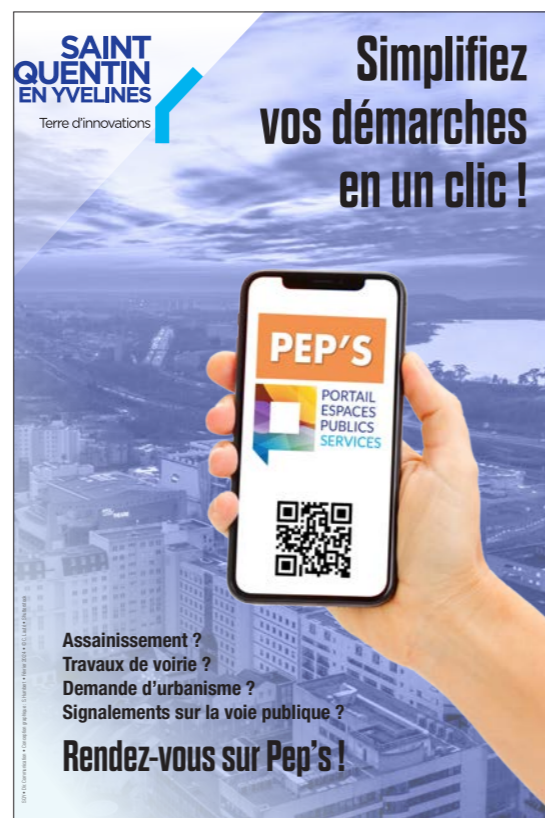
Raccordement des eaux usées et pluviales, gestion des déchets, service hivernal, voirie : petit à petit, les demandes des particuliers comme des professionnels sont **transmises en ligne**. Elles permettent un traitement rapide et la mise en place de procédures de suivi. En 2019, l'utilisation du domaine public a rejoint la liste des **services dématérialisés**. Sont désormais accessibles en ligne les demandes pour réaliser des prises de vue, un tournage de film ou pour organiser une **manifestation sportive, culturelle ou festive** sur un espace public de Saint-Quentin-en-Yvelines.

UN OUTIL DE SIGNALLEMENT

Avec l'outil de signalement, chacun peut participer à l'amélioration de la qualité des espaces publics. Mis en ligne en novembre 2016, celui-ci s'est progressivement imposé comme **l'interface incontournable** pour tous les désordres et défauts repérés par les agents municipaux et les usagers pour les équipements liés à l'éclairage public et l'assainissement. Une petite **révolution** à la fois **pour les habitants** (qui peuvent communiquer directement avec les services techniques de SQY) **et pour les agents** (qui disposent à présent d'un outil unique pour recueillir l'information et la traiter).

Une **cartographie des signalements** complète le dispositif. Elle permet aux communes d'accéder en ligne aux signalements de leur territoire et à l'état de résolution de chaque signalement (meilleur pilotage de l'action publique). Depuis 2020, la plateforme a été **élargie aux domaines de la voirie et des espaces verts**.

Cet élargissement du service PEPS à la voirie a permis aux usagers d'effectuer des signalements



sur des problèmes inhérents aux **routes, aux trottoirs et aux pistes cyclables**. Il peut s'agir d'obstacles apparus sur les voies, de dégradations (nids de poule, fissures...) ou encore d'éléments naturels comme des branches ou des ronces venant gêner la circulation sur des trottoirs ou des pistes cyclables.

Ce mode de faire a permis aux usagers d'aider les agents **en repérant des problèmes que les agents n'auraient pas forcément vus**. La réactivité et la qualité du service public ont ainsi pu être améliorés.

PEPS : CHIFFRES CLÉS 2024

- **3 149** demandes recensées (au 27 octobre) ;
- **562** demandes relatives à la voirie, parmi lesquelles 265 signalements « route », 193 signalements « trottoirs », 48 signalements « panneaux » et 56 signalements « abribus ».

ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes :

- Poursuite des **conseils de quartiers** dotés d'un budget participatif à destination des habitants.
- Poursuite du **Conseil Municipal des Enfants** et des Jeunes.

→ Actions 2024 :

- Restitution de l'étude « Renouveau du Quartier Gare » avec l'instauration de concertations régulières des habitants – projet de végétalisation du quartier et désimperméabilisation des sols.
- Création d'une **mare aux jardins familiaux** du Pont de Chevreuse sous la forme d'un chantier participatif.
- Sur proposition des **conseils de quartiers**, étude pour le réaménagement de placettes sur la commune et réalisation de la re-végétalisation de la placette de la **Vènerie** en concertation avec les habitants.

ÉLANCOURT

→ **5 campagnes** de collecte de sang organisées par le CCAS en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS) à l'Hôtel de ville (salle du conseil municipal) ou à l'Agora.

→ **Comités de quartiers** (sécurité et prévention à la délinquance) avec un travail avec les habitants des quartiers sur différentes problématiques du cadre de vie (stationnement, aménagement...).

→ Distribution de **graines** pour Prairies fleuries.

→ Accompagnement de l'association des **jardins familiaux des IV arbres** pour l'évacuation de leurs déchets verts : mise à disposition d'une benne (2 fois par an).

→ Animations d'ateliers de jardinage, de réemploi, de **peinture végétale**.

→ Opération de nettoyage de la **nature** :

• Participation à l'opération **World Clean Up Day** : cette année 2 points de RDV pour nettoyer son quartier (Centre-ville – Clef de Saint Pierre) : tri des déchets ramassés (emballages/papier – mégots...) accompagnée d'un moment convivial (pot offert par la municipalité).

- Opération « **Clean ton quartier** » par les jeunes de l'accueil ados de la ferme du Mousseau (anciennement PAJ) accompagnée de séances de sensibilisation au respect de notre environnement (éducation et formation).

→ Soutien aux opérations de **nettoyage de la nature** menées par les **écoles**, les particuliers et les associations, par le biais de dons (sacs poubelles, gants...), de prêt de matériel (pinces, chasubles) et soutien logistique et matériel (rapatriement des déchets ramassés au CTM).

→ Concours des **balcons, jardins et résidences fleuris** – 2024 nouvelle catégorie « Commerces » – avec un règlement du concours basé sur un fleurissement pérenne accentué vers le développement durable et la biodiversité (usage de plantes vivaces, de plantes économes en eau et en engrais, usage de paillage, récupérateurs d'eau, composteurs, nichoirs, plantes hôtes pour insectes, oiseaux...).

GUYANCOURT

→ **GAP Mobilités Actives** : réflexions et études autour de l'amélioration des **mobilités** pour accéder aux équipements du Centre-ville.

→ Première année de fonctionnement des **conseils citoyens**.

→ Poursuite de la **concertation** pour le Quartier des Savoirs. Près de **500 participants** sur l'ensemble des dispositifs proposés. Lancement de l'appel à projets pour l'animation de la **Halle Piano**.

LA VERRIÈRE

→ **World Clean Up Day** en septembre 2024.

→ Au CSC, « La parole aux Verriérois », 3 fois par an, sur des thématiques axées sur l'évaluation de la mise en place du **projet social**.

→ Création du **livre de recettes** de la ville en co-construction avec les habitants.

→ Bénévolat des habitants sur les ateliers du **CSC** (couture, découverte de l'anglais, italien, français, cuisine, présence sur les fêtes de la ville, etc.).

→ **Café** des habitants.

→ Conseil Municipal des **jeunes**.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Élaboration avec les citoyens d'un projet de **street workout**.

- Déplacement du **jardin** partagé de L'Avre (cité quartier ouest).

- Création de la place du **marché**.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Café citoyen** : début 2024, **34 habitants** ont participé à **3 cafés citoyens**. Ces rencontres ont permis d'échanger sur le projet municipal et ses adaptations pour répondre aux besoins des habitants. Les discussions ont porté sur des thèmes clés comme la **participation citoyenne**, la solidarité, les déchets, la biodiversité, la transition énergétique, le bien-vivre ensemble, la communication et l'urbanisation.

→ **Bénévolat et actions sociales** : plus de **30 bénévoles** participent activement aux actions du Centre Social, renforçant les solidarités et la **participation citoyenne**, notamment autour du nouveau projet social de l'équipement en 2024.

→ **Mag Lab et innovation** : le **Maglab**, l'un des 6 fablabs du Hatlab (association pour la promotion des fablabs de l'Ouest parisien, accueille des activités variées pour les **18 adhérents locaux (254 membres à l'échelle du réseau)**. Les participants utilisent des machines (découpeuse laser, imprimantes 3D, brodeuse numérique) pour des projets individuels ou collectifs. Des ateliers pour un public varié (enfants, collégiens, associations) et des formations (pour le Réseau des Médiathèques) sont proposés. Des événements phares sont menés, à l'image de la **Fan Zone des Jeux Olympiques et Paralympiques** de Paris 2024, de la **Fête de la science** et d'Octobre Rose, ainsi que des créations pour la commune (médailles, tampons). En 2024-2025, le projet « **Carnaval de Robots à roues holonomes** » est appelé à mobiliser les adhérents sur toute l'année scolaire.

→ **World Clean Up Day** : en 2024, **65 participants** ont ramassé des déchets sur **4 circuits** lors de cette journée dédiée à la sensibilisation à la réduction des déchets, en collaboration avec des **associations locales**.

→ **Comité consultatif environnement** : trois comités participatifs ont été organisés en 2024 autour des thèmes environnementaux des Zones d'accélération des **énergies renouvelables**, de l'Atlas de Biodiversité

Communal (points sur le PLPDMA, la mobilité, l'agriculture urbaine et de Plan air renforcé. Ces initiatives ont impliqué des groupes restreints (de 9 à 12 personnes) pour des contributions ciblées et concrètes.

MAUREPAS

→ **Actions 2024**

- Développement des **permis de végétaliser** pour offrir la possibilité aux Maurepasiens de jardiner librement et de planter des fleurs sur les massifs et trottoirs disponibles.

- Mise à disposition par la commune d'un terrain destiné au **projet de permaculture** de l'association AMMAP, sur la jachère florale au hameau de Villeneuve.

- Animation du **conseil des aînés** et de ses commissions afin de favoriser l'expression des citoyens et d'enrichir la décision politique par leurs avis et vécu.

- Organisation de **chantiers participatifs** pour accompagner les jeunes dans le financement de leurs projets tout en leur permettant de réaliser des travaux pour le collectif. Il s'agit aussi d'une action de **socialisation** par le travail.

- Installation du **conseil des jeunes** pour permettre de donner la parole aux jeunes dans un rôle consultatif.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **Travaux rue Jean Cocteau**. Les travaux menés dans le cadre du réaménagement de cette rue s'inscrivent dans un projet d'**amélioration** de l'environnement urbain et de sécurisation de la circulation pour tous. Ils devraient permettre de limiter l'apport des **eaux pluviales** de ruissellement. Ce projet a été mis en place en concertation avec les habitants en **trois temps** : présentation de trois scénarios (avantages, inconvénients et débats), validation d'un **scénario de synthèse** (sens de circulation unique et aménagements intérieurs), amendement du projet et arbitrage définitif.

→ **Assises de l'éducation**. La première phase a été un **diagnostic** auprès des acteurs de l'école : les enfants, les familles, les équipes éducatives. Ils ont été **3000** à répondre sur des thématiques diverses telles que la sécurité, les temps scolaires et périscolaires, la restauration, la communication, les locaux...

(**85 %** des enfants de CE2, CM1, CM2), **53 %** des familles, **100 %** des équipes éducatives. Des **ateliers** ont été mis en place de janvier à juin 2024 sur différentes thématiques afin de trouver des solutions et des leviers aux difficultés remontées dans le cadre du diagnostic. La **restitution** des résultats a eu lieu en septembre 2024. Sur la fin de l'année, la ville a étudié les préconisations faites.

PLAISIR

→ **Bafa citoyen** : **7 jeunes** âgés de 16 à 25 ans, scolarisés, ont été retenus dans le cadre du projet Bafa Citoyen après un passage devant un **comité** composé d'élus et de techniciens de la ville pour bénéficier d'une subvention de 350 €/jeune. En contrepartie, pendant 1 an, ils devront réaliser **30 heures citoyennes** sur des activités de la ville et effectuer leur stage pratique dans les ALSH de la ville.

→ Pour la deuxième année consécutive, la Ville a organisé **Octobre Rose** le samedi 12 octobre 2024 (parc du Château, 1 300 participants). Un total de **14 389 €** a été récolté pour l'association Casiopeea « **Le sport pour vaincre** » !

→ Depuis 2020, Plaisir mène une politique ambitieuse en matière de **dialogue citoyen**, notamment à travers l'Assemblée citoyenne. Composée de **cinq collèges**, cette instance apolitique et indépendante fonctionne comme un laboratoire d'idées. L'Assemblée a été essentielle pour la Mairie dans sa démarche de **certification Qualivilles®** et accompagne également la Ville dans des réflexions sur la sécurité, les seniors et la mobilité. D'autres commissions se penchent actuellement sur des thèmes tels que l'égalité des chances et la citoyenneté.

→ Pour la cinquième édition de **Prox'Aventure**, organisée par la Ville, les jeunes Plaisirois se sont réunis le 25 mai 2024 pour rencontrer la Police nationale, la Police intercommunale, ainsi que les sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers et les policiers bénévoles de **Raid Aventure**, pour un après-midi placé sous le signe du sport et du civisme. Cette journée de convivialité a encouragé le dialogue et promu la citoyenneté avec celles et ceux qui veillent sur nous au quotidien.

→ Durant **15 jours**, la ville a organisé des animations sportives pour les élèves, du **CP au collège**, culminant avec le portage de la flamme « Tous Champions » par près de **2 000 écoliers**. La cérémonie d'ouverture a

été à la hauteur des **Jeux Olympiques**, suivie d'une journée 100 % sport où chacun a pu tester une dizaine de disciplines olympiques et paralympiques.

TRAPPES

- Organisation d'un **chantier participatif** dans le quartier Barbusse pour penser et construire un nouvel espace de convivialité.
- Déploiement du **budget participatif** avec sélection de **18 projets** financés pour un montant global de **320 000 euros** pour des projets décidés par les habitants eux-mêmes !
- Concertation des habitants sur les projets **NPNRU** : rénovation du quartier Camus, rénovation du quartier Barbusse – Cité Nouvelle – Îlot Rousseau.
- Visite de quartiers entre la ville et les **12 Assemblées citoyennes** pour améliorer le cadre de vie des quartiers.

VILLEPREUX

- **Engagement citoyen, grande cause communale.** Depuis 2023, le Conseil Municipal a fait de l'**engagement** sa grande cause communale, avec quatre priorités : promouvoir l'**engagement citoyen** des jeunes, soutenir les associations et le bénévolat, former des citoyens éclairés, et construire une culture de l'engagement pour la vie locale. Les initiatives phares incluent le **Conseil de la Vie locale**, la Réserve communale, les référents citoyens, le Conseil local de Sécurité et de prévention de la délinquance, et le Conseil Municipal Junior.
- **Villepreux, ville citoyenne.** Le 9 avril 2024, Villepreux a reçu le **label Ville citoyenne**, récompensant son engagement pour la démocratie locale, la participation citoyenne et le **vivre ensemble**. Ce label repose sur 7 piliers : être compréhensible, transparente, collaborative, solidaire, valorisante, inclusive et engagée aux côtés des citoyens pour relever les défis locaux.
- **Matinée de l'engagement et de la citoyenneté.** Pour la 3^e année, Villepreux a organisé le 7 février 2024 une matinée dédiée à l'**engagement et à la citoyenneté**, mettant en lumière les contributions des acteurs locaux : responsables associatifs, référents citoyens, jeunes élus du Conseil Municipal Junior, bénévoles du Service National Universel, membres du Conseil de la Vie Locale et pompiers.

→ **Nouvelle édition du budget participatif.** En 2024, le budget participatif, doté d'une enveloppe de **15 000 €**, était consacré au sport. Deux projets ont été retenus : la création d'un cani parc et l'achat de **vélos d'appartement** pour les seniors de la Résidence pour Personnes Âgées.

→ **Conseil Municipal des Jeunes en action.** Depuis sa création en 2023, le Conseil Municipal Junior permet aux jeunes Villepreusiens de participer activement à la vie locale. Parmi leurs réalisations figurent les **Mini-JO** inspirés de la Grèce antique, une journée avec les **Restos du Cœur**, et une collecte de fonds pour une association handisport.

→ **Relance du Conseil de la Vie Locale.** En avril 2024, un nouveau comité a vu le jour : le comité européen, enrichissant les initiatives du Conseil de la Vie Locale.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Ateliers de consultation** Villes Amies des Aînés auprès des élus, agents, professionnels et habitants.
- Organisation des **matinales** de l'action sociale incluant les partenaires, notamment les Conseils de quartier.
- Sensibilisation des différents utilisateurs – scolaires ou associatifs – sur la possibilité et la nécessité de gérer l'**éclairage** eux-mêmes lorsqu'ils occupent ou quittent certaines salles de sport.
- **Partenariat** avec le Badminton Club Vicinois et l'association Chaussettes Solidaires pour la récupération de chaussettes usagées, orphelines ou autres. Ces chaussettes, selon leur état, sont redistribuées à des personnes dans le besoin ou recyclées.

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**
Terre d'innovations

